



**HAL**  
open science

## Hanches (Eure & Loir), “ La Cavée du Moulin ”, un sanctuaire gallo-romain (2008)

Fabienne Dugast

► **To cite this version:**

Fabienne Dugast. Hanches (Eure & Loir), “ La Cavée du Moulin ”, un sanctuaire gallo-romain (2008). [Rapport de recherche] Fouille programmée PCR Agglomérations secondaires. 2009. halshs-00402992

**HAL Id: halshs-00402992**

**<https://shs.hal.science/halshs-00402992v1>**

Submitted on 8 Jul 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Hanches (Eure & Loir)

## « La Cavée du Moulin » un sanctuaire gallo-romain

- *Fouille programmée annuelle 2008*  
*sous la direction de Fabienne Dugast*  
*avec la collaboration d'Ingrid Renault*





## Orient & Méditerranée

Unité Mixte de Recherche 8167

CNRS  
27, rue Paul Bert  
94204  
Ivry-sur-Seine cedex  
FRANCE



Direction régionale  
des affaires culturelles  
Centre



## Fiche de renseignements

Numéro d'opération : arrêté préfectoral n° 28.191.001AH

Nature de l'opération : fouille programmée annuelle

Dates : du 7 au 28 juillet 2008

Responsable d'opération : Fabienne Dugast, Centre Lenain de Tillemont,  
UMR 8167, Orient & Méditerranée (Paris)

### Gisement

Lieu-dit : La Cavée du Moulin

Commune : Hanches

Département : Eure-et-Loir (28)

Localisation des fouilles : parcelles section AD 123, 124, 132, 133 (cadastre 2007)

Coordonnées Lambert : x = 549 113 ; y = 2400 882

Statut : parcelles agricoles exploitées en jachère, propriétés privées

Propriétaires : M. Lucien Guillemain (*La Hunière Hameau, 38, rue Louviers, 78120 Sonchamp*)  
M. Denis Egasse (*10, rue de la Mare, 28210 Senantes*)

Nature du gisement : sanctuaire

Périodes : Haut et Bas-Empire

### Financement

Subventions : Ministère de la culture (DRAC Centre), Conseil général d'Eure-et-Loir et Comité  
archéologique d'Eure-et-Loir (CAEL), Commune de Hanches

Montant des subsides : 8 000 €

Gestion : Association Archéologie-Hanches-Générale (Ingrid Renault, trésorière)

### Fouille

Direction : Fabienne Dugast, Centre Lenain de Tillemont, UMR 8167, Orient & Méditerranée (Paris)

Décapage pelle mécanique : entreprise TTC Chartres

Surveillance décapage : Fabienne Dugast, Christian Cribellier (SRA Centre)

Équipe de fouille : bénévoles, 13 personnes en moyenne (234 jours/homme)

Relevés topographique : Matthieu Jagu (topographe), Fabienne Dugast

Vectorisation des plans : Fabienne Dugast

### Post-fouille

Direction : Fabienne Dugast

Responsable gestion et conditionnement du mobilier : Ingrid Renault (Paris IV)

Étude du mobilier céramique : Ingrid Renault

Rédaction et mise en forme du rapport : Fabienne Dugast, Ingrid Renault



Fig. 1 - « La Cavée du Moulin », Hanches.  
Localisation des sondages 2007  
et de la fouille 2008.



## « La Cavée du Moulin » Hanches (Eure & Loir-28) Campagne 2008



L'opération de fouille programmée cette année sur le site de « La Cavée du Moulin » à Hanches fait suite à une série d'interventions ponctuelles menées, depuis 1976, au gré de travaux d'aménagement de lots individuels à l'orée sud-est de la butte Lormière, entre la rue des Sables à l'ouest, la rue Saint-Martin au sud et la rue René Le Gall à l'est (fig. 2).

Malgré la mise au jour de structures et surtout d'un matériel archéologique prometteur, notamment au moment de la fouille de sauvetage rue René Le Gall en 1976 (céramiques sigillées, enduits peints, verreries, etc.), présageant d'une occupation aux <sup>ii</sup><sup>e</sup> et <sup>iii</sup><sup>e</sup> siècles de notre ère au moins, le gisement n'a jamais réellement fait l'objet d'aucune étude suivie. Il faut sans doute en imputer la faute au décès prématuré de son inventeur, Michel Souty, au tout début des années 1980, mais aussi à un intérêt porté alors plutôt sur le monde proprement romain, dont ont bénéficié tout particulièrement les sites du Midi de la Gaule, au détriment de ceux du nord pour le moins restreints aux plus notoires.

Néanmoins, on doit à Alain Ferdière et Yves de Kisch, Directeurs régionaux successifs des Antiquités historiques de la région Centre, d'avoir émis le souhait, dès cet instant, d'établir un périmètre de protection sur l'ensemble du site<sup>1</sup>. Une photographie aérienne produite par Daniel Jalmain en 1976 a permis de délimiter alors une zone réservée de quelques 7 000 m<sup>2</sup> dans le secteur sud-ouest. Soucieux de s'assurer de recouvrir au mieux l'extension de l'occupation gallo-romaine dont les limites, au-delà du site de la Cavée du Moulin, ne nous sont toujours pas connues, Laurent Bourgeau, Conservateur régional de l'archéologie, a proposé, en juin 2005, dans le cadre de la refonte du POS en PLU de la commune de Hanches, d'élargir la zone sur l'ensemble des parcelles non encore bâties, ajoutant près de 2 ha au nord et à l'est<sup>2</sup>.

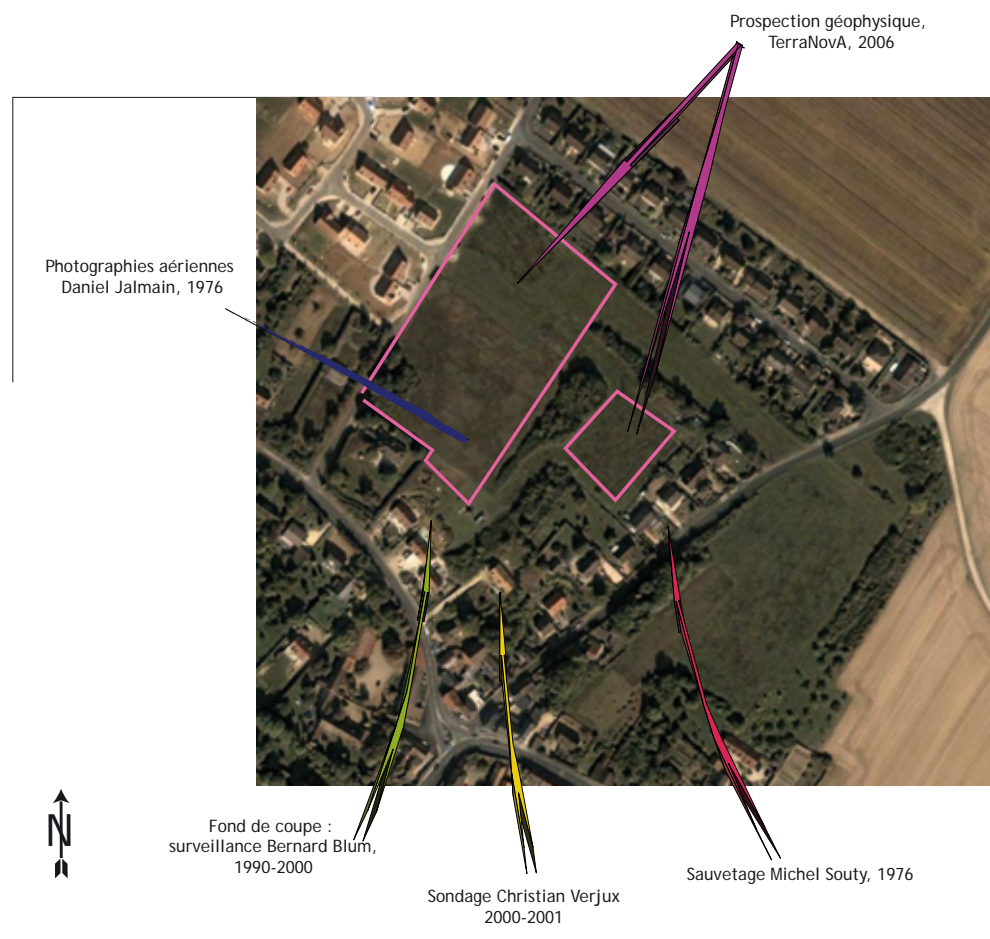
De fait, il est difficile de reconnaître, à l'heure actuelle, l'extension de ce gisement, notamment en raison de la construction d'habitations individuelles et de l'établissement de lotissements aux abords immédiats sans qu'il n'y ait jamais eu de véritables diagnostics préalables. Il est à noter cependant qu'un rapide examen des zones agricoles encore exploitées qui s'étendent à moins de 300 m au nord et à l'est, au-delà des dites habitations, a permis jusqu'à présent de ne relever aucun matériel signifiant au sol, laissant entendre que le site s'étendrait sur 6 à 8 ha tout au plus. Par ailleurs, même s'il est vrai que les conditions qu'a connues Daniel Jalmain en 1976 ont été exceptionnelles pour la prospection aérienne, en révélant dans le secteur sud-ouest en particulier le tracé précis de ce qui apparaît bien être un bâtiment de type *fanum*, il faut admettre qu'aucun résultat semblable n'a pu être obtenu depuis, ni sur la zone réservée, ni au-delà, sur les zones cultivées.

1/ Lettre au Maire de Hanches, 20 septembre 1982 (archives de la mairie).

2/ Lettre à Mme Claudia Ferrey, maire de Hanches, en accompagnement d'une proposition d'arrêté préfectoral concernant la protection de l'ensemble du site, au-delà du lieu-dit La Cavée du Moulin, 16 juin 2005 (archives mairie de Hanches).

Quelle que soit son extension néanmoins, le gisement de Hanches entre dans le cadre de l'étude de l'organisation spatiale du pays carnute à l'époque romaine, comme manifestation du développement de la *civitas* sur le plan politique, économique et religieux. Situé dans la moitié nord de la cité, à moins de 20 kms à vol d'oiseau au nord de son chef-lieu, Chartres/*Autricum*, il constitue l'un des rares (tout de même !) sanctuaires connus, en dehors de la quinzaine réunis aux confins nord du territoire (qui plus est dans les Yvelines). L'attention ne peut qu'être attirée par ailleurs sur la présence de ce qui semblait être, d'après la photographie aérienne de D. Jalmain, une structure semi-circulaire que Michel Souty voulait voir identifier à un nymphée et que d'autres ont supposé être un théâtre. L'hypothèse d'un ensemble monumental associant temple et nymphée / temple et théâtre n'a en réalité rien d'extraordinaire si l'on considère le riche matériel recueilli dans les quelques sondages menés depuis 1976 au gré des travaux d'aménagements modernes, qui invite à le situer autour du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, époque de mutations particulièrement importantes des agglomérations d'origine celtique qui ont bénéficié alors de programmes de monumentalisation des lieux publics encouragés par les classes dirigeantes affiliées à l'Empire romain. L'hypothèse

Fig. 2 – Les différentes interventions mises en oeuvre depuis 1976.



est intrigante en revanche dès l'instant que l'on considère l'isolement du lieu, non seulement inconnu des Itinéraires d'Antonin, mais surtout – et pour autant qu'on le sache à l'heure actuelle – singulièrement éloigné des principaux axes routiers, contrairement aux sanctuaires de Bû ou de Jouars-Pontchartrain au nord, de Baudreville ou de Guilleville au sud<sup>3</sup>.

La prospection géophysique menée en 2006 sur l'ensemble des 3 ha non bâtis ainsi que les sondages pratiqués en 2007 sur la zone couverte par la photographie aérienne se sont heurtés à un site ingrat par la nature de son sol et difficile par son état de conservation (*Rapports 2007b*). Le choix d'opérer sur la pente, si faible soit-elle, n'a sans doute pas aidé : les vestiges, quoique enfouis à plus de 0,30 m, se sont montrés particulièrement abîmés, le matériel fragmenté et singulièrement érodé. Pour autant, si peu spectaculaire qu'il paraisse à la suite de ces premiers diagnostics, le gisement de Hanches pourrait bien se montrer, aujourd'hui, à la hauteur d'une réflexion et d'une problématique allant au-delà de la simple identification du site. Son occupation remonte sans conteste au I<sup>er</sup> siècle de notre ère au moins et montre une continuité apparente au-delà du III<sup>e</sup> siècle, la présence d'un matériel datant du Haut Moyen Âge restant tout de même résiduel ; surtout, elle témoigne d'une phase de destruction intense qui n'est pas imputable de manière certaine aux seuls travaux de labours de l'époque moderne à nos jours ; enfin, la partie nord-ouest de la zone de fouille actuelle a laissé entrevoir l'existence de contacts pour le moins inattendus bien au-delà de la *civitas* en même temps que la persistance de pratiques rituelles anciennes.

Fondée sur les données aussi provisoires qu'incomplètes des diagnostics qui l'ont précédée, la campagne 2008 a dû se concentrer sur le bâtiment de type *fanum*, premières structures dégagées parfaitement lisibles au sol et par conséquent identifiables, circonscrivant de ce fait une zone de fouille de moins de 600 m<sup>2</sup>. Limitée par son budget (8 000 €), elle a fonctionné avec une équipe d'une dizaine de fouilleurs seulement, tous bénévoles et présents sur le chantier durant trois semaines, du 8 au 28 juillet – à raison de 6 jours par semaine et 8 heures par jour, soit un total de 230 jours/homme. Les résultats s'en sont forcément ressentis : faute d'avoir pu être « extensifs », ils ont du moins apporté des précisions d'ordre chronologique et confirmé les éléments connus jusqu'à présent sur les techniques de construction utilisées – objectifs délicats compte tenu de l'état de conservation des matériaux, mais non moins affichés à la suite de la campagne de sondages 2007. Par ailleurs, l'opération aura eu le mérite à la fois de définir une méthode de travail adaptée à la nature du sol et à l'état de conservation des vestiges et de permettre d'appréhender avec plus d'exactitude les résultats de la prospection géophysique.

Encore à leurs débuts, les recherches menées sur le site de Hanches laissent subsister de nombreux doutes et questions, notamment quant à la vocation du lieu, aux circonstances de sa création et de sa disparition. Mais elles ouvrent plus que jamais sur des problématiques plus étendues : l'une concernant les lieux et pratiques culturels à la charnière du « monde romain », l'autre les relations entre *civitates*, qu'elles soient d'ordre privé ou public. Les premiers résultats obtenus cette année sont encore minces : ils justifient néanmoins la mise en place d'un programme plus ambitieux et plus exigeant en moyens, objet de la nouvelle demande d'autorisation et de subventions qui accompagne ce rapport.

---

3/ L'idée émise par Isabelle Fauduet (1993) selon laquelle la plupart des sanctuaires se dressaient « à l'écart d'une voie importante » ne paraît plus tenir au vu des nouvelles découvertes : voir par exemple F. Trément (2002) et Cl. Mitton (2007).

## Remerciements

Ce projet n'aurait certainement jamais vu le jour sans le soutien, depuis 2006, de Dominique JAGU, président du Comité archéologique d'Eure-et-Loir (CAEL), qui avait d'ailleurs participé aux premières découvertes de 1976 et qui n'a pas hésité à apporté son aide dès l'émergence du premier projet de diagnostic. Il n'aurait jamais pu se développer non plus sans le soutien de Claudette FERREY, maire de la commune de Hanches, qui, secondée de ses conseillers, nous a offert gracieusement, ces deux années de fouilles, un logement pour les fouilleurs et fait son possible pour rendre l'opération chaque fois plus aisée. Enfin, il doit aussi à la confiance de Christian CRIBELLIER, ingénieur au SRA-DRAC Centre, qui n'a pas ménagé son temps pour superviser les opérations de pelle mécanique sur place et sans qui, quoi qu'il en soit, le gisement de Hanches n'aurait jamais été ni diagnostiqué ni ouvert.

Depuis son ouverture en 2007, le chantier bénéficie aussi du soutien et des conseils d'Hervé SELLES, directeur du Service départemental de l'archéologie, qui n'hésite pas à examiner de prêt l'avancement des fouilles et à lever parfois nos doutes sur l'identification d'un matériel pour le moins dégradé. Il doit aux opérations de sondages ponctuelles, volontaires et efficaces de Richard LONGUÉPÉE qui, ciblées sous ma direction, ont eu l'avantage d'encadrer rapidement certaines zones de fouilles ; qu'il soit remercié aussi pour m'avoir aidée dans l'identification de certaines monnaies et pièces de métal. Les relevés en plan et coupes n'auraient pu être réalisés avec autant de précision sans l'aide de Matthieu JAGU, jeune géomètre qui s'est chargé d'obtenir, pour les week-ends qu'ils nous a accordé bénévolement, le prêt d'un tachéomètre auprès de la société ATGT à Maintenon. Ils ont été facilités en outre par l'utilisation d'un cadre métallique de 1 x 1 m quadrillé créé et mis à disposition par la société de métallurgie de Bertrand GENAULT, par ailleurs géologue à l'UMR 5125 (Paléoenvironnement et biodiversité, Lyon), aux conseils pertinents. Bien évidemment, le chantier n'aurait pas pu aboutir s'il n'y avait eu la collaboration enthousiaste et en bonne intelligence de tous les fouilleurs bénévoles : Hugues ANTOINE (Univ. Paris I), Margaux BODART (Univ. Paris IV), Jean-François BOHEZ (Univ. de Louvain), Roméo CUVILLIER (Univ. Lille III), Delphine FRANCESCHI (Paris I), Kalika GRANDADAM (Univ. de Tours), Louis LESCHALLIER (Univ. Paris I), Raphaël MACARIO (Univ. Paris IV), Cécile MARION (Univ. Paris I), Raphaëlle ODENT (Univ. de Lille), Barbara PORCHER (Univ. de Tours), Alexandre RABOURDIN (Univ. de Tours), Florian RIVIÈRE (Univ. de Tours), Nicolas SIMON (Univ. de Marne-la-Vallée). À cette équipe se sont jointes deux collaboratrices occasionnelles, Jody MOHAMMADIOUN, habituée des sites néolithiques et fouilleuse minutieuse, et Véronique CHEVRIER qui s'est chargée volontairement, sur son temps libre, de réaliser, outre certaines photographies de terrain, les dessins de mobilier non céramique quand elle n'a pas aidé aux relevés ou participé à la fouille de secteurs délicats. Enfin, les déblais rejetés par la pelle et les fouilleurs ont été scrutés sans relâche par FRANCK et JEAN-PIERRE, prospecteurs de métaux : venus volontairement à notre rencontre, ils ont montré patience et respect quand bien même leur action n'a pas été très fructueuse et ont été, pour cela, particulièrement appréciés. Non plus très fructueux il est vrai, mais non moins appréciables ont été, en outre, les passages d'Alain LELONG au-dessus du chantier, qui ont fourni quelques photographies aériennes toujours profitables.

L'organisation de la campagne 2008 a reposé pour une bonne part sur les épaules d'Ingrid RENAULT qui, au milieu de ses diverses activités (missions auprès de la DRAC-Centre, préparation de son doctorat), n'a ménagé ni son temps et ni son énergie pour préparer, avec moi, les besoins du chantier et ceux de l'intendance prévue pour une quinzaine de personnes. À son actif, je dois souligner tout particulièrement l'aide apportée par ses parents, M. et Mme RENAULT, boulanger à Rambouillet, qui ont assuré gracieusement l'intendance de toutes les pauses grâce aux dons de M. GUIARD (Minoteries ornaises) et de l'Entreprise Esnault. L'aide d'Ingrid va bien sûr au-delà de l'organisation du chantier : doctorante à Paris IV, historienne et céramologue, elle contribue largement aux recherches menées sur le site de Hanches et plus particulièrement sur le matériel céramique.

Mes remerciements vont aussi tout particulièrement à François BARATTE, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne et directeur adjoint de l'UMR 8167 (Orient & Méditerranée, Paris) qui m'a accordée sa confiance dans le lancement de ce projet.

Ils vont enfin à tous les élus et à nos nombreux visiteurs, pour la plupart habitants de la commune de Hanches, pour l'intérêt qu'ils ont bien voulu porter à nos recherches.

## I- PROBLÉMATIQUE ET PROBLÈME DE MÉTHODE

Contrairement à la plupart des gisements archéologiques, le site de Hanches ne présente guère de mobilier en surface qui pourrait présager de son existence. Bien sûr, quelques-unes des propriétés bâties qui couvrent son périmètre actuel, au nord et à l'est, font resurgir, au gré de la bêche ou de la pioche, une ou deux pièces antiques : curieusement toutefois – à moins d'un silence convenu –, on est loin des cruches, jarres, ollas, bols sigillée récupérés au moment de la fouille menée par Michel Souty, rue René Le Gall, en 1976. La zone actuellement réservée par arrêté préfectoral est désormais exploitée en jachère : l'herbe y pousse et y est coupée une fois l'an, mais aucun agriculteur ne travaille plus la terre ni ne la retourne depuis les années 1980 et il n'y a pas de véritables échos – pour l'instant – d'objets anciennement revenus à la surface. Quant aux champs qui s'étendent 300 m plus loin, au nord et à l'est, les socs de charrues n'en font jamais remonter que quelques rares, très rares fragments de tuiles, plutôt d'époque médiévale.

### I.a. Les éléments en jeu

La campagne de sondages 2007 avait pour objectifs de vérifier l'état de conservation du site et, parallèlement, l'importance des données susceptibles d'intéresser l'archéologie. Elle a fait voir un terrain aussi difficile qu'exigeant, par la nature à la fois géologique et archéologique du sol, conditionnée en partie par la topographie de la zone couverte – au sud-ouest, en bordure de plateau – et par son étendue restreinte. Ce « premier coup de pelle » a permis de mieux apprivoiser les éléments en jeu qui conditionnent désormais la stratégie de fouille à adopter.

#### I.a. 1. Contexte géologique et prospection géophysique

La butte Saint-Jean, à l'orée de laquelle se dresse le site, est une zone de légère pente orientée au sud-sud-est entre 125 et 130 m d'altitude faisant suite à la butte Lormière, zone de replat s'étendant au nord vers 164 m d'altitude. La formation géologique correspond à une région de transition qui s'étend entre les plateaux calcaires du Thimerais, drainé par l'Eure au nord, et la cuvette de la Beauce chartraine creusée, au sud, dans les massifs anciens formant une vaste plaine calcaire sèche, peu accidentée, recouverte de limons éoliens composés d'argiles, de calcaires et de silex.

Sur fond de craie blanche à silex bruns s'étendant à moins de 120 m d'altitude, le substrat apparaît par conséquent tout particulièrement hétérogène, offrant, dans la zone supérieure de la butte Saint-Jean, une couche compacte d'argiles à meulière reposant sur les sables de Fontainebleau et s'interrompant par endroits, sur la pente sud, par des poches d'argiles à silex, formation résiduelle issue de l'altération sur place de la craie sous-jacente. Un tel contexte explique aisément les résultats peu encourageants de la prospection géophysique menée en 2006, qui n'ont pas permis, dans un premier temps, de distinguer de manière assurée les altérations du sol naturel des contours possibles d'agencements de type anthropique. Non seulement l'environnement n'est absolument pas conducteur puisque les ondes se heurtent sans cesse aux silex plus ou moins agglomérés en poches successives, mais il génère des tracés hachés par l'interférence irrégulière en matière des résistivités de ces différents éléments inscrits dans le sol sur les structures en place.



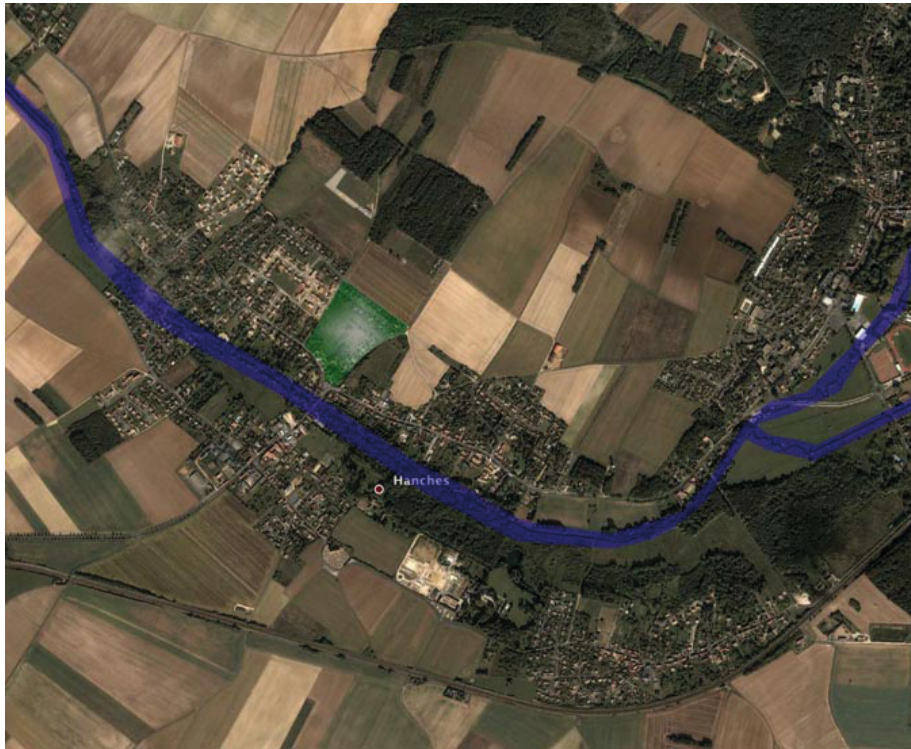
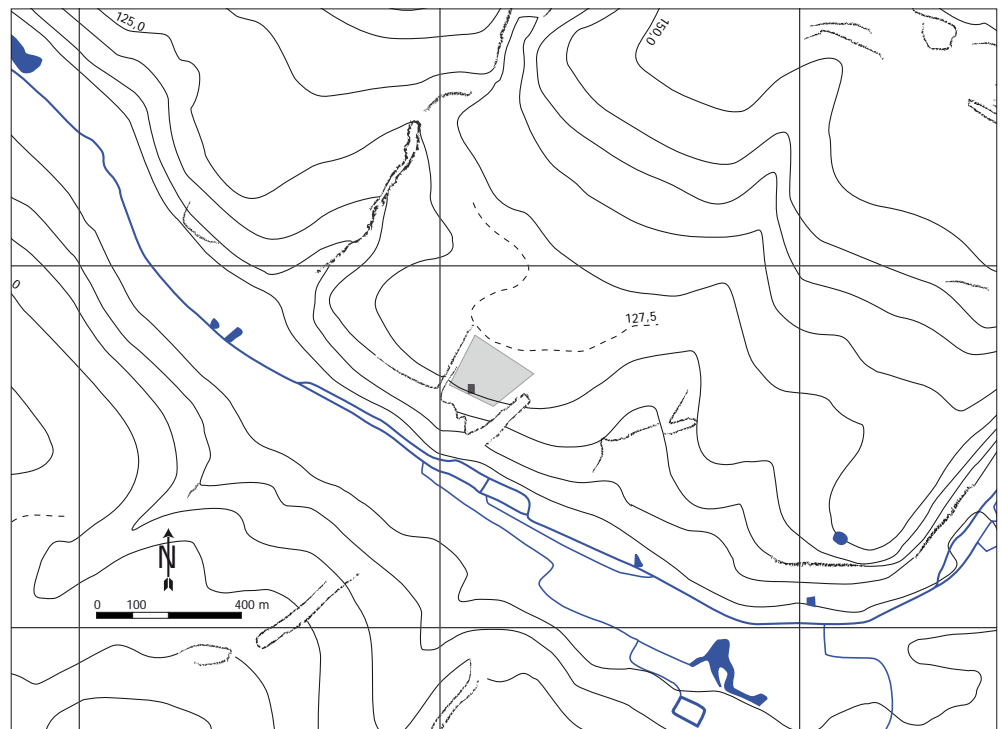


Fig. 3 - La Cavée du Moulin  
vue par satellite (Google Earth, 2006).

Fig. 4 - Topographie du site  
et localisation de la parcelle fouillée.



Pour brouillées qu'elles soient par la superposition d'informations contradictoires, les cartes électriques obtenues n'en sont pas moins pleinement exploitables dès l'instant qu'on les comprend comme résultant directement de la nature géologique du substrat en même temps que de la présence nécessaire de couches de destruction plus ou moins étendues comportant, elles aussi, des silex qui se présentent par endroits en assez forte densité. L'interprétation des tâches et lignes sombres ou claires ne peuvent, dans ces conditions, se fonder sur une lecture « classique », telle qu'elle a été faite en 2006, leur attribuant dans le principe la transposition de contours strictement définis – d'une fosse dans le cas d'une tâche noire, du tracé de structures en place dans celui de lignes, claires ou sombres<sup>4</sup>. Les premiers résultats des opérations de fouilles proprement dites ont permis en effet de constater l'inadéquation d'une telle lecture en dénonçant un décalage de plus de 2 m entre certaines structures mises au jour et celles correspondantes *a priori* repérées sur les cartes des résistivités.

Le décalage ne s'étant pas révélé comme le résultat d'erreurs de relevés, contrôlés à l'aide d'un tachéomètre et d'un carroyage (cf. *infra*), il apparaît incontournable dès lors d'adapter la lecture des cartes à la nature du terrain, en ne considérant, dans un premier temps tout du moins, les informations retenues que comme le simple reflet de la présence d'anomalies dont la fouille devra définir les caractéristiques pour en expliquer la teneur et la complexité.

#### I.a. 2. Nature du terrain et état de conservation des vestiges

La nature du sol apparaît elle aussi tout particulièrement contraignante sur le terrain, au moment de la fouille proprement dite. Elle s'avère en effet aussi bien devoir interférer sur la méthode à adopter qu'elle a interféré sur la dislocation des couches archéologiques.

- **Nature du terrain** – La terre, particulièrement argileuse, de couleur gris à brun moyen, avec des inclusions de marne (résultat de l'exploitation agricole ?) s'avère excessivement réactive aux conditions climatiques : elle se montre aussi collante sous l'effet de la pluie qu'immédiatement dure dès l'instant que l'eau s'évapore. Elle rend en conséquence la distinction souvent très difficile entre les couches archéologiques particulièrement pauvres en matériel, quand elle n'est pas tout simplement impropre à la fouille dans ce qu'elle fait courir le risque de tout emporter en bloc sous les coups du piochon ou de la truelle ou, à l'inverse, d'imaginer devoir s'arrêter sous l'effet de la dureté d'un sol. Le brassage de couches de destruction formées non seulement de silex mais de matériaux de constructions constitutifs de murs de terre, tels que bauge ou mortier de chaux, ajoute à la difficulté en donnant une impression générale d'homogénéité aussi bien quant à sa couleur – ce gris à brun moyen rendu pas l'inclusion de chaux ou de marne, l'une et l'autre particulièrement friables et propres à se mélanger, voire fusionner – qu'à sa dureté sinon que certaines couches paraissent résister très vite, même sous l'effet de la pluie, si intense soit-elle.
- **Topographie** – La zone ouverte destinée aux premiers sondages correspond à celle des tracés les plus lisibles sur la photographie aérienne de D. Jalmain, confirmés par la prospection géophysique (cf. *Rapports* 2007b). Elle présente à l'heure actuelle une surface d'environ 600 m<sup>2</sup> comprenant un léger pendage nord-nord-est/sud-sud-ouest, passant de la cote moyenne 126,5 NGF au point le plus haut à celle de 125,5 NGF au point le plus bas, équivalent à un dénivelé moyen de 4 %. Quoique léger tout de même, ce pendage a forcément eu des conséquences sur la conservation des vestiges, l'état général du terrain et la succession des couches archéologiques qui vont, dans le principe, en s'amenuisant vers le sud et le bas de la pente et auront été *a fortiori* beaucoup plus exposés à l'érosion comme aux socs des charrues. Il va sans dire que les labours qui ont succédé aux vignes jusque dans les années 1980 n'ont pas arrangé les choses. Il est curieux d'observer néanmoins le tracé de ces labours – visible sur la photographie aérienne de D. Jalmain et encore perceptible sur les cartes des résistivités – qui témoigne d'un travail effectué perpendiculairement à la pente, de direction est-ouest,

4/ TerraNovA (2006).



contraire aux phénomènes naturels d'érosion et par conséquent l'aggravant, comme il aggrave, rétrospectivement, l'interprétation de l'imbrication et/ou de la compression des niveaux archéologiques.

- *Degré d'arasement des vestiges* – La campagne de sondages de 2007 permettrait de conclure à une solution de continuité entre la destruction des aménagements antiques et le moment de l'exploitation des terres à l'époque moderne, la présence de fragments de tuiles d'époque médiévale s'étant avérée pour le moins modeste. De la phase de destruction et d'abandon ne subsiste néanmoins que très peu d'indices dans la zone actuellement fouillée : pour être peu abondant, le matériel médiéval ne s'en mélange pas moins à celui du III<sup>e</sup> siècle, si bien qu'il n'apparaît pas si sûr que le site ait été réellement délaissé à cette époque et non plus tardivement au profit d'activités agricoles. Une ancienne carte de la région dressée, au XVII<sup>e</sup> siècle, par Jean Baptiste d'Anville à la demande de Louis XIV dans le cadre du projet de construction du canal de Maintenon, ne fait état, cela dit, d'aucun aménagement particulier ni occupation à cet endroit (fig. 5). La zone n'aurait donc pas été rebâtie, en tous les cas après le XVII<sup>e</sup> siècle : la même carte mentionne en revanche, un peu plus au nord et à l'est, deux zones de « pierres amassées », peut-être résultat de la démolition de bâtiments antérieurs.

La phase d'abandon est matérialisée essentiellement, sur la zone fouillée, par un arasement des structures à plus de 0,40 m de profondeur, dont ne subsiste tout au plus que les solins de mortier, sur une hauteur de 0,50 m tout de même dans la partie nord, mais de moins de 0,20 m dans la partie sud, où ils sont par endroits réduits à quelques traces. On peut certes se demander si cet arasement n'est pas consécutif d'une action volontaire de récupération de matériaux – du moins pour des structures qui auraient été montées à

Fig. 5 – Extrait de la Carte des environs de Maintenon produite par Jean-Baptiste d'Anville à la demande de Louis XIV (Pierre Aveline sculpt., Philibert scrip.), 67 x 82,5, n° 1255, éch. de « 1000 toises », ca. 1700 (BnF Ge DD 2987).



l'aide de silex et de moellons et que pourrait conforter la présence à la fois du pierrier sondé en 2007<sup>5</sup> et des amas de pierres mentionnés par J. B. d'Anville. Le fort degré d'arasement des murs de la zone sud-est laisserait imaginer en revanche le résultat conjoint d'une érosion naturelle lente, due à la pente, et des labours, effectués perpendiculairement : s'ils n'en sont pas forcément directement à l'origine, ils auront, l'une du nord au sud, l'autre d'est en ouest, entamé petit à petit un bâti de terre fragile et friable – dont la présence a été mise en évidence lors des fouilles de sauvetage de M. Souty – et les solins de mortier de chaux, les mélangeant à la terre cultivée (cf. *infra*).

L'état général du mobilier, dont les fragments de moins de 1 cm ne présentent aucune cassure nette mais des bords arrondis au point d'apparaître comme usés, voire roulés, corroborerait cette hypothèse si ce n'est qu'il apparaît dans ces mêmes conditions au-delà de 0,40 m sous la terre arable, notamment dans la partie sud/sud-est. De fait, le site donne l'impression d'avoir été brassé sur 0,50 m, voire 0,60 m de profondeur, ne laissant, en dehors des arases de mortier, aucun niveau archéologique stable perceptible.

### I.a. 3. Une première campagne de sondages

Les conditions d'ouverture du chantier en 2007, qui a opéré par sondages creusés à l'aide d'une pelle mécanique, parfois profondément, et brassé ainsi les couches archéologiques par des retours de pelle successifs, n'ont pas permis de conserver d'ensembles intacts et cohérents en dehors de la partie inférieure du pierrier. L'objectif était de dégager les structures inscrites dans les tranchées définies à partir des résultats de la prospection géophysique pour en vérifier l'état de conservation, voire les identifier : la nature du terrain comme celle des vestiges n'ont guère fait de différence.

- **Un bâtiment de type fanum, à double carrés inscrits** – L'identification du site à un sanctuaire reposait pour une large part sur l'interprétation du tracé relativement précis d'un bâti de plan à double carrés inscrits révélé par la photographie aérienne et plus ou moins bien confirmé par les cartes des résistivités : le premier objectif de la campagne 2007 a été de voir confirmer cette identification.

Situé à l'orée du bois qui partage actuellement en deux la zone réservée, ce tracé n'est cependant pas complet puisqu'il disparaît en direction du bois, au sud-est, et offre simplement le dessin d'un bâtiment de plan quadrangulaire entouré, en apparence, d'un couloir ou galerie sur ses trois côtés visibles – pour autant qu'on ne les confonde pas avec les profonds sillons des labours, de direction strictement parallèle (fig. 7). Incomplet, le bâtiment paraît du reste s'ouvrir au sud-est, comme on le voudrait d'un temple, qui plus est en position dominante, au-dessus de la vallée de la Drouette, offrant une vue d'autant plus étendue sur le versant opposé si l'on supprimait les bois, en direction des « Déserts du Rocher » et des plateaux des « Garennes » ; enfin, malgré ses dimensions modestes – en apparence moins de 10 m hors œuvre –, la présence de ce couloir ou galerie circonscrivant un « noyau » de moins de 6 m de côté apparaît difficile à imaginer dans un autre cas de figure que celui de la *cella* d'un temple.

S'appuyant sur une partie du tracé repéré en prospection géophysique et par conséquent géoréférencé, la campagne 2007 a défini au préalable une tranchée d'orientation nord-est/sud-ouest de manière à recouper, sur une largeur de 3 m maximum, l'ensemble des structures perceptibles et significatives : les murs nord et sud de la galerie et son angle sud-ouest ainsi que les murs nord et sud de la *cella* et ses deux angles nord- et sud-ouest<sup>6</sup>. Deux autres sondages ont été ouverts par la suite, dans le prolongement du mur nord de la galerie mis au jour pour contrôler la présence des deux autres angles est et ouest. Un quatrième sondage a été tenté dans l'axe du mur sud de la galerie, en direction de l'est, pour dégager l'angle sud-est, sans résultat.

Les structures mises au jour, circonscrites dans cette tranchée de 20 m de long, ont permis de confirmer la présence d'un bâtiment de plan globalement quadrangulaire et d'orientation nord-ouest/sud-est. Seuls

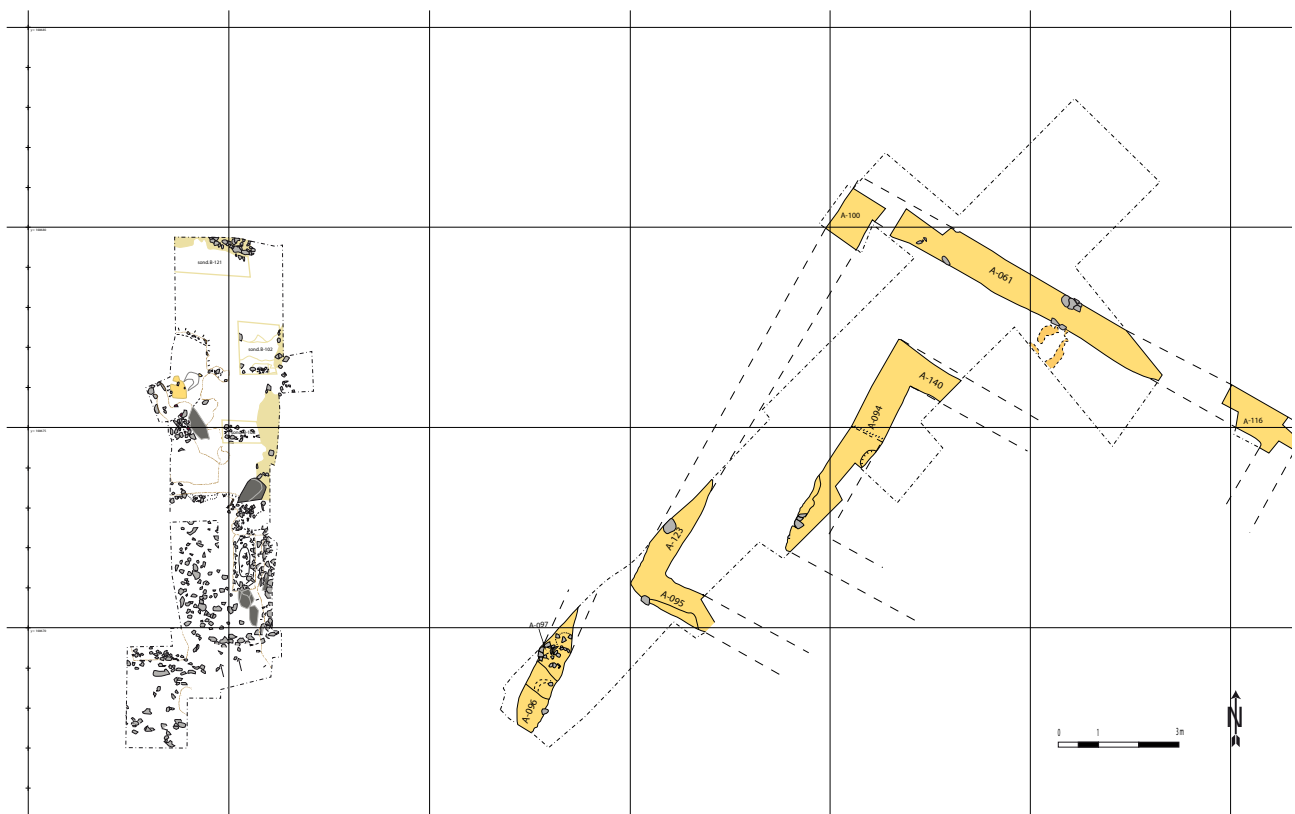
5/ *Rapports* (2007b), p. 29-39.

6/ *Ibid.*, p. 24-26

les solins en ont été conservés, repérés au nord au-delà de la largeur de la tranchée sous 0,30 m de terre arable, entamés par endroits par la pelle au sud et récupérés à plus de 0,50 m de profondeur. Réalisés en mortier de chaux adjoint de quelques silex, ils présentent une largeur variant de 0,80 à 0,90 m. Les trois angles extérieurs parfaitement déterminés donnent des dimensions très proches d'un carré de 12 m de côté inscrivant en son centre, à une distance régulière de 2 m, une pièce d'environ 6 m de côté (fig. 6). Bien que toute la partie sud-est n'ait pas été prospectée, l'hypothèse d'un sanctuaire a pu par conséquent être avalisée par la présence de ce qui paraît bien être un *fanum* dit de tradition celtique, au plan à double carrés inscrits et d'orientation nord-ouest/sud-est. À l'extrémité sud de la tranchée et à moins de 2 m de l'angle sud-ouest du précédent, un autre tronçon de mur a émergé, sur une longueur d'environ 3 m et de construction similaire, laissant augurer de la présence d'un deuxième bâtiment d'orientation sensiblement identique.

- *Fosse de nettoyage ou pierrier de comblement* – À l'ouest du bâtiment de type *fanum*, la photographie aérienne de D. Jalmain laissait voir, en outre, une structure d'apparence semi-circulaire aux extrémités prolongées de manière rectiligne en-deça de son diamètre, mais symétriquement et en angle aigu. D'un rayon estimé à moins d'une dizaine de mètres, elle paraîtrait se doubler en direction du nord-ouest jusqu'à atteindre peut-être les 30 m (fig. 7). La netteté et la symétrie d'un tel tracé, que la carte des résistivités à la plus grande profondeur (1,70 m) tendrait à confirmer par la présence d'un demi anneau totalement noir d'environ 10 m de large, laisserait imaginer une excavation d'origine anthropique, plutôt que le résultat d'un phénomène naturel. Sa position, à peu de distance du bâtiment quadrangulaire (moins de 5 m, voire tout à fait accolé si on lui adjoint le tronçon rectiligne qui paraît fermer son diamètre à l'est), selon une orientation identique nord-ouest/sud-est, ferait penser à un aménagement sinon tout à fait contemporain,

Fig. 6 – Plan général des structures mises au jour lors de la campagne 2007 (relevés au 1/20°).





du moins directement associé au fonctionnement et au développement général du sanctuaire, au point de pouvoir imaginer un nymphée ou un théâtre, voire un portique<sup>7</sup>.

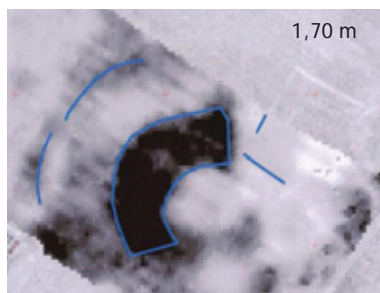
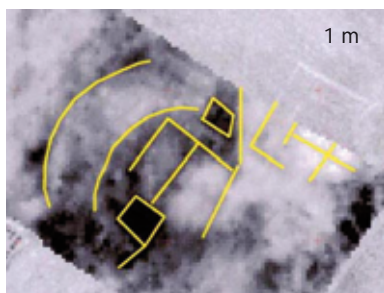
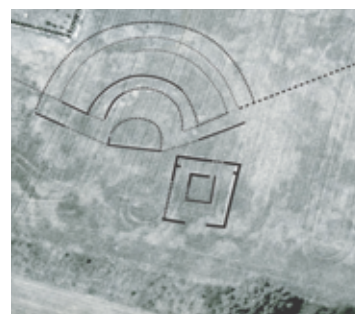
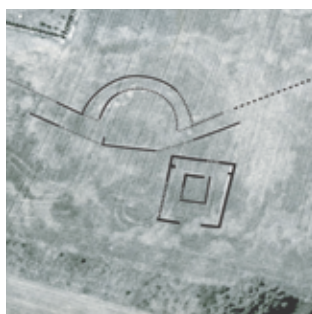
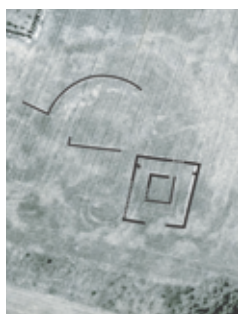
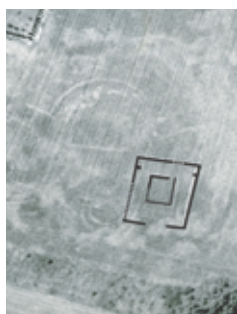
Pour des raisons d'ordre purement pratique liées à l'organisation technique du chantier, le parti pris de la campagne 2007 a été d'implanter une tranchée d'orientation strictement nord/sud tout en s'assurant de pouvoir recouper, sur 3 m de large, les anomalies en apparence les plus significatives repérées par la prospection géophysique : outre les contours internes et externes de l'anneau pour en connaître l'agencement structurel, il a paru opportun de sonder la portion intérieure là où l'interprétation des cartes des résistivités inscrivait un tracé intermédiaire de forme quadrangulaire. La tranchée a été prolongée au sud jusqu'à atteindre l'extrémité sud de l'anneau.

Contre toute attente, ce premier sondage a révélé, dans sa moitié sud, un amas de moellons agencés plus ou moins densément mais sans ordre apparent à 0,50 m sous le sol arable. Même s'il ne s'agit dans l'état actuel que d'une hypothèse provisoire, la forme et l'étendue de ce pierrier – si l'on en croit les cartes des

<sup>7/</sup> *Ibid.*, p. 18-20.



Fig. 7 – La photographie aérienne de D. Jalmain (1976) et les tracés perceptibles en prospection géophysique (M. Dabas, TerraNova).



résistivités et par conséquent sous toute réserve – pourraient être évaluées à une fosse annulaire d'une trentaine de mètres de diamètre, ouverte sur un niveau archéologique bien défini et cohérent, mêlant, outre un abondant matériel de construction, des artefacts divers datant strictement du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>, dans un état de conservation plutôt satisfaisant. On ne peut manquer de s'étonner de la présence de ce pierrier dès lors que l'on considère, parallèlement, sa profondeur, non définitivement connue pour des raisons de sécurité mais qui descend, sur les 15 m<sup>2</sup> sondés, au-delà de 2 m sous le sol arable, définissant par conséquent une fosse d'une capacité de 600 à 800 m<sup>3</sup>. On rappellera cependant la présence, à sa limite nord, d'une zone de mortier et de traces de maçonneries en place correspondant à l'arc de cercle supérieur repéré sur les cartes des résistivités.

Quelle que soit sa fonction et son identification, quelle que soit aussi son étendue exacte, ce pierrier pourrait constituer en tout état de cause une synthèse de tout le faciès d'occupation du site. En l'absence de mobilier médiéval toutefois, que l'on trouve en revanche sur l'ensemble des couches de surface, on serait tenté de l'envisager comme le résultat, sinon de la simple démolition d'un édifice en place, du moins d'un « nettoyage » à partir de cette époque aux fins de combler une cavité plus ancienne, construite ou naturelle, plutôt qu'à celles, postérieures, de se débarrasser de pierres faisant obstacle aux labours qui y auraient intégré alors du matériel plus récent... Pour intervenir à proximité immédiate des structures mises au jour à l'est, à moins de 5 m, il pourrait dès lors correspondre à la phase d'abandon et de destruction, sinon du site dans son ensemble, du moins de cette zone.

- **Le mobilier** – Bien que très fragmentaire et globalement peu abondant, le mobilier céramique recueilli lors de cette première campagne de sondages a permis d'apporter un complément d'informations, quoique de manière partielle pour des raisons inhérentes à l'état actuel des connaissances en matière, notamment, de céramique commune de la région Centre, et plus particulièrement de la cité des Carnutes. Peu d'ateliers locaux sont actuellement connus et moins encore fouillés, en dehors de ceux de Chartres<sup>9</sup> et, dans les Yvelines, ceux de La Boissière-École<sup>10</sup>, de Saint-Léger<sup>11</sup> et de Jouars-Pontchartrain. Ont pu être identifiés cependant des éléments d'origine chartraine, voire d'Ile-de-France, ainsi que quelques autres de la Vallée de la Loire, à pâte brune micacée, auxquels se sont ajoutés quelques fragments de *terra nigra* et de sigillée, celle-ci provenant exclusivement de Gaule centrale (Lezoux).

À côté de ce mobilier céramique ont été recueillis, outre une rouelle tronconique à cabochons en plomb, variante du type 4011 de Cl. Salicis dont on connaît la diffusion au-delà de l'Antiquité<sup>12</sup>, quelques objets de bronze, tels que fibules ou petits clous et objets circulaires provenant probablement de la décoration de meubles ou coffres en bois, et quelques autres habituellement rapportés aux pratiques culturelles, telles que les rouelles, considérés comme des objets votifs ou, à l'instar des jetons, destinés aux votes lors des assemblées qui devaient se dérouler sous l'autorité divine, dans les sanctuaires, territoire neutre propice au cadre de la conduite de la politique, de la guerre et de la justice<sup>13</sup> (fig. 8) ; enfin, deux monnaies antiques – un semis frappé à Lyon sous l'empereur Auguste en 15-10 avant notre ère, dit « à l'Autel de Lyon », et un denier de Vespasien, en argent, frappé en 79 de notre ère<sup>14</sup> (fig. 9).

Malgré son état fragmentaire et le petit nombre de formes identifiables, l'étude de l'ensemble de ce matériel a permis de réviser et d'étendre la phase globale d'occupation du site, ramenée, lors de la fouille de sauvetage de M. Souty, aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. Outre les deux pièces de monnaies – dont celle dite « à l'autel de Lyon » n'apparaît pas somme toute pertinente par sa fréquente diffusion au-delà de sa période de frappe –, la céramique a dispensé en effet un matériel remontant, sans conteste, au I<sup>er</sup> siècle de notre ère (pour la plupart coupes, coupelles et gobelets de commune sombre, un bord de coupe sigillée de l'époque flavienne

8/ *Ibid.*, p. 54-56.

9/ H. Sellès (2001)

10/ Atelier fouillé en 1990 par Yvan Barat, archéologue au Service départemental des Yvelines, attaché de conservation du patrimoine.

11/ Y. Barat *et al.* (2006).

12/ Cl. Salicis (1996).

13/ Voir par exemple B. Lambot (1989) et plus largement W. van Andringa (2002) et Chr. Goudineau (2006).

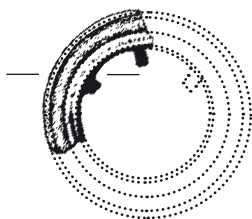
14/ L'identification des monnaies a été aimablement confirmée par Richard Longuépée, qui nous en a donné les détails.

Fig. 8 – Principaux objets recueillis lors de la campagne 2007 (dessins V. Chevrier).

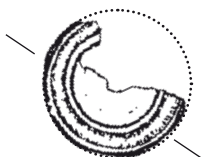
0 5 20 mm



Rouelle tronconique en plomb, à 2 x 8 cabochons pyramidaux : diam. 21,5 mm, ép. 5 mm (var. n° 4011 de Salicis / var. n° IV de Victoor) (US A-1139).



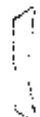
Fragment de rouelle à 7 branches, travail soigné, bronze : diam. 30 mm, ép. 0,8 mm (US A-1001).



Fibule circulaire ornée de cercles concentriques, sans excroissance sur le pourtour, ardillon en place, bronze : diam. 21 mm, ardillon 12,5 mm, ép. 1,5 mm (type 24a de Feugère, n° s.) (US B-1116).



Objet de forme losangique à bords convexes, probablement à incrustation – de pâte de verre –, dont deux extrémités paraissent avoir été brisées (?) et une autre surmontée d'un appendice circulaire, lui aussi à bords convexes ; absence de toute trace de patte d'ancrage d'un ardillon au dos, bronze : 18 x h 27 x ép. 2 mm (? fibule du type 26d 1 de Feugère, atelier rhénan, 2<sup>e</sup> moitié du n° s.) (US A-1139).



Fragment de jeton en os : diam. 16 mm, ép. 3 mm (US B-1071).



Semis « à l'Autel de Lyon » (US A-1001) :  
 - droit : tête laurée à droite,  
 CAESAR [PONT] MAX ;  
 - revers : illisible (autel de Lyon) ;  
 diam. 24,1 mm, 5,30 g.  
 Frappé à Lyon entre 15 et 10 av. n.è.  
 (réf. Fonds Bourgey, n° 137, var.).



Denier de Vespasien, argent (US A-1001) :  
 - droit : tête laurée à droite,  
 IMP CAESAR VESPASIANUS AUG ;  
 - revers : capricorne à gauche sur un globe  
 TR. POT. X. COS. VIII (illisible) ;  
 diam. 16,5 mm, 2,88 g. Frappé en 79  
 (réf. Cohen, n° 554, p. 411).



Fig. 9 – Monnaies trouvées lors de la campagne 2007.

trouvé au cœur du pierrier), indiquant ainsi une présence minimale de 200 ans, qui pourrait même s'être poursuivie, témoins quelques rares, il est vrai, tessons et fragments de tuiles, autour des <sup>iv</sup><sup>e</sup> et <sup>v</sup><sup>e</sup> siècles.

Fortement brassé par les conditions de mise en œuvre de la campagne 2007, notamment à l'approche et aux abords du pierrier, à l'ouest, et des fondations du bâtiment est, le mobilier n'a pu apporter davantage de précisions en revanche quant aux phases successives de développement de ces premiers aménagements mis au jour. En produisant une fourchette allant de la première moitié du <sup>i</sup><sup>er</sup> siècle au début du <sup>iii</sup><sup>e</sup>, il laisserait imaginer la création du bâtiment de type *fanum* à l'époque néronienne, sans permettre néanmoins d'envisager sa date d'abandon et/ou de destruction et par conséquent son temps d'utilisation. En grande partie entamée par la pelle, l'amorce du deuxième bâtiment, au sud-ouest, n'a pu être davantage replacée chronologiquement ni même diachroniquement par rapport au précédent ; quant au pierrier, aucune fouille systématique n'a pu être effectuée par manque de temps et de moyens, qui aurait permis de mettre en évidence les strates successives de sa formation et, par-delà, son identification.

Sur un plan plus large, il est apparu de même difficile, compte tenu de la pauvreté du matériel recueilli, de conclure sur un milieu socio-culturel et économique particulier. Les formes les plus fréquemment rencontrées ont ramené, globalement, à une vaisselle de table commune : bols, coupes, plats, gobelets, cruches, tripodes. Présente, la sigillée s'est avérée cependant largement minoritaire ; dans le champ inverse, la céramique propre à la cuisson n'a pas davantage donné en nombre. Enfin, et pour autant qu'on ait pu en juger, les contenants de type amphore font manifestement largement défaut.

### I.b. Campagne 2008 : une double problématique

Pour peu spectaculaires qu'ils puissent apparaître, les résultats de la campagne de sondages menée en 2007 ont permis pour le moins, non seulement de confirmer la présence de vestiges d'époque romaine dans un état somme toute satisfaisant, mais surtout de mieux comprendre, et *a fortiori* appréhender, les écueils et les résistances inhérents à un terrain particulièrement ingrat, susceptible d'apporter des informations aussi précieuses qu'elles pourront être confuses et emmêlées.

De cette toute première campagne de sondages sont ressorties en effet deux difficultés majeures liées à la nature même du terrain qui a, d'une part perturbé l'interprétation des cartes des résistivités données par la prospection géophysique, d'autre part entraîné une compression manifeste des niveaux archéologiques.

La demande de fouille programmée reposait sur quatre points « classiques » : l'identification du bâtiment de plan quadrangulaire et l'organisation du site, l'étude des techniques de construction et de la culture matérielle. Devant se concentrer sur le bâtiment de type *fanum*, la campagne 2008 a visé un double objectif : d'une part déterminer précisément le plan et la chronologie du bâtiment, d'autre part envisager une stratégie de fouilles sur le long terme en fonction de la qualité – ou des défauts... – du terrain, en s'attachant à en vérifier aussi bien la pertinence que l'efficacité.

### I.b. 1. Les conditions de mise en œuvre

Programmée sur un an, la nouvelle campagne 2008 s'est appuyée sur un budget relativement limité, qui a conditionné parallèlement le nombre de fouilleurs, arrêté à une quinzaine, ainsi que le temps de fouille ramené à trois semaines, du 7 au 28 juillet.

- **Le financement** – À hauteur de 8 000 €, il a été partagé entre le SRA Centre, qui a pris en charge une partie des frais de fonctionnement (évalués à 500 €) et un crédit de travaux (pour 1 500 €), et par le CAEL qui a pu débloquer, grâce au Conseil général, une somme de 6 000 € dévolue au matériel de fouille – qui a dû être repris et complété sur la campagne 2007 – et à l'intendance (cf. *infra*, annexe 4, *Plan de financement*). Ces subventions ont été entièrement gérées par ArcHanGe (Archéologie-Hanches-Générale), nouvelle association indépendante créée à cette fin en mars 2008. La campagne a bénéficié également du matériel technique de l'UMR 8167 (appareil de prise de vues Nikon et PC portable), ainsi que d'un logement mis à disposition par la mairie de Hanches.
- **Une équipe bénévole** – Comme pour la campagne précédente, Ingrid Renault a assuré bénévolement le traitement de l'ensemble du matériel recueilli et Matthieu Jagu une partie des relevés topographiques (le dimanche, à l'aide d'un tachéomètre prêté par ATGT, Maintenon). Les travaux de fouilles ont été mis à profit en outre pour compléter la formation des étudiants aux techniques de fouilles et de traitement des données. L'équipe a été encadrée par Ingrid Renault pour le traitement du mobilier et la titulaire de la fouille pour l'ensemble des travaux de fouille et de traitement des données.
- **Les conditions climatiques** – Plus favorables qu'en 2007 – où la pluie et le froid avaient obligé à arrêter momentanément la fouille à plusieurs reprises –, elles ont rendu toutefois le terrain parfois pénible par une sécheresse excessive de la terre, dès lors délicate à travailler et à observer.

### I.b. 2. Objectifs et stratégie de fouilles

La zone de fouille a été ouverte autour des premières structures mises au jour, de part et d'autre de la tranchée de sondage orientale réalisée en 2007. Décapée à la pelle mécanique sur environ 0,20 cm de profondeur, elle a couvert moins de 500 m<sup>2</sup> (fig. 10).

- **Objectifs [2008]** – La tranchée de sondage réalisée en 2007 avait permis de reconnaître la moitié nord du bâtiment, en s'assurant de l'existence des deux angles nord et de l'angle sud-ouest de la galerie extérieure (A-061, A-123 et A-095) ainsi que des deux angles du mur ouest de la *cella* (A-094 et A-140) (fig. 6). Restait par conséquent à déterminer la moitié sud, autrement dit l'angle sud-est de la galerie ainsi que toute la partie est de la *cella*. L'intérêt ne résidait toutefois pas dans ces seules structures, le plan et les dimensions de l'édifice ayant été évalués dès la première campagne (cf. *supra*) : l'objectif était de tenter de mettre au jour l'implantation générale du bâtiment, inscrite sur la pente et autour de ses entrées (galerie et *cella*), en toute logique – si l'on en croit les différents *fana* connus du même type et si l'on tient compte de l'orientation de celui-ci – présentes côté sud-est.



Deux questions majeures restaient par ailleurs en suspens : celle de la pertinence archéologique des niveaux emportés par la pelle en 2007 et, consécutivement, celle de la chronologie, de l'érection à la destruction du bâtiment. Parallèlement, la nouvelle campagne devait offrir l'occasion de rechercher, autour des fondations en place – c'est-à-dire dans les nécessaires couches de destruction s'étendant à leurs pieds –, les témoins du type d'élévation et des techniques de construction.

L'examen du contexte d'implantation du temple ne pouvait néanmoins être envisagé sans évaluer, parallèlement, sinon l'identification proprement dite, du moins la relation avec les structures mises au jour en 2007, à l'extrémité sud de la tranchée (A-096). Étrangères au *fanum*, elles n'en sont pas moins très proches et d'orientation similaire, de sorte qu'elles ne peuvent qu'offrir un complément d'informations, notamment en rendant possible une confrontation sur le plan aussi bien topographique que stratigraphique. Les trois semaines imparties à la fouille et la petite quinzaine de fouilleurs ne laissaient guère de chance cela dit à une fouille « extensive » : il était bien évident que ce second bâtiment ne devait mobiliser l'attention plus que de raison et son examen s'étendre au-delà de sa portion déjà en partie mise au jour.

Enfin et surtout, cette deuxième campagne devait ouvrir la voie à une meilleure appréhension des cartes des résistivités données par la prospection géophysique de 2006, en confrontant l'ensemble des données acquises sur le terrain aux perturbations apparentes du sous-sol mesurées par les sondes électriques. L'objectif était de vérifier la validité ou non du décalage repéré en 2007 sur les structures sud du temple en examinant notamment les abords et de tenter d'établir une concordance avec le type de vestiges mis au jour, voire avec l'état de conservation.

- **Implantation de la zone de fouille** – Par souci de cohérence, la zone ouverte cette année s'est calée sur la grille de repérage mise en place en 2007, à l'ouverture des sondages. Celle-ci avait été positionnée en coordonnées Lambert, orientée sur les points cardinaux – E-W en abscisse / N-S en ordonnée –, à la cote extrême X (ouest) 54970 / Y (sud) 100665, s'étendant sur 35 m est/ouest et 20 m nord/sud. La visée du point bas avait été effectuée à l'aide de trois points de référence localisés sur le cadastre et durablement matérialisés sur le terrain (bornes des propriétés voisines) ainsi que d'un point visible dans le paysage (Clocher de l'église).



Fig. 10 – Vue aérienne du site (phot. Alain Lelong, juillet 2008).

Compte tenu de la topographie générale, aucun de ces points, par ailleurs trop éloignés de la zone de fouille, n'a été cependant retenu comme niveau de référence pour les prises d'altimétrie effectuées au cours de la fouille. Une première station avait été par conséquent implantée en 2007, plus proche et au nord (st 1000), matérialisée par un piquet de bois donnant une altitude absolue de 126,668 NGF. Pour préparer l'éventuel développement de la fouille, trois autres stations ont été mises en place cette année : au nord-est (st 1001, tige filetée), au sud-est (st 1002, tige filetée), au sud-ouest (st 1003, piquet bois). Le point de référence utilisé principalement (st 1002) est situé aux coordonnées X 549095,5732 / Y 100657,6495, donnant une altitude absolue de 125,293 NGF (fig. 11).

Abandonnant momentanément toute la portion ouest, la grille de repérage a été étendue cette année, à l'est et au sud sur 5 m, de manière à intégrer toute la moitié du bâtiment jusque-là non fouillée, couvrant ainsi, dans l'absolu, une surface de 25 m de côté, soit 625 m<sup>2</sup>.

Le grille de repérage implantée sur le terrain utilise, comme en 2007, un maillage de base à intervalle de 5 m, matérialisé par des piquets de bois de 0,05 m de section et plantés à 0,40 m de profondeur. Ce maillage a été subdivisé, pour les besoins de la fouille, en carrés de 1 x 1 m, matérialisé par des piquets de fer munis d'un double anneau et plantés à 0,30 m de profondeur. Il permet de positionner rapidement les zones de fouille ainsi que les structures et les objets sans recours à des mesures trigonométriques. Chaque carré est désigné par une double numérotation – un chiffre en abscisse (de 4 à 8 d'ouest en est) et une lettre en ordonnée (de A à E, du nord au sud) – et est identifié par ses coordonnées ouest et sud inscrites à son angle sud-ouest (fig. 11). Tous les plans se réfèrent à ce repère orthonormé.

- **Stratégie de fouille et organisation du chantier** – Dans la mesure où l'objectif n'était pas, comme lors de la campagne de sondages 2007, de reconnaître l'état de conservation des vestiges, mais d'évaluer la pertinence archéologique des niveaux emportés par la pelle ainsi que de l'interprétation des cartes des résistivités, le décapage n'a été effectué que sur une vingtaine de centimètres de profondeur. Il a englobé toute la surface occupée par le temple, tournant autour de la tranchée et des deux puits de sondages existants qui ont, provisoirement, été cernés par des bermes, et s'en écartant d'à peine 5 m.

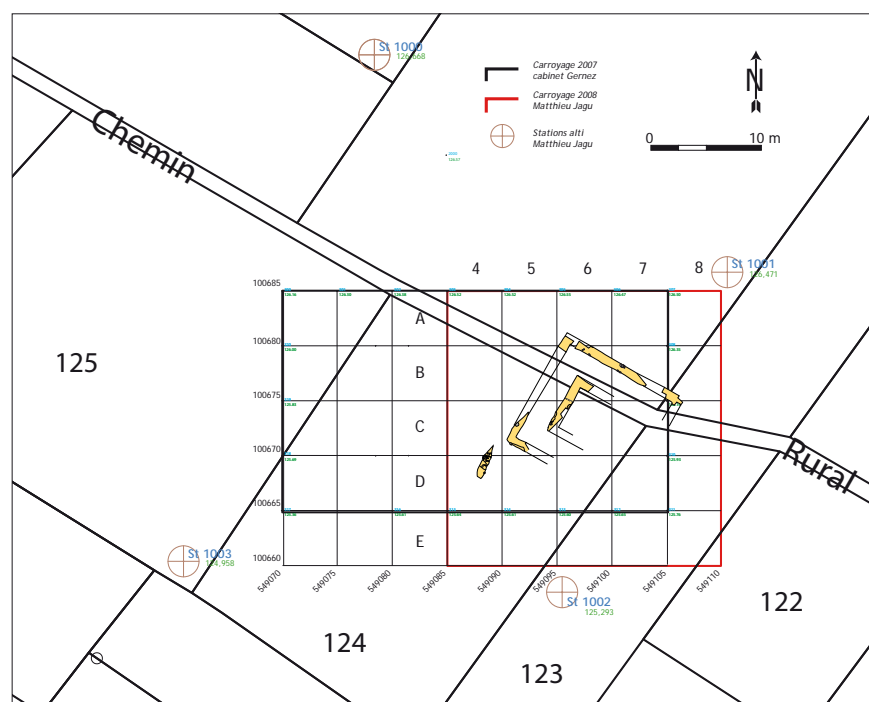


Fig. 11 – Implantation de la zone de fouille et de la grille de repérage sur le cadastre.

La surface ainsi décapée représente environ 400 m<sup>2</sup>. Elle a été découpée artificiellement en 12 secteurs et désignés par des lettres de A à L – en tournant, du sud au nord, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre –, de manière à pouvoir sonder le prolongement des structures déjà mises au jour et, consécutivement, le contexte des niveaux supérieurs. Pour répondre aux objectifs annoncés et après nettoyage manuel, seuls 7 des 12 secteurs ont réellement été examinés selon qu'ils recouvraient des portions de l'un ou l'autre des deux bâtiments à fouiller. Sortant visiblement du cadre des structures orientales du temple, les extrémités sud, est et nord de la zone décapée – correspondant aux secteurs E, F, H et I – ainsi que le secteur B ont été laissés volontairement de côté (fig. 13).

- les secteurs C, D, G, J couvrent le temple de part et d'autre de la tranchée. Compte tenu de la déclivité naturelle des lieux, il a paru opportun de ne pas focaliser seulement sur sa portion est, la plus basse – concernée par les secteurs C, D et G –, qui a subi plus particulièrement les effets conjugués de l'érosion et des labours. Pour tenter de confronter les zones extrêmes du versant occupé par le bâtiment, le secteur J couvrant la portion nord-ouest de la galerie au point le plus haut est lui aussi entré dans le cadre de la fouille, dans le prolongement du sondage effectué sur l'angle nord-ouest de la galerie [sd A-100].

Entamés au plus près de la tranchée de sondage, les secteurs C et D n'ont été développés qu'au-dessus des murs sud et est de la *cella*, sur une bande de 5 m de long et 3 m de large. Le secteur G, quant à lui, a été subdivisé en deux sous-secteurs, G-nord et G-sud, de manière à établir le lien entre les structures intérieures et extérieures et envisager l'organisation de la galerie, notamment à partir du cailloutis mis au jour en 2007 contre le mur nord A-061. Il occupe une bande de direction nord/sud, de 3 m de large sur 7 de long, récupérant le puits de sondage ouvert à l'extrême sud et se prolongeant au nord-ouest, aux abords de A-061, rejoignant ainsi le sondage D dans sa portion nord.

Enfin, le sondage ouvert en 2007 au-dessus de l'angle nord-ouest de la galerie [sd A-116] a été prolongé sur 1 m environ, en direction du sud-ouest (secteur G-nord).

- les secteurs A, K couvrent la zone sud-ouest attenante au temple, dont avait été mis au jour en 2007 une amorce de mur à l'extrémité sud de la tranchée de sondage (A-096). Repérée sur les cartes des résistivités, cette amorce présentait, sur le terrain, un décalage de plus de 2 m vers le



Fig. 12 – Le chantier en cours de fouille.

nord-ouest. Le secteur A, fouillé sur 2 m<sup>2</sup> le long de la berme le séparant de la tranchée, devait tenter d'en vérifier le prolongement en direction du sud-ouest : le dégagement des vestiges a justifié son extension au nord, jusqu'à rejoindre A-096. Le secteur K, à l'opposé du tronçon de mur et ramené sur une bande de 3 m de large parallèlement à la tranchée, visait le recalage des tracés donnés en première interprétation des cartes de résistivités en cherchant à déterminer le lieu d'amorce et la direction d'un autre mur qu'elles avaient repéré.

- le secteur L, enfin, n'a été ouvert qu'en fin de campagne. Il résulte de l'éraflure de la pelle sur une pierre et un restant de mortier situés dans l'axe des structures mises au jour dans le secteur K. Extérieur au temple et dans la partie haute du versant, *a priori* mieux conservée, il a fait l'objet d'une fouille particulièrement fine, destinée à mieux cerner les défauts du terrain. Zone test, il a apporté des informations pour le moins précieuses.

Chacun des secteurs a été pris en main par une équipe de deux fouilleurs. Selon l'objectif à atteindre, deux méthodes de fouille ont été adoptées : fouille fine en passes régulières, par couches artificielles, en laissant le maximum d'éléments en place, ou par sondage, au piochon ou à la pioche, avec pour seul but d'atteindre successivement les principales couches archéologiques jusqu'aux éventuelles structures et ainsi récupérer les différentes unités emportées lors de la campagne de sondages, en ouvrant d'ouest en est et si possible du nord au sud.

L'intérêt de s'attarder sur les premières couches de remaniement et de démolition sans aller, dans l'immédiat, en dessous des niveaux donnés par les arases de mortier, est apparu double : non seulement le chantier étant à ses débuts, il importait d'établir un premier champ cohérent de manière à éviter les faux-semblants, notamment en matière de synchronie ; par ailleurs, et outre qu'elles regorgent d'informations importantes quant aux techniques de construction, ces couches de surface devaient permettre de mieux appréhender les circonstances d'abandon du site.

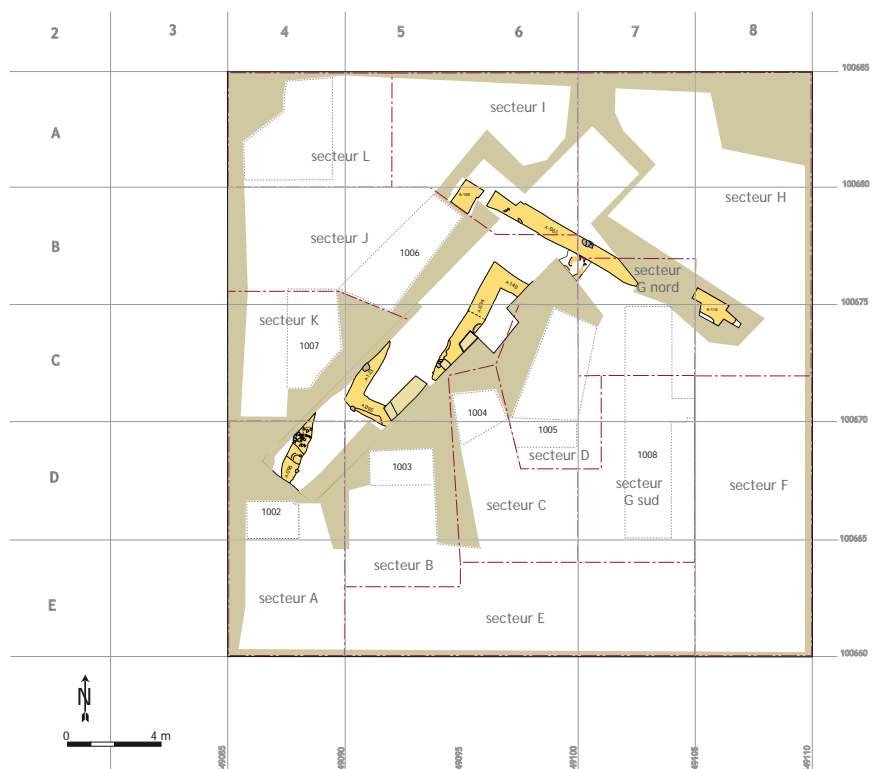


Fig. 13 – Implantation des secteurs.

### I.b. 3. Enregistrement des données et traitement du matériel

La gestion de la documentation de fouille utilise le système d'enregistrement préalablement mis en place et adapté sur le modèle du site de Lattes dans l'Hérault (UMR 5140). Elle est fondée sur la détermination d'unités stratigraphiques (US), notion qui s'applique, tout en les distinguant, aussi bien aux couches, qu'elles soient « positives » (remblai, recharge de sol, calage, éboulement, etc.) ou « négatives » (creusement, arasement, trou de poteau, etc.), qu'aux structures (US construites). La distinction des couches (US positives ou négatives) est faite à partir de la composition, de la texture et de la couleur du sédiment, de la nature du mobilier et des inclusions fines, notamment de mortier ou de charbon, d'esquilles de silex ou d'os, etc. Toutes les US, quelles qu'elles soient, s'inscrivent dans un même système de numérotation à 4 chiffres dont la progression, en dehors du premier chiffre qui représente la zone dans laquelle elle a été observée, n'a aucun rapport avec la position stratigraphique de l'US, mais observe une succession numérique en fonction de l'évolution de la fouille de manière à assurer leur unicité absolue. Cette numérotation est strictement suivie dans l'inventaire du mobilier, en tenant compte des équivalences qui ont pu s'avérer nécessaires. La relation cohérente d'un groupe d'US, déterminant un ensemble structuré volontairement (un mur, de sa tranchée de fondation à son élévation), forme une entité ou fait archéologique : ils sont numérotés de 1 à n précédé de deux lettres selon leur identification. La relation cohérente d'un groupe de faits archéologiques, par leur contemporanéité et leur fonction, forme un ensemble : ils sont de même numérotés de 1 à n précédé de trois lettres selon leur identification.

Le découpage en plus de 10 secteurs a suivi une volonté de fouiller par unités de travail. Provisoires, ils ne répondent absolument pas à l'unité d'un bâtiment. Leur détermination a été au contraire artificielle et s'est fondée d'une part sur la configuration du site au moment d'être fouillé, d'autre part sur les circonstances de la fouille elle-même : en l'occurrence, la déclivité comme la présence de la tranchée au centre de la zone de fouille. Leur désignation ne figure pas dans celle des unités stratigraphiques mais peut-être parfois rappelée pour plus de clarté.

Par souci de commodité et de clarté, compte tenu des conditions de la fouille, certaines US construites (notamment les arases de mortier) avaient été identifiées, en 2007, à l'aide de leur numéro d'US précédé d'une lettre (en l'occurrence la lettre M). Il a paru plus raisonnable, cette année, de reprendre la numérotation des US de sondages compilés en 2007 en remplaçant le premier chiffre correspondant à l'identification de la zone par la lettre identifiant la tranchée : désormais, toutes les US commençant par A- ou B- renverront à la campagne 2007. Cette précaution résulte de ce qu'en reprenant la fouille autour des zones sondées, la campagne 2008 ne pouvait que compliquer l'enregistrement des US en imposant des équivalences imbriquées. En établissant la zone 1 autour du bâtiment de type *fanum*, elle a par conséquent repris la numérotation convenue et a ainsi déterminé 95 US, numérotées de 1001 à 1095.

La campagne a été par ailleurs documentée par une série de plus de 200 photographies numériques prises systématiquement pour chaque US ; des relevés sommaires réalisés pour chaque secteur à l'aide du carroyage ont permis d'effectuer régulièrement un état des lieux en cours de fouille et de rassembler graphiquement un certain nombre d'informations ponctuelles. Chaque secteur a fait l'objet d'un relevé en plan au 1/20<sup>e</sup>, le secteur L d'un relevé plus précis au 1/10<sup>e</sup>. Un certain nombre de profils localisés au 1/20<sup>e</sup> ont été réalisés en fonction de leur pertinence ainsi que diverses sections. Sections et plans ont été systématiquement complétés (le dimanche) par des points de mesure pris en coordonnées Lambert à l'aide d'un théodolite sur les trois dimensions. L'ensemble de ces relevés a été repris en DAO.

Enfin, le mobilier recueilli, toujours aussi peu abondant et particulièrement abîmé, a fait l'objet d'un traitement classique – lavage, identification et tri, comptage, enregistrement sommaire en cours de fouille, stockage (dans les locaux de la mairie de Hanches, en attendant un dépôt mieux adapté). Tous les types de matériaux ont été pris en compte et prélevés, quelle que soit leur taille : céramique, verre, ossements, objets en fer, plomb ou bronze, clous, matériaux de construction (tuiles, briques, mortier de chaux, « mortier de terre », enduits...) et, autant que possible, le charbon. Leur localisation a été effectuée dans chaque US, par secteur et carré de fouille. Seule la céramique a fait l'objet d'une étude complète réalisée par Ingrid Renault (cf. Annexe 3).



**"La Cavée du Moulin"**  
HANCHES / EURE & LOIR (28)

Zone n° Hch - F1 US n° 1016

**US**  
 positive = \_\_\_\_\_  
 négative = \_\_\_\_\_  
 construite = amalgame ?

**Structure**  
 compacte  homogène  argile  limon  sable  
 meuble  hétérogène  cailloutil  gravier  blocs  
 mortier  céramique  ...

**Texture**  
 brun  rouge  noir/cendre  ocre  ... gris

**Couleur**  
 brun  rouge  noir/cendre  ocre  ... gris

**Inclusions**  
 Avoir : 


 Être : 


**Conservation**  
 en place  éboulement  traces  ...

**Matériaux de construction**  
 pierre  terre crue  bois  mortier  ...  
 moellons  chaux  terre cuite  céramique

**Croquis de localisation**

**Technique et mise en oeuvre**  
 sol  enduit  torchis  adobe  bauge  ...  à cru  à joints vifs

**Pétrographie**  
 grès  silex  granite  calcaire dur  calcaire tendre  ardoise

**Croquis**

**Commentaire**  
 amalgame de terre particulièrement dure et compacte, adjointe de fines particules de chaux, d'une dizaine de cm d'épaisseur, repose sur une couche plus litieuse peu épaisse qui paraît recouvrir la portion nord de l'arase de mortier 1-015, non soulé

**Matériel datant**  
 céramique \_\_\_\_\_  
 monnaies \_\_\_\_\_  
 fibules \_\_\_\_\_  
 autres \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

**Matériau**  
 métal  verre  pierre  ossements  autres

**Fait**  
 (entité archéologique)  
 Composition de l'entité : \_\_\_\_\_  
 Autres US en rapport : \_\_\_\_\_

**Relation US**  
 égale : 1-015  
 synchrone : 1-012  
 antérieur : 1-002

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**US en rapport**  
 1015

**Photo n°** Hch-08-032 à 034

**Commentaire**  
 \_\_\_\_\_

**Date** 16/07/2008  
**Auteurs** Fabienne Dugast

**Orientation**  
 Nord  Sud  Est  Ouest a° 032

**Orientation**  
 Nord  Sud  Est  Ouest a° 033

**Orientation**  
 Nord  Sud  Est  Ouest a° 034

**Orientation**  
 Nord  Sud  Est  Ouest a°

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers sud-ouest

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Type d'activité**  
 assise  occupation  destruction  abandon

**Relation US**  
 égale : \_\_\_\_\_  
 synchrone : 1-015  
 antérieur : 1-012  
 supérieur : 1-002

**Fait**  
 (entité archéologique)

**Ensemble**  
 1015

**Ramassage**  
 prélèvements  mobilier

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers \_\_\_\_\_

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Ensemble(s)**  
 \_\_\_\_\_

**Autres entités en rapport**  
 \_\_\_\_\_

**Alors** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Chaque** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Matériaux** a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers \_\_\_\_\_

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Ensemble(s)**  
 \_\_\_\_\_

**Autres entités en rapport**  
 \_\_\_\_\_

**Alors** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Chaque** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Matériaux** a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers \_\_\_\_\_

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Ensemble(s)**  
 \_\_\_\_\_

**Autres entités en rapport**  
 \_\_\_\_\_

**Alors** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Chaque** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Matériaux** a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers \_\_\_\_\_

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Ensemble(s)**  
 \_\_\_\_\_

**Autres entités en rapport**  
 \_\_\_\_\_

**Alors** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Chaque** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Matériaux** a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers \_\_\_\_\_

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Ensemble(s)**  
 \_\_\_\_\_

**Autres entités en rapport**  
 \_\_\_\_\_

**Alors** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Chaque** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Matériaux** a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

Fig. 14 – Fiches de renseignements des US et entités archéologiques.

**"La Cavée du Moulin"**  
HANCHES / EURE & LOIR (28)

Zone n° Hch - F1 US n° 1016

**Photo n°** Hch-08-032 à 034

**Commentaire**  
 \_\_\_\_\_

**Date** 16/07/2008  
**Auteurs** Fabienne Dugast

**Orientation**  
 Nord  Sud  Est  Ouest a° 032

**Orientation**  
 Nord  Sud  Est  Ouest a° 033

**Orientation**  
 Nord  Sud  Est  Ouest a° 034

**Orientation**  
 Nord  Sud  Est  Ouest a°

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers \_\_\_\_\_

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Ensemble(s)**  
 \_\_\_\_\_

**Autres entités en rapport**  
 \_\_\_\_\_

**Alors** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Chaque** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Matériaux** a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers \_\_\_\_\_

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Ensemble(s)**  
 \_\_\_\_\_

**Autres entités en rapport**  
 \_\_\_\_\_

**Alors** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Chaque** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Matériaux** a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers \_\_\_\_\_

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Ensemble(s)**  
 \_\_\_\_\_

**Autres entités en rapport**  
 \_\_\_\_\_

**Alors** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Chaque** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Matériaux** a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

**Zone n°** Hch - F1 **US n°** 1016

**Secteur** A  
 Localisation contre berme N  
 Coord. quad. X 4 Y D-E  
 Z sup. \_\_\_\_\_  
 Z inf. \_\_\_\_\_  
 pentage vers \_\_\_\_\_

**Etat**  
 finie  réduite  fouillée

**Ensemble(s)**  
 \_\_\_\_\_

**Autres entités en rapport**  
 \_\_\_\_\_

**Alors** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Chaque** ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_  
 ah. \_\_\_\_\_

**Matériaux** a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_  
 a° \_\_\_\_\_

**Chrono.** matériel \_\_\_\_\_  
 TPO \_\_\_\_\_  
 TAC \_\_\_\_\_  
 période \_\_\_\_\_  
 phase \_\_\_\_\_

**Terrain / mises à jour**  
 terrain \_\_\_\_\_  
 mise à jour \_\_\_\_\_

L'ensemble de cette documentation est reporté sur une base de données informatisée en cours de développement sur FileMaker Pro : organisée autour des fiches individuelles d'US (fig. 14), elle regroupe en amont les fiches documentaires – photographies, plans, sections, mobilier – de manière à permettre le croisement des différents inventaires en relation, en aval, avec les fiches synthétiques de faits et d'ensembles.

#### I.b. 4. Détecteur à métaux

Utilisé fortuitement en 2007 à la suite d'une proposition volontaire d'un prospecteur pour nous aider à contrôler les déblais rejetés par la pelle mécanique, le détecteur de métaux l'a été de nouveau cette année dans des conditions similaires, c'est-à-dire uniquement sur les rejets accumulés par la pelle mécanique. Totalement inexploitable du point de vue stratigraphique, les objets recueillis (monnaies et fibules en 2007) n'ajoutent pas moins au faciès culturel général du site. Un test a été réalisé en outre sur les zones en cours de fouille dans le but de devancer l'action des fouilleurs opérant au piochon notamment : l'expérience s'est avérée quelque peu scabreuse, la détection de la présence d'un objet métallique ayant eu pour effet, le plus souvent, une excitation peu compatible avec l'objectif de la fouille...

## II- RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE 2008

Compte tenu des conditions de mise en œuvre et de la stratégie adoptée qui a entraîné (volontairement) un morcelage de la zone, la campagne 2008 n'a pu aboutir à des résultats spectaculaires : le temple ni le bâti attenant n'ont été totalement fouillés, laissant nombre de questions relatives à leur organisation spécifique et relationnelle en suspens. La nature du terrain a par ailleurs réservé quelques surprises qui, pour avoir été certes prévisibles, n'en ont pas moins été contrariantes pour la fouille. Enfin, faute d'avoir pu disposer d'un personnel qualifié, certaines analyses n'ont pu être effectuées ni certains types de mobilier traités (faune, métal), ce qui rend ce rapport momentanément incomplet.

La campagne n'en a pas été négative pour autant, loin s'en faut. L'étude du site n'en est qu'à ses débuts : ne pouvant se fonder sur aucun élément ni structure directement visibles, ni sur aucune fouille ni aucun dégagement antérieurs, il apparaît nécessaire, sauf à vouloir sonder les 2 ha de part en part à la pelle mécanique, de mettre en place et d'assurer au préalable un certain nombre de jalons. Ceux-ci ont concerné les structures mises au jour et les techniques de construction, leur chronologie et les premiers éléments de l'organisation stratigraphique du site, enfin une nouvelle interprétation des cartes des résistivités.

### II.a. Les structures mises au jour

Si, dans l'ensemble, la fouille des structures s'est inscrite dans le prolongement de celle entreprise en 2007, il a paru préférable, dans un premier temps et par mesure de prévention compte tenu de la mise en œuvre de techniques de fouille différentes (mécanique / manuelle), de ne pas s'y raccrocher physiquement et de laisser une berme d'environ 1 m de large ou plus entre la tranchée de sondage et chacune des nouvelles zones d'action. Ces bermes devaient permettre d'une part d'éviter au fouilleur de descendre trop rapidement en cherchant à tout prix à dégager la structure en partant de l'existant au détriment du contexte de leur enfouissement, d'autre part de conserver un témoin provisoire marquant la succession des niveaux archéologiques supérieurs qui, à terme, devra être retiré pour établir le lien entre les deux phases de fouille.

Plus que le dégagement des structures, il s'est agi en effet de retrouver la succession des strates archéologiques venant au-dessus et si possible de part et d'autre des arases de fondation de manière à prédéfinir sinon d'éventuels niveaux d'occupation, du moins de destruction.

#### II.a. 1. Le bâtiment de type fanum et son architecture

Érigé en bordure extrême de la pente, orientée au sud-sud-ouest, le bâtiment de type *fanum* ne pouvait offrir qu'une conservation inégale de ses vestiges. Relativement épargnés au nord, comme l'a montré la campagne de sondage 2007, ils sont apparus au contraire particulièrement altérés dans la moitié sud-est, plus exposés aux labours comme à l'érosion.

Les structures dégagées cette année dans la portion sud-est se résument en effet à un lit très irrégulier de mortier de chaux à inclusion de silex, d'une largeur et d'une épaisseur variables, allant pour l'une de 0,50 à



0,80 m, pour l'autre de 0,10 à 0,30 m. De manière générale, ces lits de mortier s'épandent de part et d'autre de l'assiette de fondation par petites plaques informes qui ne correspondent ni plus ni moins qu'à la destruction de l'arase, probablement accrochée, morcelée et détachée de son assise, puis entraînée par l'action répétée des socs de charrues. Fragilisée par cette « atrophie » systématique, l'arase actuelle des murs en place présente des irrégularités qui, en se comblant de terre, se fondent parfois dans les couches de destruction, rendant difficile la détermination, en surface, des limites exactes des structures proprement dites.

- *La cella [secteurs C et D]* – C'est tout particulièrement le cas des murs sud et est de la *cella*. Amas en apparence informe dû aux altérations du terrain, le retour de A-094, mur ouest dégagé en 2007, a été repéré au-delà d'une berme d'environ 1,50 m de large, laissée volontairement en place en arrière. De direction nord-ouest/sud-est, parfaitement perpendiculaire à A-094, il a pu être suivi sur près de 4 m (fig. 15), jusqu'à son angle sud-est [1-060] (fig. 16), définissant ainsi une longueur totale de 6 m.

Ce restant de fondation offre, à l'image de A-094, une assiette moyenne de 0,90 m. Il a été reconnu à différentes profondeurs, la portion la plus à l'ouest (1-019), bien en place contre la berme la séparant de A-094, émergeant à une cote légèrement inférieure, soit 125,38 NGF, la portion centrale (1-035) présentant en revanche un creux à la cote 125,27, enfin l'extrémité est (1-059) remontant légèrement à la cote 125,31, soit en moyenne 0,15 m en dessous du niveau de l'arase A-094 (fig. 17).

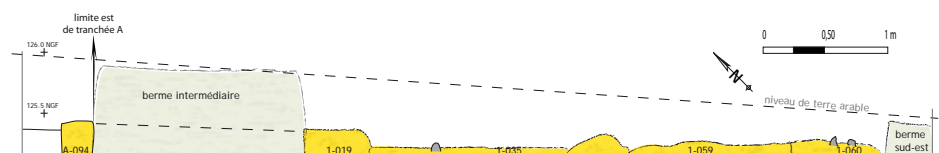


Fig. 15 – Arase de mortier correspondant au mur sud de la cella en cours de fouille.

Fig. 16 – Angle sud-est de la cella en cours de fouille.



Fig. 17 – Profil conservé du mur sud de la cella (relevés au 1/20°).



L'état de conservation général de cet ensemble a obligé, dans un premier temps, à abandonner l'idée de retrouver son retour : seule l'amorce (1-060), d'orientation sud-ouest/nord-est, et par conséquent perpendiculaire, ainsi qu'une portion de l'angle nord-est (1-065), ont pu raisonnablement être mises au jour, à des altitudes similaires aux précédentes. À peine plus en dessous du niveau des arases de mortier et de part et d'autre, s'étend une couche d'argile, en apparence stérile.

- **La galerie [secteurs G et J]** – Un peu mieux conservé, un autre lit de mortier a pu être également repéré, par sondage (1-043) quelques 3 m plus à l'est, sur un peu plus de 5 m de long, à une cote moyenne de 125,25 NGF – dans sa partie nord – et 125,04 – dans sa partie sud (fig. 18). D'orientation sud-ouest/nord-est, il apparaît parfaitement perpendiculaire au mur nord A-061 et dans l'axe de son angle nord-est A-116, prolongé du reste, lui aussi par sondage, sur un peu plus de 1 m de long en 1-053, à une cote moyenne de 125,75. À l'opposé, l'angle nord-ouest A-100 a été suivi sur un peu plus de 3,50 m, en 1-040, à la cote moyenne de 125,95 NGF : parfaitement dans l'axe de A-123 et de son angle sud-ouest A-095, il permet de définir une longueur totale de 12 m.

De constitution et de largeur identiques aux autres solins, ces arases suivent *grosso modo* la pente naturelle du site. Il importe de signaler toutefois qu'elles apparaissent, dans la moitié sud, à plus de 0,70 m en dessous du niveau de l'arase nord A-061 rencontrée à la cote moyenne 125,95 (fig. 20). Malgré cette nette différence

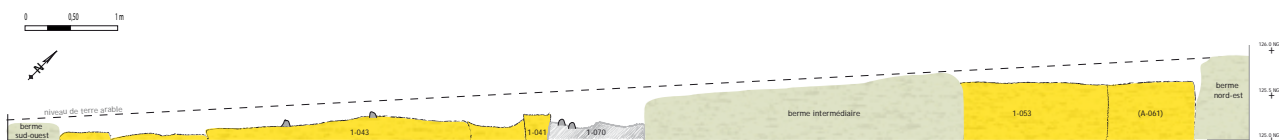


Fig. 18 – Arase de mortier correspondant au mur est de la galerie périphérique.

Fig. 19 – Léger ressaut de mortier à l'extrémité nord de la portion dégagée du mur est de la galerie périphérique.



Fig. 20 – Profil conservé du mur est de la galerie périphérique (relevés au 1/20°).



d'altitude, elles s'inscrivent à première vue dans un même système architectural qui les fait reconnaître, par leur position, comme constituant les murs est et ouest de la galerie du temple.

Dans sa partie médiane, soit à environ 3,60 m de son extrémité sud-ouest, l'arase est s'interrompt sur un bandeau de mortier plus compact et régulier qui se dresse en léger ressaut sur 0,40 m de large (1-041) : perpendiculaire à l'ensemble, il forme boutisse et pourrait correspondre au fondement ou socle d'un chambranle en maçonnerie délimitant, au même nu, le percement d'une porte (fig. 19). Au nord de ce ressaut et à son aplomb s'étend un conglomérat de silex, similaire à un radier, sans mortier (1-070).

- **Le plan d'ensemble** – Bien qu'encore partiellement dégagé, l'ensemble des structures mis au jour s'inscrit dans un système architectural tout à fait cohérent qui permet d'envisager avec plus de précision le plan général du bâtiment. Celui-ci se présente sous la forme d'un quadrilatère régulier, d'un peu plus de 12 m nord/sud sur 13 m est/ouest hors œuvre, inscrivant une *cella* parfaitement carrée d'environ 6 x 6 m. Celle-ci dégage une galerie de 2 m de large sur les trois côtés nord, ouest et sud, laissant en toute logique côté est un espace plus grand, d'environ 3 m, répondant à l'ouvrage d'entrée du bâtiment (fig. 21).

Le décentrement de la *cella* par rapport à l'ensemble du temple n'est pas rare : on le trouve en particulier à Jublains en Mayenne et, certes différemment, à Aubigné dans la Sarthe. Il laisserait présager l'existence d'une

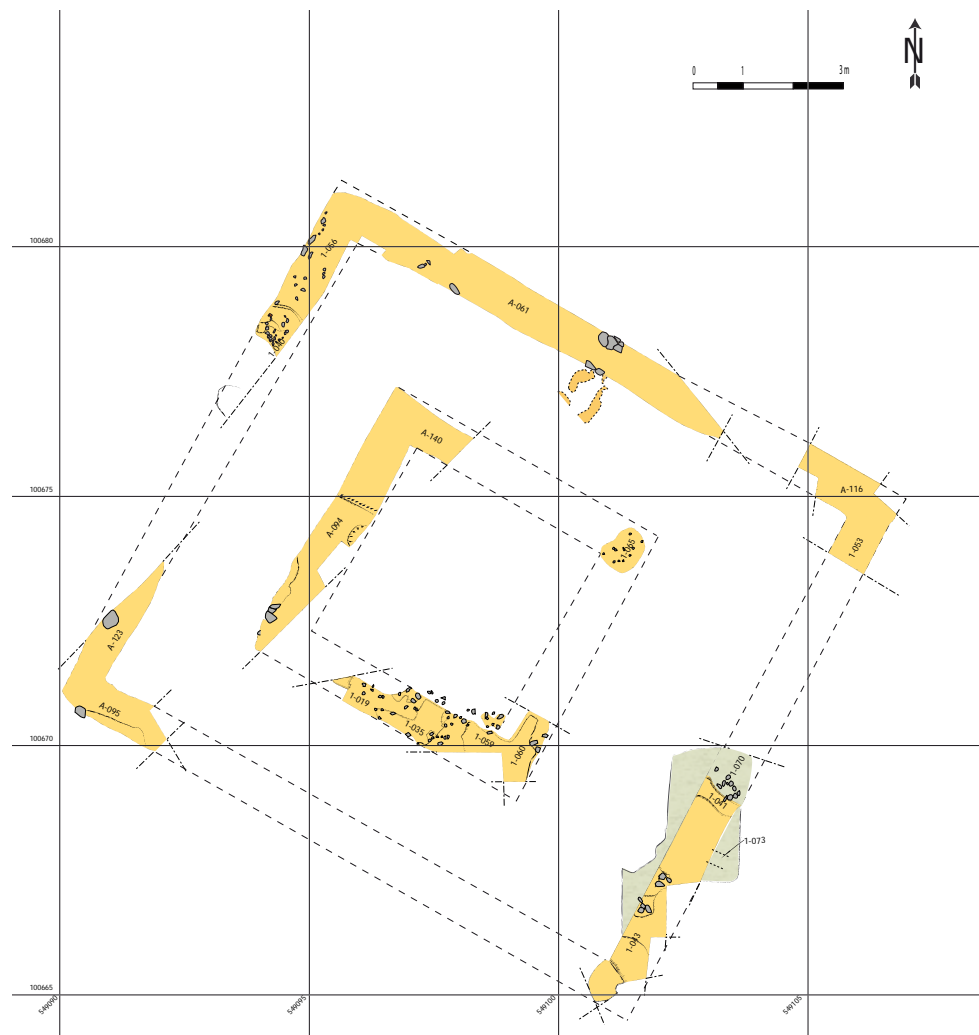


Fig. 21 – Plan général des structures du fanum mises au jour lors de la campagne 2008 (relevés au 1/20<sup>e</sup>).



entrée sinon monumentale, du moins marquée par la présence d'un escalier en avancée (comme à Augst ou à Avenches en Suisse) ou d'un portique à murs de refend tenant lieu de *pronaos*, comme à Aubigné ou à Jublains. Le ressaut repéré sur le pan est de la galerie périphérique (1-041) inviterait par ailleurs à imaginer, par jeu de symétrie, l'ouverture d'une grande porte, ou à tout le moins d'un passage d'une largeur de 2 à 2,50 m sur la galerie. L'hypothèse reste bien évidemment à vérifier, notamment en l'absence de seuil. Il est vrai que la présence d'une véritable porte – en bois par exemple – laisserait supposer une galerie totalement fermée, mais pourrait bien être corroborée par le rivet en fer de 0,13 m de long recueilli à proximité en 2007<sup>15</sup>.

## II.a. 2. Les techniques de construction du *fanum*

La fouille manuelle ainsi que les sondages effectués contre les arases nord et est de la galerie périphérique du temple ont permis d'apporter quelques nouveaux éléments quant aux techniques de construction utilisées. Confrontée aux conditions de conservation plutôt précaires des matériaux, la campagne 2008 s'est attachée, dans ce cadre, à recueillir le plus large éventail de matériaux de construction en opérant un ramassage systématique, de part et d'autre des structures et sur toute les surfaces dégagées : tuiles, briques, mortier de quelque nature que ce soit et fragments susceptibles de s'y référer.

- **Les fondations** – En l'absence de niveau d'occupation véritablement repéré, il est difficile de conclure pour l'instant à un bâtiment sans véritable fondement, comme l'étaient les murs de pierres mis au jour par M. Souty, rue René Le Gall. De manière générale, les assiettes de mortier paraissent s'inscrire dans un conglomérat de silex et d'argile de 0,20 m d'épaisseur, similaire au substrat naturel et correspondant *a priori* à un surcreusement sans véritable tranchée de fondation (fig. 22)<sup>16</sup>. Dans la portion sud-est toutefois, une gravière relativement dense, constituée de petits silex et de gravillons a été rencontrée contre les arases 1-067, 1-068, 1-069, à une même altitude. Sondée côté est (1-074), elle plonge à moins de 0,20 m de profondeur et s'imbrique dans la composition de la fondation (fig. 23). Variable, son étendue en surface atteint par endroits les 0,80 m : sans constituer une véritable tranchée de fondation, qui s'avèrerait pour le moins vaste puisqu'elle compterait alors près de 2,50 m de large, sa présence pourrait témoigner en tout état de cause d'un aménagement préalable nécessité par les conditions topographiques du site (cf. *infra*).

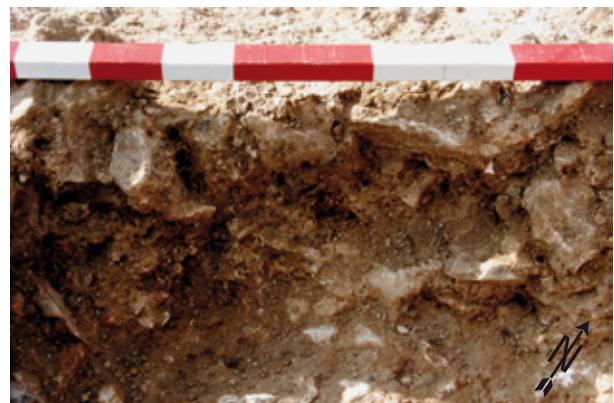
15/ *Rapports* (2007b), p. 50-51.

16/ *Ibid.*, p. 40-41.

Fig. 22 – Fondement du mur ouest de la cella et de l'angle sud-ouest de la galerie périphérique (2007).



Fig. 23 – Sondage contre la fondation du mur est de la galerie périphérique (2008).



- **L'élévation** – Un sondage effectué sur le mur nord de la galerie périphérique a permis de mettre en évidence, outre un fondement de moins de 0,20 m réalisé par un simple surcreusement dans un conglomérat de silex et d'argile, l'extrême régularité de l'ouvrage sur 0,50 m de hauteur conservée (fig. 24). Certes grossier, constitué de mortier de silex agencés sans soin apparent, le mur n'en présente pas moins en effet une élévation parfaitement verticale, sans boursoflure ni anfractuosité notable. Aucune trace de banche ou de coffrage de quelque nature que ce soit n'a pu du reste être discernée.

Par ailleurs, le lit de mortier de quelques centimètres d'épaisseur couvrant les tronçons les mieux conservés (A-061, 1-040, 1-044, 1-038, 1-046, 1-036) forme de manière générale une assise horizontale sans plus guère d'aspérités qu'il serait tentant d'identifier à un apprêt et ferait interpréter les maçonneries de chaux comme constituant, non pas une fondation proprement dite, mais un solin de béton agglomérant silex et tout venant. Peut-être visible sur 0,30 m de haut, ce solin aurait été alors destiné à isoler les élévations du sol naturel : il supportait manifestement en tous les cas une architecture de terre – technique du reste attestée en Beauce à partir du II<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>.

Particulièrement difficile à distinguer dans des circonstances de destruction lente, où le bâti tombant ou glissant à terre finit par s'y mélanger, une telle technique n'en a pas moins été reconnue en 1976 sur la zone fouillée par M. Souty en 1976 : cuits sous l'action du feu qui aurait détruit la portion de bâtiment mise au jour, l'argile mêlée à des fibres végétales aurait pris une texture similaire à celle de la brique et conservé les traces en négatif d'un clayonnage qui ont amené M. Souty à reconstituer l'élévation des murs en torchis inscrite entre des pièces rigides maintenues par des pieux ou poteaux verticaux (fig. 25)<sup>18</sup>.

Bien que rares, de taille réduite (2 cm en moyenne) et particulièrement érodés, des fragments d'une texture très semblable ont pu être relevés autour du temple. Ne présentant toutefois aucune adjonction de fibres végétales, ils s'apparenteraient plutôt à de la bauge. Construction de terre crue mêlée de gravillons et de chaux ou de marne, tassée et montée en boudins ou par pelletées sur des solins de 0,60 à 0,80 m de large,

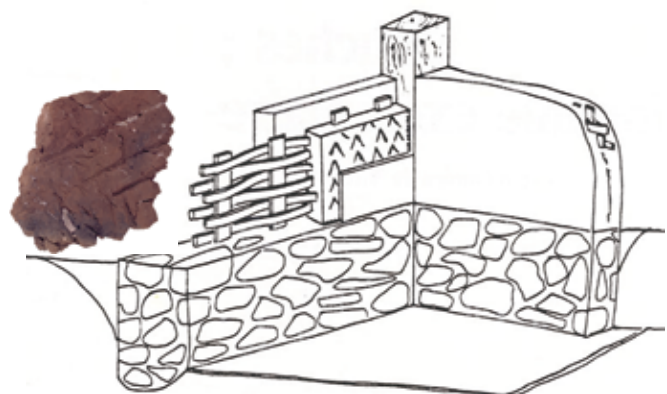
17/ A. Ferdière (1972).

18/ M. Souty (1976), p. 18-21.

Fig. 24 – Sondage contre la fondation du mur nord de la galerie périphérique (2008).



Fig. 25 – Essai de reconstitution des murs mis au jour en 1976 (dessin M. Souty, 1976).



puis retaillée à la bêche après séchage, cette technique est attestée en Beauce à partir du Bas-Empire<sup>19</sup> et pourrait s'apparenter à ce que J.-P. Adam décrit comme un « mortier terreux à nodules de chaux<sup>20</sup> », généralement employé comme blocage entre deux parements de petit appareil.

- **L'ornementation** – Enfin, quels que soient les matériaux utilisés pour réaliser l'élévation des structures, ils auront en tous les cas constitué un noyau non directement visible en façade, mais recouvert d'enduits peints, sur les faces internes aussi bien probablement qu'externes. Jusque-là absents des vestiges recueillis, en raison de leur fragilité extrême qui les fait s'effriter et se réduire en minuscules particules blanches, un certain nombre de fragments ont pu être retrouvés dans les remblais.

Les premiers indices de la présence d'enduits et d'enduits peints ont été marqués par celle, un peu partout, de quelques menus fragments d'un mortier très blanc et d'une texture beaucoup plus fine que celle des solins et présentent une surface finement lissée. Aucun des premiers fragments prélevés ne comportaient néanmoins de trace de peinture au point qu'ils semblaient uniformément blancs. Seul le secteur nord-ouest, qui a bénéficié d'une fouille plus minutieuse, a permis d'apercevoir, dans les couches supérieures de remblai, des traces de peinture rouge, à peine perceptibles, qui disparaissaient en microparticules au moindre choc. Dans les couches inférieures en revanche ont été mis au jour des fragments de 4 à 6 cm, en quelque sorte complets puisqu'ils sont composés des trois couches successives de mortier de chaux constitutives du support des enduits peints (fig. 26). Ils ont permis d'en vérifier l'épaisseur générale à 2 cm, identique à celle des enduits recueillis par M. Souty en 1976 ; certains présentaient encore une partie de leur décor géométrique, vert ou jaune, sur fond blanc.

Par ailleurs, sans forcément témoigner de la présence de bassins (de type nymphée par exemple), les quelques fragments de tuileau recueillis aux abords de la *cella*, d'épaisseur similaire et presque aussi friables, inviteraient à imaginer leur intervention dans la composition de ces mêmes enduits, appliqués dans les parties inférieures des murs pour prévenir des remontées par capillarité ou encore tout simplement pour protéger les façades extérieures, comme a pu l'observer notamment en Bourgogne A. Coutelas<sup>21</sup> : aucun cependant n'a conservé l'épiderme destiné à recevoir la couche picturale.

19/ A. Ferdière (1972).

20/ J.-P. Adam, *La construction romaine*, 1995<sup>3</sup>, p. 69-82.

21/ A. Coutelas, « Les mortiers et les enduits des sites gallo-romains en Bourgogne », *RAEst*, 54, 2006.



Fig. 26 – Fragment d'enduit peint comportant les restes d'un décor géométrique de couleur ocre retrouvé près de l'arase 1-046, secteur L.

### II.a. 3. Des bâtiments annexes

À l'extrémité sud-ouest de la tranchée, la campagne 2007 avait mis au jour l'amorce d'un mur (A-096) qui paraissait entrer de manière cohérente dans le même système architectural que le bâtiment de type *fanum*, d'une part par son orientation générale (manifestement parallèle au mur ouest de la galerie périphérique [A-123]), d'autre part par les techniques de construction mises en œuvre (même assemblage de mortier et de silex). Outre son intervention sur le plan stratigraphique (cf. *infra*), son étude s'est aussi inscrite, cette année, dans le cadre d'hypothèses liminaires relatives à l'organisation spatiale et à l'aménagement des abords immédiats du temple : mur d'enceinte, *ambitus*, ou bâtiments attenants.

Dans l'une ou l'autre hypothèse de travail, le prolongement sud de A-096 ne posait aucune difficulté en soi dans ce qu'il s'éloignait de la zone du temple selon une même orientation ; en revanche, son éventuel prolongement au nord, parallèlement au mur ouest de la galerie périphérique du dit bâtiment, impliquait un passage de quelques 0,60 m de large entre les deux structures : le cas ne serait certes pas banal, quoiqu'il se soit tout de même rencontré récemment à Saint-Marcel-Argentomagus, le dernier et plus grand *fanum* mis au jour s'inscrivant à l'intérieur d'un *ambitus* distant de moins d'un mètre à l'arrière<sup>22</sup> ; à noter qu'à Sainte-Lunaise dans le Cher, le temple est même associé sur deux de ses côtés à l'enceinte du sanctuaire<sup>23</sup>. Toutefois, les cartes des résistivités indiquaient *a priori* un retour d'angle en direction du nord, à 0,80 m de l'angle sud-ouest du *fanum*. Deux sondages ont par conséquent été ouverts : le premier à l'extrémité sud de la tranchée (secteur A), le second sur son bord nord quelques 2 m plus loin (secteur K), laissant provisoirement une berme de 1 à 2 m de large séparant chacun d'eux de A-096.

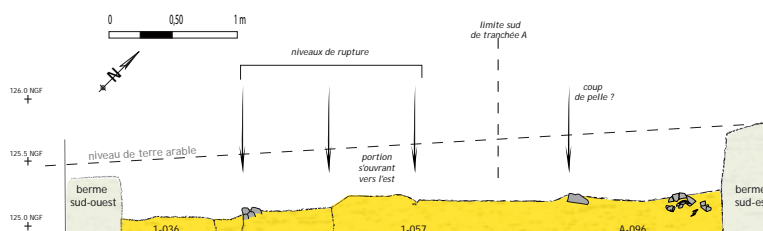
- **Un mur de même orientation que le temple [secteur A]** – Le premier sondage a permis de mettre au jour une portion de mur de direction nord-est/sud-ouest (1-036 et 1-057). Son orientation strictement identique à A-096 a amené à ouvrir la berme qui séparait les deux structures pour en vérifier la connexion et définir les éventuelles phases. Son arase a été atteinte à une altitude de 125 NGF au point le plus bas et le plus

22/ Stéphane Sindonino, Inrap, 2008.  
23/ I. Fauduet (1993), p. 37.



Fig. 27 – Arases de mortier 1-036, 1-057 et A-096 de direction sud-ouest/nord-est, dégagées à l'extrémité sud-ouest de la zone de fouille et en connexion avec A-096.

Fig. 28 – Profil conservé des différentes arases de mortier 1-036, 1-057 et A-096 (relevés au 1/20°).





au sud, soit près de 0,30 m sous le niveau de celle de A-096, repérée 3 m plus au nord. Elle se compose, comme les autres, d'un mortier grossier de couleur jaune à brun clair mélangé à quelques silex de taille moyenne et blanchissant sous l'effet de sa mise au jour et de son assèchement (fig. 27).

Parfaitement délimitée côté ouest, où sa face dessine une ligne relativement droite, elle apparaît moins régulière sur son flanc oriental, offrant une assiette de 0,90 m dans sa portion sud, variant de 0,50 à 1,20 m dans sa portion médiane, revenant à un peu moins de 0,90 m au point de rencontre avec A-096. L'ensemble (1-036, 1-057 et A-096) présente par ailleurs trois plans de ruptures de 0,10 cm environ chacun (fig. 28). La face ouest, particulièrement bien conservée, ne marque toutefois aucune lésion et permet au contraire d'assurer la connexion des deux entames. Bien qu'il se dresse à une altitude inférieure de plus de 0,80 m du mur nord du temple, l'état général de conservation s'avère très comparable et laisse imaginer l'implantation du bâti en contrebas par rapport au temple.

- *Un hérisson de pierres d'orientation strictement nord/sud [secteur K]* – Le second sondage a permis de mettre au jour un assemblage compact de moellons de calcaire et de silex de taille moyenne, variant de 0,10 à 0,20 m (1-058), qui, agencés à l'aide d'un mortier grossier de couleur blanche, rappelle celui d'un blocage de mur (fig. 29). Suivi sur près de 2 m de long en direction du nord et à une cote moyenne de 125,30 NGF, il paraît former une assiette relativement régulière d'environ 0,80 m de large. Malgré sa position quasi perpendiculaire à la pente naturelle du site, et contrairement aux autres structures, il a conservé une assise à peu près horizontale (fig. 30).

Son élévation n'a été dégagée que sur quelques centimètres côté est, de sorte qu'il est impossible, dans l'état, d'en vérifier l'apparence ni la hauteur conservée. Enfin, à son extrémité sud-ouest, une rangée de 4 silex paraissent souligner le bord nord d'une forme circulaire caractérisée par le comblement d'une terre largement plus meuble : assimilable à un trou de poteau d'environ 0,18 m de diamètre, elle rappelle une structure similaire repérée sur la portion nord de A-096, dégagée en 2007<sup>24</sup> (fig. 29).

24/ Rapport (2007b), p. 41.

Fig. 29 – Hérisson de pierres 1-058 de direction nord/sud, dégagé immédiatement au nord de A-096 ; un trou de poteau (?) apparaît à son extrémité sud-ouest.

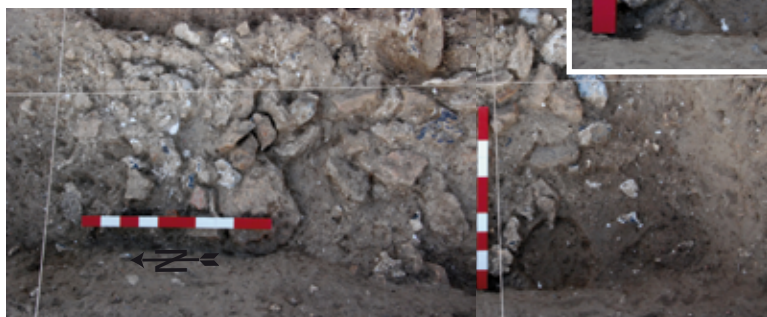
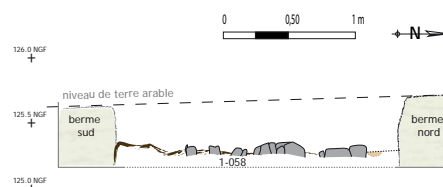


Fig. 30 – Profil conservé du hérisson de pierres 1-058 (relevés au 1/20°).





- **Un angle de bâtiment au nord-ouest [secteur L]** – Un troisième sondage a été ouvert à l'extrémité nord-ouest de la zone de fouille, autour d'une pierre de 0,40 x 0,25 m prise dans un amalgame de mortier de dimension similaire et accrochée par la pelle mécanique lors du décapage préalable. En apparence dans l'axe du hérisson de pierres 1-058 mis au jour plus au sud (secteur K) et de même direction, cet amalgame semblait appartenir à l'extrémité nord de cette même structure, hypothèse corroborée par ailleurs par le tracé produit *a priori* par les résultats de la prospection géophysique qui a détecté, à une distance comparable du mur ouest du *fanum*, une large bande particulièrement sombre de direction nord/sud : son dégagement, entamé en fin de campagne, visait à vérifier la pertinence de la première interprétation des cartes des résistivités et à en définir les critères déterminants (cf. *infra*).

Un premier élément de structure de composition similaire aux autres et d'orientation strictement nord/sud a été dégagé sur 3 m de long. Offrant une assiette de 0,80 m de large, il présente trois plans de rupture, espacés d'environ 0,70 m chacun et correspondant manifestement à des arasements différents du même mur (1-038, 1-046, 1-080 et 1-081), consécutifs probablement aux actions des socs de charrue menés perpendiculairement à la pente (fig. 31). L'altitude conservée varie du nord au sud de 126 à 125,8 NGF, soit de 0,10 m à chaque plan de rupture (fig. 36).

À son extrémité nord, située en limite de zone de fouille (soit en Y 100684, 1079), le solin paraît se prolonger suivant un angle obtus, en direction du nord-ouest, par un amalgame de mortier de chaux et un solin de pierres formé de moellons de calcaire et de silex dont la grosseur varie de 0,10 à 0,20 m (1-091). La pierre accrochée par la pelle mécanique en formerait l'angle intérieur (fig. 32). L'élévation, dégagée à quelques 0,10 m de profondeur, ne montre aucune véritable lésion sinon 0,50 m au-delà où le mortier paraît recouvert de moellons. Il est probable néanmoins que cette portion de mur, émergeant à moins de 0,40 m, c'est-à-dire à la limite de la semelle de labour, soit particulièrement perturbée.

- **Un ou plusieurs bâtiments ?** – La relation de ses trois éléments architecturaux n'est pas aisée à établir en l'état, même s'il est vrai que le prolongement du hérisson de pierres 1-058 en direction du nord paraît bien dans l'axe de la portion de bâtiment mise au jour au nord-ouest, tandis que son prolongement sud



Fig. 31 – Solin de mortier (1-038, 1-046, 1-080 et 1-081)  
d'orientation nord/sud situé au nord-ouest de la zone de fouille.

Fig. 32 – Angle nord du bâtiment supposé (1-038 / 1091),  
au nord-ouest de la zone de fouille.



pourrait bien rejoindre précisément l'extrémité nord A-096 de la structure sud-ouest. Une première lecture des cartes des résistivités données par la prospection géophysique voudrait, du reste, détecter dans cette même zone un tracé principal d'orientation nord/sud, prolongé de façon similaire au sud par un second tracé d'orientation nord-est/sud-ouest, c'est-à-dire reprenant en gros les trois structures mises au jour.

La composition en apparence totalement différente de chacune des structures n'en serait pas contraire, si l'on imagine une construction sur solin de pierres dressé sur une fondation et un apprêt de mortier, telle qu'elle est apparue lors de la fouille de sauvetage menée en 1976 par M. Souty quelques centaines de mètres plus à l'est : l'état de conservation ne serait simplement pas identique. La présence d'angles obtus que ces trois murs formeraient ensemble pourrait dès lors faire pencher pour un mur d'enceinte.

Une nouvelle lecture des cartes des résistivités inviterait cependant à y voir l'agencement d'au moins deux bâtiments différents. Se décèle en effet au sud du temple les contours d'un complexe sensiblement de même orientation que ce dernier : de forme rectangulaire, il trouverait dans les solins mis au jour en A-096/1-057/1-036 (1) une portion de sa façade est. Indépendant de toute autre structure au nord, il serait dès lors difficile de le relier à l'angle de mur dégagé dans la zone nord-ouest en 1-038/1-046/1-080/1-081 (3), même si de ce dernier aucune trace nette n'apparaît clairement sur les cartes. Plus énigmatique reste en revanche le hérissron de pierres 1-058 (2) : proche de l'angle nord-est du premier bâtiment, il pourrait aussi bien correspondre à son éboulement, à la fois par sa constitution même, peut-être amas de moellons sans agencement volontaire plutôt que véritable mur, et par la tache de couleur claire qui apparaît sur les cartes à cet endroit, contre le tracé plus franc du quadrilatère.

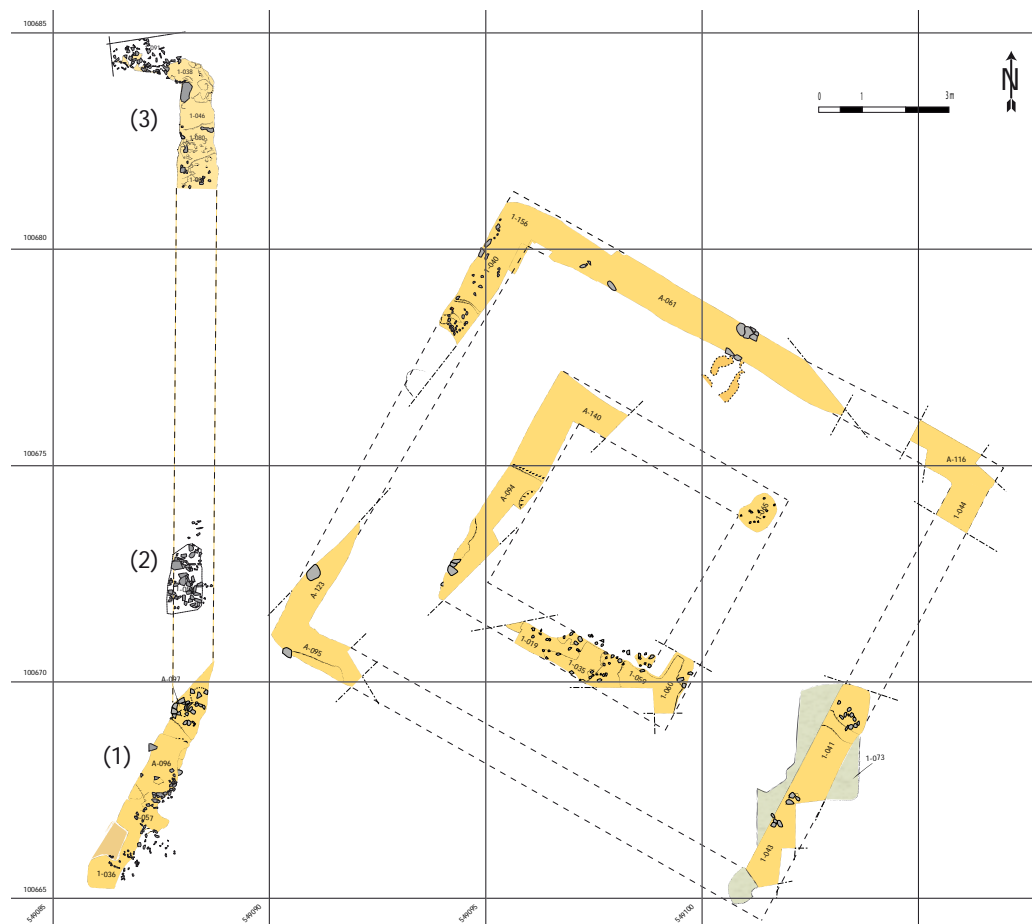


Fig. 33 – Plan général des structures mises au jour lors de la campagne 2008 (relevés au 1/20°).

#### II.a. 4. Les premiers témoins de pratiques culturelles

L'ouverture, en fin de campagne, du secteur L, aux limites nord-ouest de la zone de fouille, s'est trouvée enrichie par une découverte inattendue, aussi bien quant à sa nature que quant à son état de conservation. Les abords intérieurs (? en principe) du bâti – ou bâtiment – mis au jour dans ce secteur, c'est-à-dire côté ouest, ont fait l'objet de décapages successifs pour en décomposer les strates de démolition, jusqu'à atteindre, aux abords sud et à quelques 0,10 m sous le niveau de l'arase conservée du solin de mortier, des ossements animaux reposant dans l'ensemble à plat ainsi qu'une petite fosse sub-circulaire.

- *Un dépôt rituel* – Bien séparés et sélectionnés, ces ossements comprennent pour l'essentiel des mandibules – ou plutôt « héli-mandibules » isolées – d'ovicaprinés associées à des plats de côtes en bon état de conservation et manifestement en place (fig. 34-35). Perturbées seulement par la démolition du mur dont quelques éléments d'enduits et probablement d'élévation en terre s'y sont mêlés, ces héli-mandibules ne présentent aucune connexion anatomique entre elles<sup>25</sup>.

La surface occupée par ce dépôt faunique est restreinte à moins de 1 m<sup>2</sup> et s'organise en une bande étroite de 0,60 m de large : bornée à l'est à l'aplomb des arases de mortier 1-046 et 1-080, elle contourne le bord nord d'une fosse sub-circulaire d'environ 0,60 m de diamètre (1-077), creusée à une trentaine de centimètres de la face ouest du mur et à près de 3 m de l'angle nord du bâtiment supposé (fig. 36). Légèrement évasée, celle-ci forme une cuvette peu profonde, d'une vingtaine de centimètres, au profil irrégulier délimité dans sa partie basse par un radier de silex et de moellons de calcaire de taille moyenne ; concentrés sur la périphérie et remontant légèrement sur les côtés, ce radier paraît dessiner une seconde cuvette au centre d'environ 0,15 à 0,17 m de diamètre (fig. 37).

L'association du dépôt faunique et de la fosse peut être établie par l'altitude sensiblement identique (à 125,930 NGF) de la position des mandibules et du sommet de la cuvette au nord, la limite sud du premier

25/ L'étude de ce dépôt faunique reste à faire.



Fig. 34 – Vue d'ensemble du secteur L : successivement la fosse et le dépôt faunique contre le mur 1-080/1-046.

Fig. 35 – Détail du dépôt d'ossements fauniques contre le solin de mortier 1-080/1-046.



ensemble venant mourir sans discontinuité sur la limite nord du second ; aucune rupture n'est davantage perceptible avec le solin de mortier dont l'arase 1-046 ressort à peine plus en dessus.

Bien que le tout soit scellé par une même couche de démolition homogène, il est clair que, de la même façon que la structure du bâti a été entamée par paliers par les différentes activités agricoles, ce dépôt, émergeant à moins de 0,50 m sous la terre arable à la cote moyenne de 125,9 NGF, a été lui aussi quelque peu perturbé, tout au moins dans sa moitié sud. L'ouverture de la fosse en témoignerait, qui présente aujourd'hui un pendage globalement nord/sud, dans l'axe de l'arase 1-080 à laquelle il correspond (fig. 36) : s'ouvrant, à l'origine, au même niveau que le dépôt de mandibules, au nord, son sommet apparaît aujourd'hui légèrement en dessous dans sa partie sud – et au même niveau que l'arase 1-080 – et son contenu a été bouleversé, suivant une même direction perpendiculaire à la pente. Elle renfermait en effet, contre son bord ouest, un vase écrasé sur lui-même et basculé légèrement en direction nord-nord-est, son col manifestement rentré dans la panse, elle-même décalée par rapport au fond et au pied (fig. 38-39).

Fig. 36 – Plan partiel du secteur L et profils des différentes arases de mortier 1-046, 1-080 et A-081 (relevés au 1/20°).

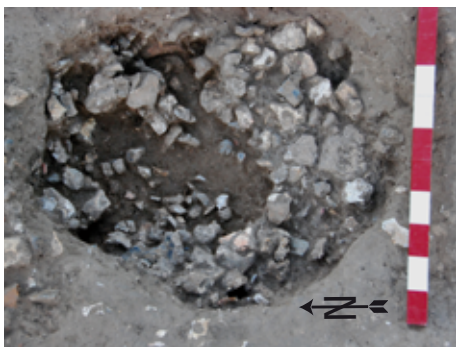
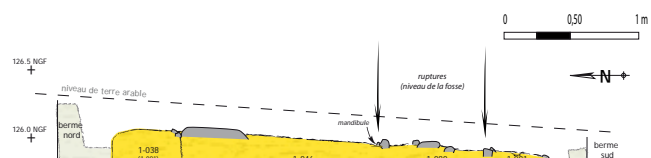
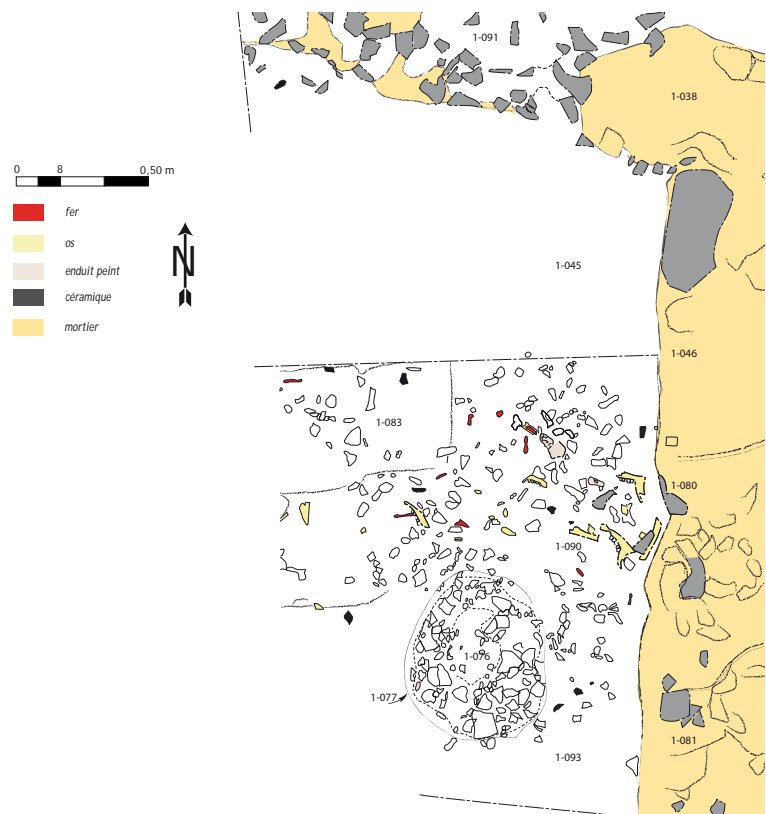


Fig. 37 – Radier du fond de la fosse 1-076 / 1-078.

Fig. 38 – L'urne et la statuette déposée dans la fosse 1-076.





À ses côtés et dans le fond, une statuette féminine de terre cuite blanche gisait, décapitée, selon une orientation quasi nord/sud (fig. 38). Bien qu'elle paraisse avoir roulé à quelques centimètres de son épaule droite, contre la panse renversée du vase et à plus de 0,20 m sous le niveau d'ouverture de la fosse, la présence de la tête de la figurine pourrait résulter, suivant une thèse fréquemment avancée dans le cas d'espèce, d'une mutilation volontaire au moment de son dépôt.

La position du vase, renversé sans être tout à fait couché et présentant de multiples cassures visiblement récentes (les bords en sont encore friables par endroits, laissant ressortir particulièrement bien la couleur de la pâte), dont une plus importante sépare et décale la panse par rapport au fond et au pied, inciterait à penser que la fosse n'était pas, à l'origine, remplie de terre. Ce déplacement n'aurait pu se faire en effet sans un vide en amont : maintenus par un matériau de comblement, le col et une partie de la panse, brisés dans le meilleur des cas, auraient été alors plutôt éparpillés et entraînés au loin avec le reste du mur. La fosse ayant été en partie entamée, aucune trace d'aménagement n'a pu cependant être repérée et son comblement reste à étudier (fig. 39).

- **Une urne funéraire** – Le contexte du dépôt faunique, réduit à quatre hémi-mandibules adjointes d'autant de plats de côte et cantonné à l'angle formé par le mur et la fosse, ne peut certainement le classer parmi les dépôts sacrificiels ni les offrandes, d'autant moins du reste que, de manière générale, ces derniers paraissent avoir fait systématiquement l'objet de ramassages et de nettoyages méthodiques dont les vestiges sont retrouvés dans des fossés aménagés aux abords des sanctuaires<sup>26</sup>. Il n'en fait pas moins certainement parti d'un rituel dont témoignerait la sélection des ossements : d'une part d'ovicaprinés, qui constituent l'une des matières principales de festins et autres actions cultuelles en Gaule protohistorique et historique<sup>27</sup>, d'autre part de mandibules reconnues, à côté du choix de l'exposition de crânes (comme à Acy-Romance, dans les Ardennes, notamment<sup>28</sup>), dans des actes religieux à vocation dédicatoire (mandibules de bœuf par exemple, ensevelies au pied de l'une des tours du rempart de l'*oppidum* du Mont Vully, en Suisse<sup>29</sup>).

L'association avec la fosse inciterait à y voir alors un dépôt local, peut-être domestique, et en tous les cas funéraire par la présence d'un vase à pied et engobe blanc, d'environ 0,15 m de diamètre et de plus de 0,20 m de haut que l'on identifierait aisément à une urne, même si, en cours d'étude, rien, dans l'état, ne

26/ M. Poux (2002).

27/ P. Méniel (2001) ; Id. (2005) ; S. Lepetz et W. Van Andringa (2008).

28/ P. Méniel (2001) ; B. Lambot *et al.* (1994).

29/ G. Kaenel et P. Curdy (2005) ; voir aussi P. Arcelin et J.-L. Brunaux (2003) ; C. Brunetti (2001).

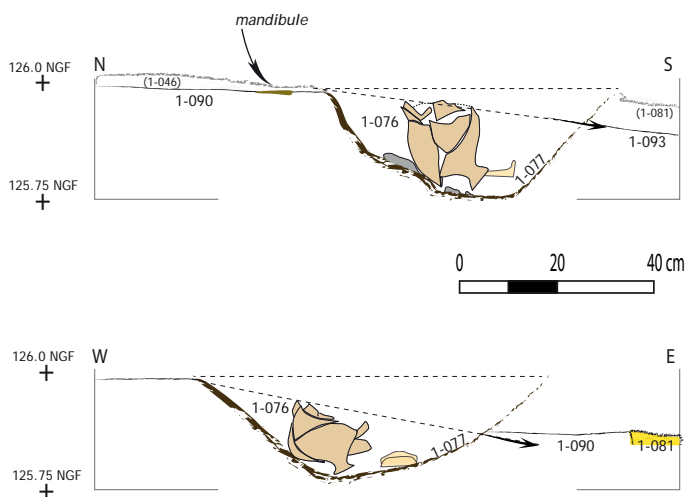
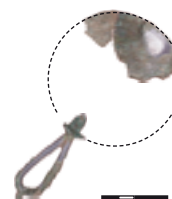


Fig. 39 – Profils de la fosse funéraire (relevés au 1/10°).

Fig. 40 – Restes d'un petit miroir de plomb et de bronze retrouvé au dessus de la fosse et probablement posé, à l'origine, sur le vase.





permette d'affirmer qu'il renferme de quelconques restes humains. L'incinération n'était pas rare en Gaule romaine et suivait un rituel de sacrifices d'animaux et d'offrandes dont les restes, parfois brûlés et réunis aux cendres du défunt, pouvait aussi être rassemblés autour de l'urne. Nombre de tombes des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère étaient encore accompagnées d'ossements animaux et d'objets, notamment de céramiques – vases carénés pour les hommes, sigillées pour les femmes. Accompagné ici d'une figurine féminine et d'un petit miroir de plomb et de bronze d'environ 0,08 m de diamètre, retrouvé brisé et incomplet au sommet de la fosse et qu'il faut probablement leur associer (fig. 40), le vase peut aussi avoir fait simplement partie d'un ensemble marquant le lieu particulier, comme à Saint-Goussaud<sup>30</sup>, ou encore à *Argentomagus*, où un groupe de trois « Vénus », d'une « déesse mère » et de deux chevaux a été retrouvé disposé en cercle au-dessus de la tombe d'un enfant<sup>31</sup>.

- **Une « Vénus à gaine »** – Peu communes dans la Gaule protohistorique, les représentations anthropomorphes semblent proliférer en milieu sacré et funéraire à la charnière de notre ère, en même temps que les petites offrandes<sup>32</sup> : on ne peut donc s'étonner de voir une statuette féminine accompagner une urne et un dépôt faunique. Outre les « déesses mères » toutefois, les figurines les plus généralement rencontrées et les mieux documentées représentent des « Vénus » – identifiées comme telles au XIX<sup>e</sup> siècle par leur nudité<sup>33</sup> – tenant une mèche de cheveux dans la main droite, le bras gauche retenant parfois un drapé. Plus rare, le type connu sous le nom de « Vénus à gaine », auquel s'apparente celle de Hanches, apparaît essentiellement dans l'ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), la plus proche – incursion isolée – ayant été retrouvée récemment, selon C. Bémont, à Ablis, à quelques 20 km plus au sud<sup>34</sup>.

30/ Lavand, *RAC*, 7, 1968.

31/ G. Coulon (1996) ; *Gallia*, 26, 1968, p. 336.

32/ J.-L. Brunaux (1993).

33/ M. Rouvier-Jeanlin (1973) ; M. F. G. Rever, 1826 ; A. Bertrand et L. Esmonnot, ca. 1850 ; E. Tudot, 1857 ; A. Blanchet, 1891-1901.

34/ C. Bémont *et al.* (1993).



Fig. 41 – La « Vénus à gaine » trouvée couchée dans la fosse au pied de l'urne et restituée avec sa tête ; contre son bras gauche, elle porte la signature de « Rextugenos ».

Le corps, parfaitement droit, à peine renflé au niveau du ventre, s'inscrit, de face comme de dos, dans un rectangle décoré de cercles concentriques (symboles astraux) d'où émerge la tête en ronde-bosse (fig. 41). Relativement bien proportionné dans sa hauteur, il présente en revanche des épaules étrangement larges et droites qui ferment le support, tandis que les jambes, serrées l'une contre l'autre, se terminent en fuseau, les pieds joints légèrement en pointe. La tête et les bras apparaissent quelque peu disproportionnés, l'une ne s'inscrivant que cinq fois dans le corps tandis que les autres, d'une extrême minceur, s'amenuisent jusqu'à des mains à peine dessinées. Les seins sont représentés par de petites proéminences circulaires simples et le nombril et le sexe sont marqués. Les traits du visage, encadré de quatre bouclettes, sont sommaires, le nez particulièrement droit, les lèvres quelques peu renflées. La coiffure, tirée à l'arrière, est composée de bandes obliques, disposées en arrêtes de poisson et ramassées en chignon sur la nuque (fig. 41). Enfin, le cou, de forme tronconique, est orné d'un torque et la poitrine est enserrée dans un pectoral sous lequel s'accroche une sorte de galon, interprété comme étant des phylactères.

Le personnage tient dans sa main droite et contre sa poitrine, bras replié, un rouleau – parchemin ou tissu : certains ont voulu y voir un pan de son manteau (?) ; le bras gauche en revanche longe le corps et enchâsse une inscription en relief : « Rextugenos » (fig. 41), nom connu et identifié comme étant celui d'une famille de potiers, auteurs du plus grand nombre de ce type de figurines, toutes à pâte blanche et moulées (la jonction des valves du moule, lissée, est parfaitement visible sur les côtés). La typologie n'est certes pas complète : plusieurs points distinguent néanmoins celle de Hanches de celles recueillies jusqu'à présent. Un seul exemplaire apparaît similaire : celui d'Angers, trouvé sans tête, en 1840, dans les jardins de l'Esvière, à l'emplacement supposé des anciens thermes, actuellement au Musée archéologique de la ville (inv. M.A.III. R.45) et reproduite ou citée dans divers ouvrages depuis<sup>35</sup> (fig. 42). Outre la finesse du travail et la relative proportion du corps, la taille, de 0,22 m, les compte toutes deux parmi les plus grandes. Seul le décor du support diffère et apparaît simplifié sur l'exemplaire de Hanches, sur lequel les différents attributs et ornements sont un peu plus estompés – dû peut-être à l'utilisation répétée du moule. Surtout les rapproche la présence du nom simple sur la face antérieure le long du bras gauche (et non sous la forme *Rextugenos Sullias avvot*), verticalement et sous une graphie tout à fait similaire.

35/ Robert, 1878, p. 104-108, fig. 1 ; Maître, 1887-1888, p. 463 et pl. H.T. ; Héron de Villefosse, 1888, p. 153 ; Blanchet, 1891, p. 166 ; Coutil, 1899, p. 20 et 32, pl. III ; *CIL*, XIII, 10015, 85a ; Rouvier-Jeanlin, 1985, p. 44, n° 110 et pl. X ; C. Brémont (1993), p. 108, fig. 43/3.



Fig. 42 – Exemples de figurines dites « Vénus à gaine », incomplètes (sans tête) :

- à gauche, découverte dans un laraire à Corseul (Bretagne), signée « Rextugenos sullias avvot » (13,3 x 5,1 conservées) ;

- à droite, provenant des anciens thermes d'Angers, similaire à celle de Hanches et signée « Rextugenos » le long du bras gauche (17,2 x 6,4 conservées)



Alors que la coiffure en bandeaux terminés en chignon ramassé sur la nuque daterait cette figurine de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, il semble, d'après les dernières analyses typologiques<sup>36</sup>, que le thème de la dite « Vénus à gaine » ne soit apparu que dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> et au II<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, si le nom de Rextugenos est assez répandu par des productions diverses recueillies essentiellement en Bretagne et en Normandie, son (ou ses/leurs) ateliers reste(nt) pour l'instant inconnus – un seul moule a été retrouvé à ce nom à Rennes – et rien ne permet par conséquent de s'assurer de leurs provenance<sup>37</sup>. Le contexte de cette découverte s'avère par conséquent assez exceptionnel puisqu'il sort du champ connu de ce potier : une analyse du matériau lèverait sans doute nombre de questions, à condition toutefois de pouvoir recouper les informations.

La destination de ce type de figurines n'est pas davantage bien déterminée : jouet ? ou plutôt objet de dévotion dans les lairies domestiques, que l'on déplace régulièrement dans un même geste et dont les légères marques d'usure sur les deux faces – sur la poitrine et sur les fesses – répondraient aux indices de préhension, elle a pu tout naturellement accompagner le ou la défunte. Sa présence au sein d'un dépôt funéraire, associée à un miroir, identifierait *a priori* la tombe à celle d'une femme ou d'un enfant ; par ailleurs, la position de ce dépôt, le long d'un mur – d'enclos ? – et quoi qu'il en soit visiblement, dans l'état actuel de la fouille du site, en dehors d'une nécropole, l'attribuerait à un nouveau né. La proximité du *fanum* – à peine 7 m – excluait en effet à cet endroit la concentration de tombes d'adultes, sans rejeter néanmoins la possibilité d'y trouver d'autres fosses et/ou inhumations du même type.

## II.b. Stratigraphie et premier essai de synthèse

Alors que les tranchées de sondages ouvertes en 2007 avaient généré une confusion générale en synchronisant tous les horizons, les différentes surfaces fouillées à la main cette année ont permis d'établir les premiers jalons d'une segmentation de l'occupation du site. Trois complexes différents avaient été en effet mis au jour en 2007 pour lesquels il a paru nécessaire, pour deux d'entre eux au moins parce que spatialement très proches – le temple et le bâtiment qui le jouxte à moins de 2 m au sud-ouest –, d'établir plus précisément les relations aussi bien chronologiques que physiques.

Si l'implantation des deux bâtiments était certes attendue, grâce aux tracés donnés par la photographie aérienne et la prospection géophysique, il était moins sûr en revanche de les voir intervenir simultanément. La large fourchette chronologique rapportée par les premiers sondages sur l'ensemble de la zone et courant du début du I<sup>er</sup> à la fin du IV<sup>e</sup>, voire au V<sup>e</sup> siècle avec quelques incursions médiévales, laissait entrevoir en effet un développement de l'occupation du site sur au moins 300 ans et, de ce fait, un contexte d'implantation du temple peut-être plus complexe qu'il n'y paraissait de prime abord. Scellés *a priori* sous les mêmes niveaux de remblai, les deux bâtiments pourraient être contemporains, sinon dans leur édification, du moins à un moment donné de leur développement : il paraît peu probable en effet que le *fanum* ait été érigé en plein III<sup>e</sup> siècle. Rappelons que la confusion était aggravée en outre par la présence, exclusivement au-dessus de la moitié nord-ouest du temple, d'un matériel sporadique globalement daté de la seconde moitié du I<sup>er</sup> au II<sup>e</sup> siècle.

Il importait par conséquent de vérifier la répartition du mobilier au sein des différents niveaux de remblai en fonction des structures qu'ils recouvraient et de s'assurer de la pertinence ou non de les examiner dans ce qu'ils pouvaient éventuellement apporter des éléments concernant les circonstances d'abandon et/ou de destruction de chacun des bâtiments ou des deux simultanément. L'implantation de ces derniers sur le versant de la butte Saint-Jean imposait en outre la prudence autant qu'elle était susceptible d'être inversement discriminante dans le cas d'une antériorité – excessivement probable – du temple sur la structure émergeant en contrebas, au sud-ouest.

36/ C. Bémont et M. Jeanlin, dans C. Bémont *et al.* (1993), p. 130-133.

37/ *Ibidem*.

Le choix de répartir et de concentrer six petites équipes autour et en amont des structures du temple – secteurs J et G, C et D – ainsi que de part et d'autre de l'arase dégagée en 2007 au sud-ouest – secteurs A et K –, visait à sonder systématiquement le prolongement des portions mises au jour en 2007, de manière à éradiquer tout doute quant à la cohérence chronologique de chaque complexe en même temps que d'assurer une vision globale de l'implantation de ces derniers.

### II.b. 1. Trois niveaux successifs de remblai

La lecture de la stratigraphie sur les bermes délimitant les tranchées avait laissé entrevoir, sur en moyenne 0,30 à 0,50 m au-dessus du temple et des structures annexes, trois niveaux de remblais différenciables par la nature des sédiments : emportés sans distinction par la pelle mécanique en 2007, ils n'ont pu que très sporadiquement être examinés quant au mobilier qu'ils renfermaient. La campagne 2008 a permis d'en vérifier la succession ainsi que la pertinence : couches de démolition, certes, ils ne s'en sont pas moins avérés comporter d'importants renseignements, notamment sur le plan diachronique, et se sont révélés moins brassés qu'il n'y paraissait de prime abord.

L'ensemble des structures mises au jour apparaît en effet clairement sous trois niveaux successifs de remblai : le premier, particulièrement perturbé, est systématiquement emporté par le décapage à la pelle mécanique ; le second s'étend entre 0,15 et 0,20 m de profondeur au nord, entre 0,25 et 0,30 m au sud-ouest ; le troisième apparaît quelques 0,15 m plus bas dans les deux zones.

Du nord au sud, les altitudes diffèrent suivant la direction de la pente naturelle du site : les deux derniers niveaux constituent chacun des couches relativement homogènes de 0,10 à 0,15 m d'épaisseur, allant en s'épaississant au sud-sud-est jusqu'à 0,25 m. Ils se distinguent assez nettement par leur texture et leur composition. Constituant le cœur du labour, le premier niveau se caractérise par une terre grossière, de couleur brune, particulièrement brassée, avec inclusions de silex épars et de mobiliers sporadiques (tuiles, céramiques) ; il recouvre un deuxième niveau plus homogène, comportant davantage de silex et de gravier, ainsi que les premiers fragments significatifs de mortier ; le dernier niveau, qui scelle les structures ainsi qu'une couche particulièrement argileuse, homogène et en apparence stérile, apparaît largement plus limoneux et de couleur plus claire, enfermant un mobilier plus abondant.

La succession homogène de ces trois niveaux de remblai correspond sans conteste à un arasement suivi d'un nivellement général de la zone selon une pente d'environ 4 à 5 %, probablement différente toutefois de celle d'origine. L'épaisseur plus importante des deuxième et troisième couches dans leur partie inférieure indiquerait que le nivellement s'est fait en deux temps, avec pour objectif final de rattraper légèrement la déclivité (fig. p. 46-47). Inversement, le degré d'arasement des structures, passant de 125,95 au nord sur A-061 à 125,25 au sud sur 1-043 et donc plus fort au sud sous plus de 0,50 m de remblai actuel, témoignerait sinon d'une topographie différente dans l'Antiquité, du moins d'un aménagement particulier du lieu, que corroboreraient les différences de fondement du nord au sud (fig. p. 48).

Deux plans de rupture semblent en effet s'annoncer, de direction globalement est-ouest. Ces zones névralgiques se caractérisent par une profondeur des fondements des structures à près de 0,30 m d'écart entre les murs nord (A-061 à la cote 125,45 NGF pour une élévation conservée de 0,50 m) et sud du *fanum* (A-094 à la cote 125,20 NGF pour une élévation conservée de 0,25 m) d'un côté, probablement similaire entre ces derniers et le bâti annexe mis au jour au sud-ouest de l'autre : l'arase 1-043 est conservée à la cote moyenne 125,25 NGF, soit à peine au-dessus du niveau de fondement de la galerie ouest du temple (fig. 45). Par ailleurs, contrairement à ce qui aurait pu subsister dans le cas d'une déclivité similaire, l'arasement des structures du temple, qui paraît opérer par altérations systématiques tous les 0,70 à 0,80 m et atteint les fondements dans la portion sud alors qu'il a conservé une hauteur de plus de 0,50 m au nord, permettrait sinon de ramener le dénivelé actuel de 0,70 à 0,80 m sur les 13 m de long de la galerie aux 0,40 m constatés au niveau des fondements quelques 6 ou 7 m plus au sud – soit proportionnellement à plus de 6 % –, en tout cas de restituer un aménagement « en terrasses » avec décaissement du talus en deux ou trois points au moins sur une vingtaine de cm de profondeur.

Dans cette dernière hypothèse, il apparaît clairement que l'ensemble du remblai résulte d'une volonté de nivellement général de la zone post-destruction. Aidés probablement par l'érosion naturelle du site, *a posteriori*, comme des activités agricoles, les deux niveaux supérieurs ne peuvent certainement attirer plus d'attention que de raison, dans ce qu'ils syncrétisent par trop la vision de l'ensemble du site. Le niveau inférieur en revanche répond à la destruction du site dans son ensemble et à un premier nivellement : certainement entamé dans sa partie haute, sur une épaisseur pour l'instant indéterminée – que l'on pourra envisager à partir d'une opération de fouille sur la zone plane au nord du temple –, il apparaît certes perturbé et révèle difficilement des éléments en place ; il permet néanmoins de distinguer la zone nord couvrant le *fanum* – y compris l'intérieur de la *cella* – et le bâti annexe autour du dépôt funéraire, où abonde du matériel brûlé (tuiles, torchis ou assimilés, scories, charbon, faune), totalement absent des remblais couvrant le bâti annexe du sud-ouest, en contrebas. Compte tenu des zones fouillées, il reste cependant prématuré d'avancer l'hypothèse d'une destruction du temple par incendie.

## II.b. 2. Premiers éléments d'une diachronie

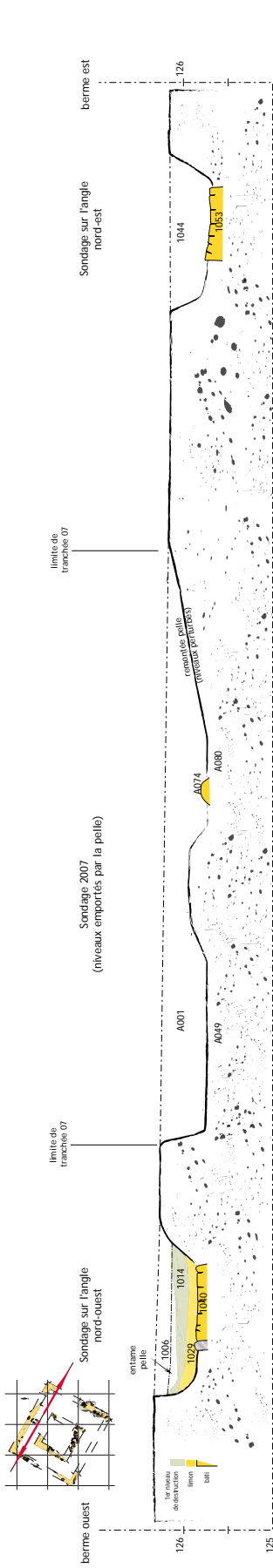
Recueilli proportionnellement en quantité à peine plus importante qu'en 2007 – et en qualité à peine meilleure –, le mobilier céramique, mieux cerné dans son contexte par la distinction des niveaux successifs de remblai et par la concentration des zones d'action, peut donner aujourd'hui des éléments plus probants de diachronie. Toujours vaste en surface compte tenu du brassage général dû aux activités agricoles, la fourchette chronologique obtenue peut être ramenée en effet autour de 100 ans au dessus du *fanum* ainsi qu'aux abords du dépôt funéraire – matériel qui plus est en corrélation avec le dépôt lui-même –, autour de 150 ans et quelques 50 ans plus tard au dessus des bâtis mis au jour au sud-ouest (voir en **Annexe 3**, l'étude d'Ingrid Renault). Même si les structures ne sont pas datées pour l'instant, faute de tranchées de fondation et de niveaux d'occupation décelables, et bien que les connexions soient difficile à faire intervenir entre et avec les bâtis annexes, quatre phases semblent néanmoins pouvoir se dessiner : les faibles surfaces fouillées ainsi que la documentation toujours insuffisante invitent néanmoins à la prudence.

L'édification d'un temple de type gallo-romain intervenant en général dans le contexte d'un sanctuaire préexistant, il est fort probable que le *fanum*, dont la plupart des structures a été mise au jour, ait succédé à un bâtiment ou à un complexe cultuel antérieurs, de quelque forme qu'il soit. Si les couches de démolition relativement homogènes qui les scellent dans les zones examinées cette année (*cella* sud [1-013, 1-021, 1-025, 1-055, 1-052], galerie nord-ouest [1-022, 1-028, 1-052] et sud-est [1-029]) peuvent être ramenées entre 50 et 150 de notre ère, la construction de solins de mortier placerait le bâtiment plutôt au cœur du II<sup>e</sup> siècle : la présence d'un matériel du I<sup>er</sup> siècle pourrait témoigner alors d'une utilisation sinon simultanée, en tout cas proche d'un tel complexe antérieur que corroborerait par ailleurs la pratique traditionnelle en milieu celtique du dépôt faunique autour d'une tombe qui peut être elle-même datée de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle (cf. *supra*). Le bâti mis au jour au nord-ouest, autour du dépôt funéraire, pourrait attester quant à lui une réorganisation effective du site dans le courant du II<sup>e</sup> siècle.

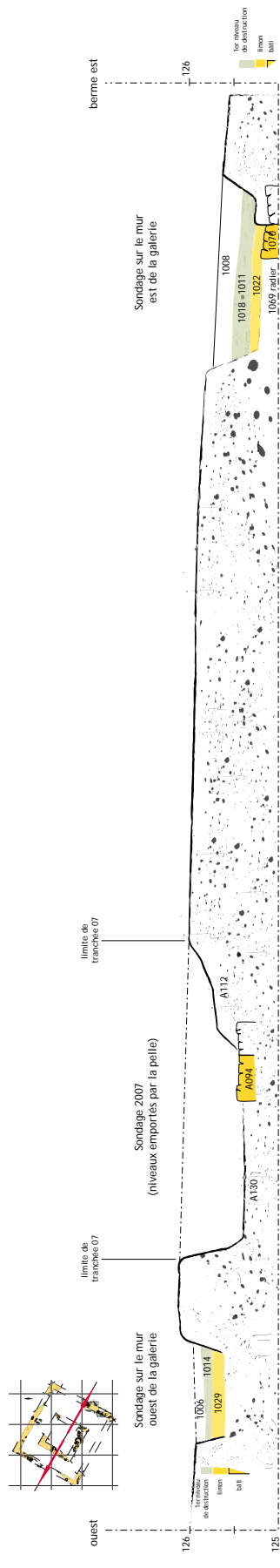
Les structures dégagées dans la zone sud-ouest posent davantage de questions, les remblais qui les ferment couvrant une période plus longue, estimée entre l'extrême fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère et le milieu du III<sup>e</sup>. Si l'occupation du site au III<sup>e</sup> siècle ne fait guère de doute, une concentration de matériel de cette période ramenée dans la zone sud, c'est-à-dire sinon tout à fait au bas de la pente, du moins dans sa partie inférieure pourrait inciter à y voir l'effet de l'érosion naturelle. Pour autant, l'observation plus attentive de la répartition du matériel dans cette zone montrerait, à l'inverse, un contexte du II<sup>e</sup> siècle au-dessus des structures les plus au sud (secteur A [1-015, 1-051]) et au contraire du III<sup>e</sup> siècle au-dessus de celles plus au nord (secteur K [1-027, 1-058]), amenant à postuler deux états successifs et postérieurs à l'édification du *fanum*, du milieu du II<sup>e</sup> siècle pour l'un, dans le courant du III<sup>e</sup> siècle pour l'autre, réserve étant faite qu'il ne s'agit là encore que des remblais de démolition. Ces circonstances inviteraient d'ores et déjà tout de même à revoir l'hypothèse d'une enceinte correspondant à la réunion des structures extérieures au *fanum*.

Enfin, plus ponctuelle reste une couche charbonneuse dans la zone nord-ouest, manifestement en place, mais pour l'instant extrêmement réduite ([1-083] fouillée sur à peine un demi mètre carré et s'étendant

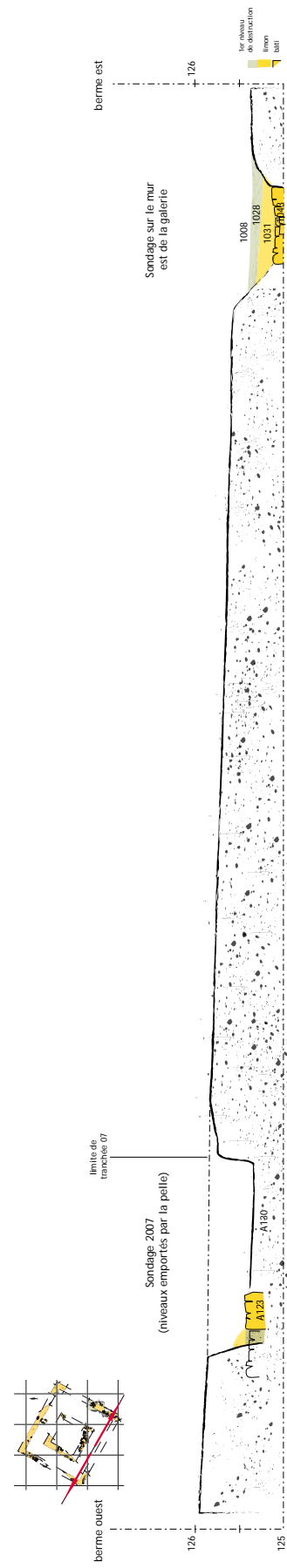




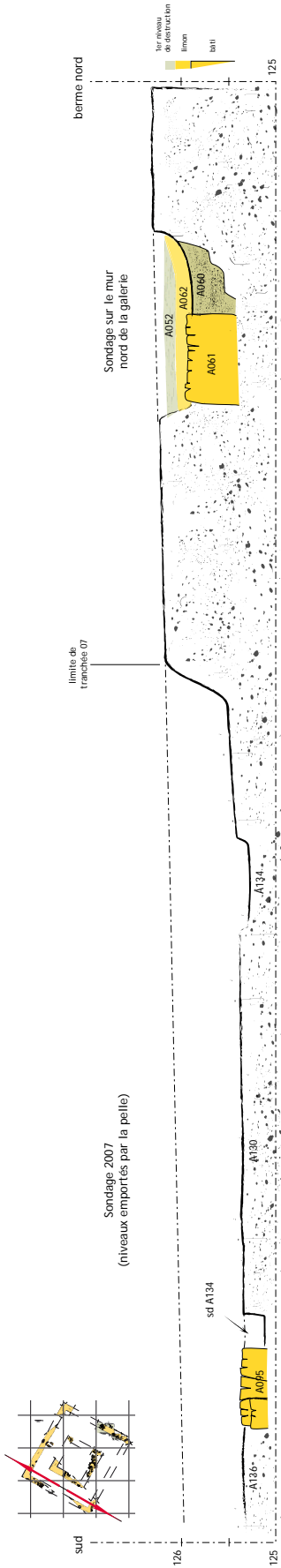
Section 1 ouest/est - galerie nord du fanum (A5/C8)



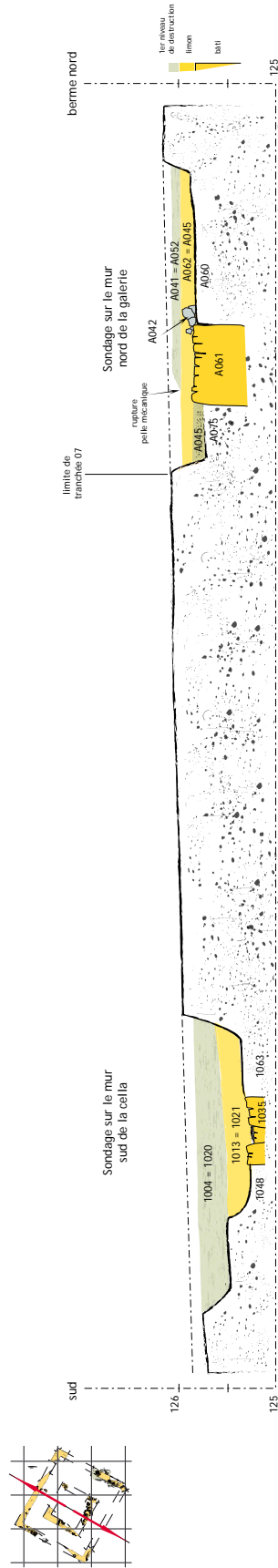
Section 2 ouest/est - centre du fanum (B5/D7)



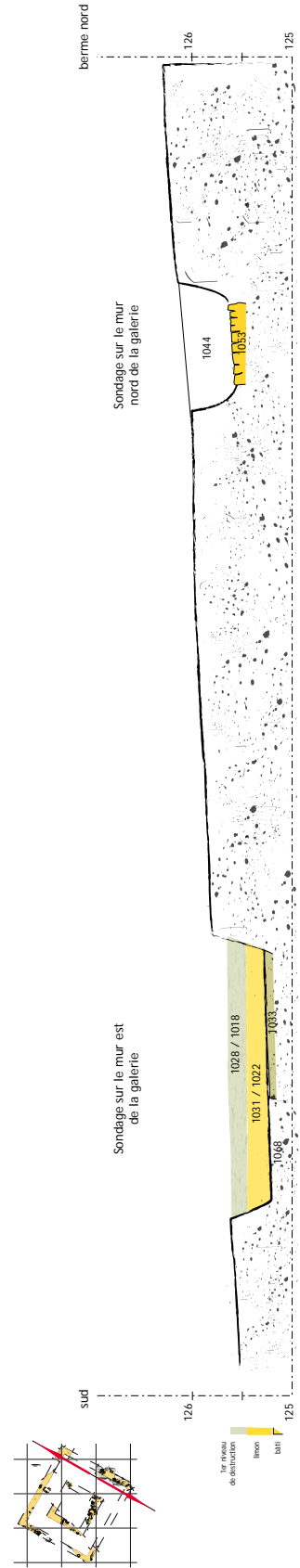
Section 3 ouest/est - galerie sud du fanum (C5/D7)



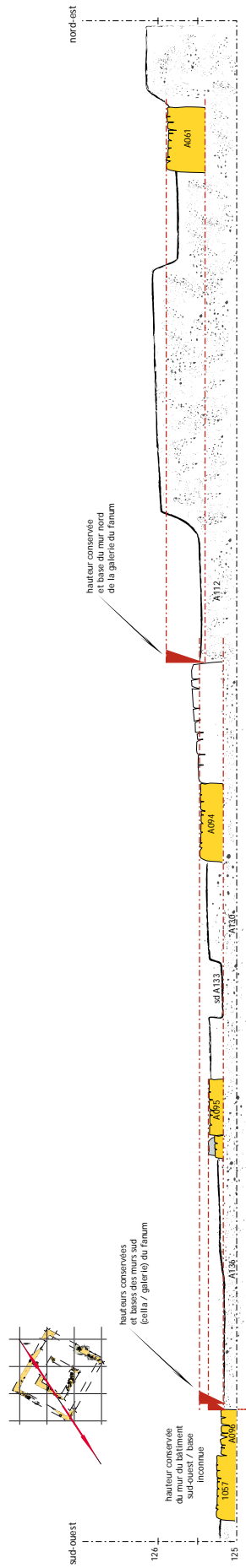
Section 4 sud/nord - galerie ouest du fanum (A6/D5)



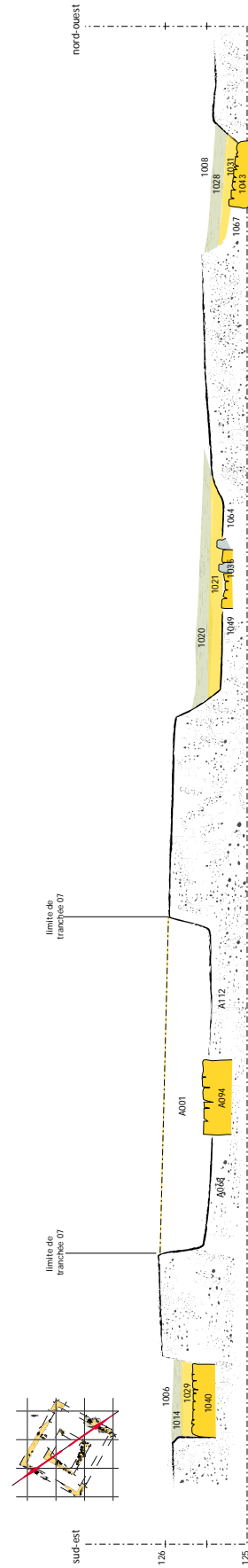
Section 5 sud/nord - galerie nord du fanum et cella (B7/D5)



Section 6 sud/nord - galerie est du fanum (B8/D6)



Section sud-ouest/nord-est - diagonale (D4/B7)



Section nord-ouest/sud-est - diagonale (A5/E7)

probablement sous la berme ouest), comportant des ossements animaux mêlés à quelques tessons de céramique, qui paraît pouvoir être datée du III<sup>e</sup> siècle et qui, s'amenuisant vers le sud, au-dessus du dépôt funéraire, pourrait bien avoir disparu, entraînée par l'érosion, et avec elle son matériel. Directement sous la semelle de labour, elle pourrait constituer néanmoins elle aussi un témoin de l'occupation et de la permanence de l'utilisation du sanctuaire à cette période, mais reste à confirmer.

### II.b. 3. Nouveaux éléments d'interprétation des cartes de résistivités

Sinon les phases d'utilisation du sanctuaire, du moins son organisation complexe pourrait être vérifiée aujourd'hui par la prospection géophysique, à l'épreuve d'une nouvelle lecture des cartes des résistivités nécessitée par des décalages observés en 2007 entre les tracés donnés par M. Dabas sur la zone supposée du bâtiment de type *fanum* (TerraNovA, 2006) et les relevés des structures dégagées sur le terrain<sup>38</sup>.

L'hypothèse d'erreurs de relevés, dues à du matériel et/ou des techniques que l'on jugerait pas tout à fait adaptés, et en tout cas pas forcément très précis – carroyage et rubans métriques induisant des écarts qui, cumulés lors d'un chaînage, peuvent atteindre le mètre – a été rapidement écartée grâce à des points de mesure pris au théodolite dans les trois dimensions, confirmant à quelques centimètres près les relevés manuels : ils entérinaient parallèlement le décalage observé de près de 2 m sur l'axe est/ouest et jusqu'à 3 m sur l'axe nord/sud.

	<i>angle SW galerie</i>		<i>angle SW cella (mal identifié sur les cartes)</i>		<i>extrémité N mur SW</i>	
	X	Y	X	Y	X	Y
<i>tracés M. Dabas</i>	549091,8	100672,9	549098,2	100674,8	549090,5	100671,2
<i>données de terrain</i>	549090,025	100671,22	549093,95	100672,00	549088,65	100670,15
<i>décalage</i>	1,775 m	1,678 m	2,55 m	1,20 m	1,90 m	1,05 m

Il importait par conséquent de valider la procédure de prospection géophysique en établissant les critères discriminants de l'interprétation des cartes des résistivités en résultant. Or, de lecture difficile certes, compte tenu de la nature du terrain, plutôt hostile à ce type d'opération *a priori* par la présence notamment d'abondants silex, celles-ci n'en montrent pas moins des variations qu'il apparaît intéressant de confronter au terrain. Outre de préciser le plan et les dimensions du bâtiment de type *fanum* en repérant les structures manquantes et opérantes, en particulier les angles sud-est, le choix de l'ouverture des secteurs C, D, G, J a été également conduit par conséquent dans cette optique, complété par celle des secteurs A et K.

Si la lecture n'en est pas encore tout à fait claire, quelques observations peuvent néanmoins être d'ores et déjà formulées. Il apparaît en effet que les tracés proposés par M. Dabas résultent à la fois de ceux induits par la photographie aérienne redressée et d'une interprétation « classique » des zones sombres, plus ou moins bien dessinées en l'occurrence, comme le témoignage d'agencements d'origine anthropique. Or, la superposition des cartes et des relevés a montré une correspondance mieux adaptée dans la lecture de masses de forme géométrique dont les zones sombres, d'une largeur de plus de 3 m, constitueraient non pas les contours patents de structures en place, mais simplement leurs délimitations internes ou externes : là où le tracé (en jaune) proposé par M. Dabas apparaît ne répondre à aucune construction effective sur le terrain, la limite (en vert) entre deux zones claire et sombre s'avère s'y caler parfaitement (fig. 43).

Dans cette hypothèse de travail, outre que le *fanum* offre une configuration largement plus cohérente, où se dessine clairement le double carré concentrique, absent des tous premiers tracés, jusqu'à déceler peut-être l'organisation d'une entrée en avancée sur la face de la galerie est – quoique les cartes soient, à cet

38/ TerraNovA (2006).

endroit, perturbées par le bois attenant –, voire un possible édicule (?) dans la partie sud-ouest de la *cella*, pourraient émerger les premiers indices de la présence de bâtiments annexes en lieu et place de la supposée enceinte. Tout aussi clairs apparaîtraient en effet les contours de deux complexes sensiblement de même orientation que le temple et au sud de celui-ci : l'un de forme et de dimensions très similaires jouxterait ce dernier, tandis que l'autre, légèrement plus à l'ouest du précédent, trouverait dans les solins mis au jour en 1-036, 1-057 et A-096 son angle nord-est.

Plus énigmatique reste en revanche le présumé mur de direction nord/sud décelé par M. Dabas et perceptible au demeurant sur la photographie aérienne, à l'ouest du *fanum*. Si son tracé peut être validé par les critères énoncés précédemment dans ce qu'il définit la limite entre deux zones claire et sombre, non fouillé à l'heure actuelle, il ferait concurrence aux structures dégagées dans les secteurs K et L, de même orientation mais quelques 3 m plus à l'ouest. Celles-ci, nettement repérées au nord en 1-038, 1-046, 1-080 et 1-081 (secteur L), entrent dans une zone d'interprétation plus difficile en raison, là, de son caractère globalement clair et, inversement, sombre aux abords de 1-058 (secteur K), qui rend les tracés confus. Une forme géométrique se dessine néanmoins à quelques 3 m de l'angle sud-ouest du temple, de même orientation et ouverte au sud-ouest, dont 1-058 paraît toucher l'angle nord-est, invitant à y voir sinon une portion de la structure proprement dite, du moins peut-être son éboulement, à la fois par sa constitution même, peut-être amas de moellons sans agencement volontaire plutôt que véritable mur, et par la tache de couleur claire mais légèrement floue qui apparaît sur les cartes à cet endroit, contre le tracé plus franc du quadrilatère.

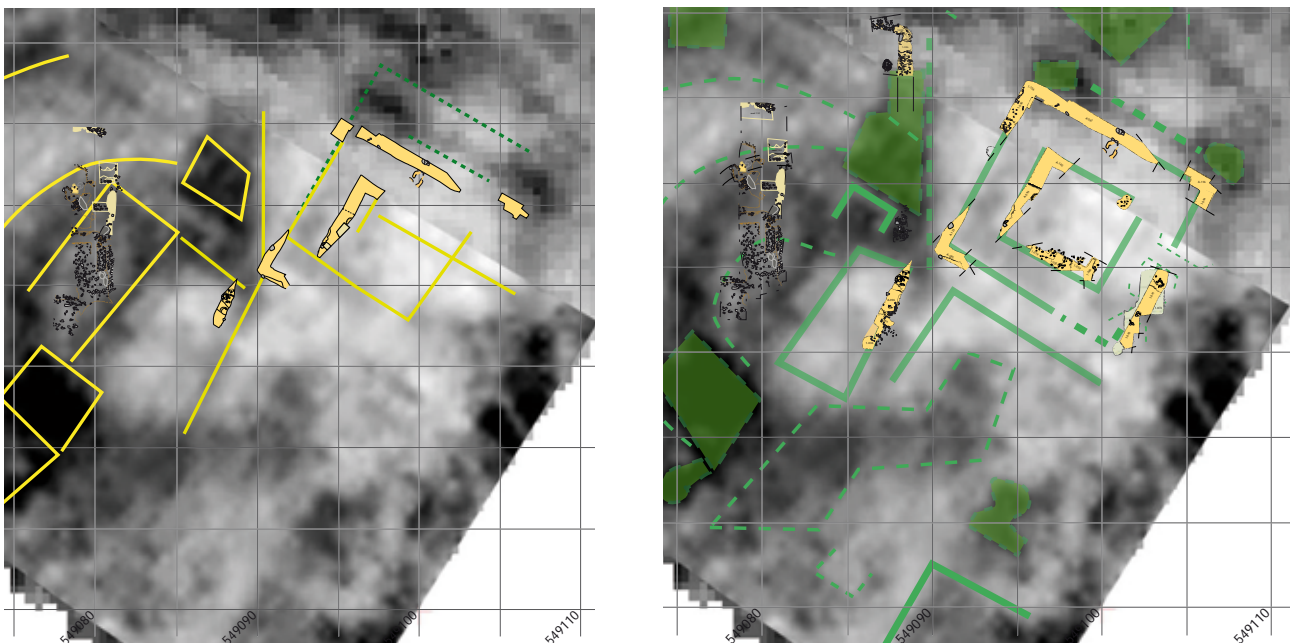


Fig. 43 – Relecture des cartes des résistivités et superposition des structures mises au jour en 2008.



### III- BILAN ET PERSPECTIVES

Malgré les difficultés qui lui sont inhérentes (composition du sol, topographie...), le site de Hanches a de nouveau montré qu'il renfermait des vestiges assez exceptionnels, encore dans leur contexte d'origine, qui laissent espérer l'apport de nouvelles données dans l'étude des sanctuaires d'origine celtique perpétués à l'époque romaine. Les exemples ne manquent pas, on le sait, de *fana* de plan et de dimensions similaires, et en pays carnute celui des Bois du Four à Chau à Bû, qui ne dépasse pas les 11 m de côté pour une *cella* de 7 à 7,20 m, ou encore celui de la Mône à Baudreville, qui n'atteint pas les 10 m de côté pour une *cella* d'à peine plus de 4 m<sup>39</sup>. Malheureusement, le contexte de ces sanctuaires n'a jamais fait l'objet de véritables études, cantonnés qu'ils ont été, pour l'essentiel tout de même, au temple, guère à l'organisation spatiale de leur ensemble. Le territoire carnute apparaît ainsi quelque peu orphelin en la matière : une nouvelle occasion est offerte pour combler cette lacune, d'autant plus intéressante qu'elle tend à montrer, à travers les vestiges du sanctuaire de Hanches, une occupation riche et dense, voire originale qui suffit à légitimer la poursuite des recherches sur le site.

#### III.a. Un site riche et original

Pour peu évocateurs qu'ils apparaissent sur le terrain en ce début de fouille, des quelques éléments mis au jour n'en ressortent pas moins en effet les prémisses d'études prometteuses, d'une part sur les principes d'occupation du sol, d'autre part, et dans le contexte particulier des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, sur les phénomènes d'échanges et d'adaptations au sein d'un complexe si isolé soit-il, nécessairement connexes en tous les cas des réaménagements urbains et architecturaux d'ores et déjà perceptibles. Il est bien évident que seule la fouille des niveaux inférieurs pourra apporter une vision d'ensemble de l'aménagement du sanctuaire et de son développement : arrêtée sur l'arase des structures et concentrée autour du bâtiment de type *fanum*, elle ne peut permettre, aujourd'hui, que d'avancer des hypothèses de travail, avec les précautions qui s'imposent. Au vu toutefois des premiers résultats, deux points paraissent pouvoir être assurés : d'une part une densité de l'organisation architecturale qui n'apparaît pas limitée aux seuls abords du temple actuellement mis au jour, d'autre part un développement *a priori* régulier de cette organisation sur deux, et plutôt trois cents ans.

En opérant de manière systématique au-dessus et dans le prolongement des structures dégagées en 2007, la campagne 2008 a permis de mieux appréhender la longue période donnée initialement par le mobilier sur l'ensemble de la zone fouillée et s'étendant de la seconde moitié – voire du début – du I<sup>er</sup> au milieu, voire à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Malgré la rareté de ce dernier, récurrente dans un tel contexte que l'on explique par un nettoyage systématique des surfaces d'utilisation internes, les premières données céramologiques plaident en effet désormais en faveur d'une utilisation globale de la zone centrée sur la fin du I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle. Si la fouille fait certes obstacle dans l'état à une possibilité de datation assurée de chacune des structures, elle n'en paraît pas moins suggérer par ailleurs, à travers les variations de composition des couches de remblai, une succession de l'aménagement des espaces globalement d'est en ouest durant les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles.

---

39/ Voir *Rapports 2006-2007* qui renvoie respectivement à I. Fauduet (1985) et D. Jalmain (1988).

Cohérent et homogène, un complexe architectural important, dont témoignent les solins de mortier mis au jour, semble se concentrer autour du *fanum*, notamment au sud-ouest où, si l'on s'en réfère parallèlement aux cartes des résistivités données par la prospection géophysique, pourraient bien s'être dressés à peu de distance les uns des autres trois bâtiments de même orientation, dont probablement l'angle nord-est de l'un d'eux a été mis au jour, mais aussi au nord-ouest où a été dégagée l'amorce d'une structure orientée strictement nord-sud. D'édification contemporaine ou non, ces bâtiments témoignent en tous les cas d'une certaine concentration qui n'a sans doute rien d'exceptionnel : toutefois, si la présence et le développement de diverses annexes autour d'un temple entre dans le cadre habituel des sanctuaires, l'édification de ce dernier sur le versant d'une pente manifestement aménagée à cet effet par décaissements successifs, comme semblent bien l'annoncer les différences de profondeur des fondements de la galerie périphérique, confère au site de Hanches un caractère singulier.

Dans une telle hypothèse, la présence du pierrier repéré et partiellement sondé en 2007 inviterait à considérer, par sa position dans le même axe que la différence de profondeur des fondements des solins du temple, une réelle rupture de la topographie à cet endroit, qui n'aurait pas été simplement comblée après l'abandon du site<sup>40</sup>, mais qui aurait pu alors bénéficier à un aménagement particulier, perceptible dans la perturbation de forme semi circulaire donnée par les cartes des résistivités. De tels dispositifs pourraient certes émaner d'un choix délibéré de s'installer et/ou de profiter de la pente sans autre justification qu'elle-même, quand bien même au nord s'étend un important replat : il est possible néanmoins qu'il ait résulté, parallèlement, du développement d'un complexe urbain particulièrement dense en amont, qui aura dû s'adapter au relief et préfigurerait par conséquent d'un établissement plus vaste qu'il n'y paraissait de prime abord.

Certes au premier abord difficiles à lire, les cartes des résistivités données par la prospection géophysique le sont peut-être d'autant plus sur le replat au nord par une plus grande profondeur d'enfouissement des vestiges, que la fouille du secteur L, au nord-ouest, laisserait au demeurant présager. Leur nouvelle interprétation quoi qu'il en soit, à l'épreuve d'une confrontation systématique des différentes altérations données par les résistances électriques avec la position des structures mises au jour sur le terrain, permet aujourd'hui d'envisager, de fait, à travers une lecture plus attentive, une extension de la zone archéologique sur l'ensemble des 3 ha réservés.

Enfin, à considérer un tel développement et une telle densification architecturale dans le contexte d'un sanctuaire gallo-romain, doublés qui plus est d'un aménagement peut-être plus complexe qu'il n'y paraissait de prime abord – sur le versant d'une butte et par conséquent « en terrasses » –, on serait tout naturellement amené à supposer la participation d'une communauté pour le moins importante, telle qu'on la rencontrerait *a priori* dans le cas d'une agglomération. En l'absence de vestiges pertinents d'occupation au-delà des 3 ha que couvre la zone réservée, la question de son rôle sur le plan politique et économique au sein de la *civitas*, comme sur le plan social plus restreint, ne peut que s'ouvrir de manière plus prégnante.

Outre qu'il est probable que les aménagements reconnus ont été précédés par une occupation de même nature remontant au moins au début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, voire antérieurement, comme le laisserait suggérer la présence, sporadique certes, d'un mobilier relativement ancien aux abords nord du *fanum*, l'architecture y est restée traditionnelle et les pratiques culturelles, pour partie, propres au monde celtique, comme en témoigne la découverte, contre le mur d'un bâtiment manifestement contemporain du temple, d'un dépôt faunique autour d'une fosse funéraire ; d'un autre côté, malgré sa rareté, le mobilier témoigne d'échanges importants avec l'ensemble de la Gaule, tandis que, bien qu'encore mal définie en terme d'« acculturation », la petite figurine féminine intègre le circuit d'une production artisanale qui tendait, dès le I<sup>er</sup> siècle, à formaliser les croyances populaires à l'intersection des mondes celtique et romain<sup>41</sup>. Ces premiers éléments ouvrent d'ores et déjà sur l'hypothèse d'un centre riche et original.

40/ Cf. *Rapport* (2007b), p. 34.

41/ J.-L. Brunaux (1993) et J. Santrot, dans C. Bémont *et al.* (1993), p. 109.

### III.b. Nouvelles problématiques et perspectives

L'implantation à flanc de coteau du temple et des bâtis annexes apparaît comme un point crucial de la zone actuellement ouverte, aussi bien du point de vue de l'intérêt du site que sur le plan purement stratégique, dans ce qu'elle tendrait, du fait de la déclivité, si légère soit-elle, et de l'homogénéité des sédiments, à fusionner l'ensemble des niveaux archéologiques qui, au contraire, du fait du développement séquentiel du site, ne peuvent qu'être disjoints. Mieux cernée du point de vue chronologique et spatial, grâce aux micro-sondages effectués de part et d'autre de la tranchée ouverte en 2007, la fouille permet désormais de dégager trois points forts en étroite relation les uns avec les autres :

- 1/ **le temple en lui-même** – son organisation interne générale, inscrite autour de la *cella* [C 6], jusque-là non fouillée, et de son entrée présente côté sud-est [C 7], que le ressaut repéré sur le pan oriental de la galerie extérieure, à 3,60 m de son angle sud-est, soit à moins d'un tiers de la largeur du bâtiment, inviterait à imaginer sinon monumentale, du moins fortement marquée par une ouverture de 2 m de large, et que les cartes des résistivités indiqueraient, au même endroit, par une zone particulièrement claire cernée de lignes plus sombres formant un petit quadrilatère en arrière du mur oriental ;
- 2/ **les structures nord-ouest** – laissant présager, d'après les vestiges mis au jour, la présence d'un bâtiment ou d'une portion de bâtiment de forme polygonale s'étendant vers le sud et l'ouest [A 4] et qu'accompagnerait, d'après les cartes des résistivités, un autre bâtiment de plan oblong, plus à l'est et de même orientation que le temple [A /6-7] ;
- 3/ **les structures sud-ouest** – proches de l'angle sud-ouest du temple, qui formeraient, d'après les cartes des résistivités, deux bâtiments distincts de même orientation que le temple [C-D / 4] et qu'accompagnerait un troisième plus au sud [D-E / 5].

Ces trois points forts permettent d'envisager une stratégie de fouille en trois étapes (avec l'équipe actuelle, réparties sur trois ans, par campagne annuelle d'un mois complet), chacune se concentrant sur une surface de 125 à 150 m<sup>2</sup> (fig.44).

- **Le temple** – La tranchée ouverte en 2007 constituant une zone de rupture archéologique entre les différents complexes architecturaux, il apparaît opportun dans un premier temps d'examiner isolément le bâtiment de type *fanum*, en inscrivant une première équipe à l'intérieur de ses murs nord (A-061) et ouest (1-040 au nord, A-123 et A-095 au sud), sur une surface maximum de 150 m<sup>2</sup> [C-D / 6-7-8].

Seul bâtiment complet sur la zone actuellement ouverte, il forme une entité archéologique dont l'organisation interne est à l'écart des deux autres points névralgiques et n'interfère donc pas sur le plan séquentiel. L'objectif principal est de mieux appréhender le mode d'implantation du bâtiment sur le versant : fondé manifestement sur deux profondeurs différentes, il s'agira de repérer et d'analyser le plan de rupture destiné à récupérer le dénivelé pré-existant dans l'Antiquité de manière à envisager par la suite l'implantation possible des autres bâtiments.

La campagne permettra en outre d'examiner l'organisation interne du temple et de dater la structure dans son ensemble, en établissant une première séquence stratigraphique jusqu'au substrat naturel et en vérifiant la présence d'éventuelles interactions avec une autre structure ou un aménagement antérieurs.

- **Les bâtiments nord-ouest** – L'implantation à flanc de coteau imposant de commencer par le point le plus haut de la zone, une deuxième équipe se concentrera sur les secteurs immédiatement au nord et au nord-ouest du temple, sur une surface de 125 m<sup>2</sup> [A-B / 4-5 ; A 6].

Plus délicate en raison de l'amenuisement des couches supérieures et de l'affleurement des structures après décapage de la pelle mécanique préalable à la campagne 2008 (cf. Annexe 2, secteur L), cette tranche est la moins inscrite dans la pente et probablement la mieux conservée. Elle ouvrira de ce fait sur l'établissement d'une stratigraphie séquentielle avec le temple en se concentrant sur la relation et le phasage du ou des complexes architecturaux implantés à cet endroit avec les murs nord et ouest de la galerie du temple.

À partir des résultats obtenus par la première équipe, il sera possible d'envisager le mode d'implantation de la partie sud du bâtiment situé le plus à l'ouest (dégagé actuellement sur sa face est en 1-038 / 1-046 / 1-080 / 1-081) en fonction de la topographie du lieu et en relation éventuelle avec le mode d'implantation de la galerie ouest du temple [B 4-5].

- **Les bâtiments sud-ouest** – La présence de structures sur la partie inférieure de la pente amènera une troisième équipe à se concentrer sur les secteurs immédiatement au sud et au sud-ouest du temple, sur une surface de 125 m<sup>2</sup> [C 4 ; D-E / 4-5].

*A priori* les plus récentes, les différents bâtis mis au jour à l'ouest de cette zone s'organisent en contrebas par rapport au temple. Il importera tout particulièrement d'établir, à partir des résultats obtenus par les deux équipes précédentes, leur mode d'implantation en relation éventuelle avec celui du bâtiment nord et celui de la galerie sud du temple, en fonction de la topographie du lieu restituée [C-D / 5].

Cette troisième équipe ouvrira sur l'établissement d'une stratigraphie séquentielle complète de la zone de fouille actuellement ouverte en repérant et récapitulant les relations et le phasage des différents complexes qui auront été examinés par les équipes précédentes.

Compte tenu du type probable de constructions – majoritairement en terre –, il paraît intéressant de poursuivre ces fouilles en planigraphie, sinon de manière systématique, du moins dans des secteurs cibles, tel qu'aux abords de certaines structures, notamment de l'entrée du *fanum* à l'est, ou encore au nord-ouest à l'endroit du dépôt funéraire qui risque bien de ne pas être isolé. Dans les deux cas de figure, il importe en effet de pouvoir mesurer la répartition du mobilier, quel qu'il soit – céramique, ossements, clous, cailloux et silex, y compris parfois les esquilles – en effectuant des relevés de détails systématiques de manière à mieux appréhender l'identification de la structure, au moment même de la fouille comme en post-fouille. On rappellera ici rapidement les résultats de la campagne 2008 dont l'un des objectifs principaux a été de mieux documenter la couche de remblai et qui ont abouti à distinguer trois niveaux dont le dernier pourrait bien comporter des résidus en place qu'il paraît intéressant de mettre en évidence.

### III.c. Politique de terrain et moyens supplémentaires

Pour assurer le déroulement cohérent et fructueux de la fouille du sanctuaire de Hanches sur les prochaines campagnes, il est impératif qu'une équipe permanente éprouvée se constitue autour de ce site et que des moyens lui soient donnés pour en tirer le meilleur parti sur le plan scientifique. Les nouvelles perspectives ne peuvent en effet que faire appel à des besoins financiers élargis, estimés à un minimum de 18 000 € annuels (cf. Annexe 4, *budget annuel prévisionnel 2009-2011*).

- **Politique de terrain** – Encore à ses débuts, la fouille s'est organisée cette année avec le bénévolat et l'implication constante d'Ingrid Renault, céramologue mieux confirmée grâce aux stages dont elle a pu bénéficier auprès du service départemental de l'archéologie (sous la direction d'Hervé Sellès), du service municipal de l'archéologie de la ville de Chartres (avec l'accord de son directeur, Dominique Joly, et sous la responsabilité de Jonathan Simon), enfin du SRA-DRAC Centre, et que complètent en outre ses propres missions de prospection de terrain dans le cadre de ses travaux de recherche sur l'organisation des confins du territoire carnute. Désormais formée à la fouille et aux relevés, il serait juste qu'elle prenne en charge une équipe de 3 à 4 étudiants ; un avancement normal du chantier réclamera en outre au moins un second responsable, capable de piloter et de superviser également le travail de 3 à 5 bénévoles.
- **Moyens supplémentaires** – Il est clair que l'ingratitude du terrain n'engendre pas forcément de vocations et l'absence de conditions de travail stimulantes qui se fait sentir, comme les difficultés d'organisation qui en découlent, ne le facilitent sans doute pas non plus. La rémunération d'au moins deux responsables de secteur s'avère nécessaire pour assurer un suivi sur les années qui viennent. Par ailleurs, si le matériel habituel de

chantier, tels que brouettes, seaux, pelles, etc., peuvent suffire à l'ouverture d'un chantier archéologique, le développement normal de ce dernier ne peut bien évidemment reposer sur ces seuls moyens. Le chantier réclamerait en effet des moyens techniques adéquats pour assurer le traitement des données sur place, en même temps que les opérations de fouilles proprement dites, mais aussi et surtout de post-fouilles : ordinateur(s), appareil de prises de vues, éventuellement un tachéomètre ou un théodolite (non cantonné aux seuls dimanches). D'autre part, l'opération se déroulant en milieu urbain sans bénéficier pour autant de locaux sur place, en découlent des obligations en terme de sécurité et de règlements sanitaires (location de bungalows). En revanche, la zone ayant été décapée sur 600 m<sup>2</sup> en préalable à la campagne 2008, aucune intervention de pelle mécanique ne sera nécessaire sur la première année. Enfin, le développement de la fouille engendrera forcément une masse de données accrue, touchant différents domaines (anthracologie, carpologie, anthropologie/ostéologie, éventuellement datation au <sup>14</sup>C, etc.), dont le traitement sera plus exigeant en temps, en moyens, en qualification. Les analyses du comblement de la fosse 1-076 ainsi que de l'urne sont toujours en attente.

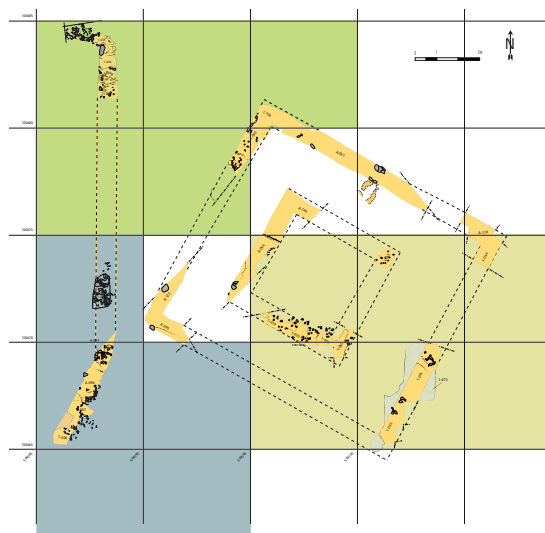
- **Développement et valorisation des résultats** – La lisibilité de l'ensemble de ce travail, assurée par des communications annuelles au sein du CAEL, de présentations lors de portes ouvertes réunissant les élus des communes alentours et du département, devra elle aussi se développer. Elle dépend bien évidemment des découvertes et de leur intérêt : elle dépend aussi des conditions de l'avancée du chantier. Il est certain que le devenir du site archéologique de Hanches et des projets qu'il est susceptible de drainer à long terme est étroitement lié, en amont, au succès d'un volet scientifique éprouvé : celui-ci ne saurait toutefois être réellement mené à bien qu'avec des moyens supplémentaires et nécessaires.

L'association ArchHanGe (Archéologie-Hanches-Générale) a été créée dans ce but. Soutenue par le CAEL, elle a géré la campagne 2008 sur le plan organisationnel et budgétaire et gèrera les campagnes suivantes ; elle a d'ores et déjà établi des demandes de subventions et de partenariats auprès d'entreprises privées pour acquérir un matériel technique propre destiné à faciliter le déroulement des travaux de chantier et de post-fouille. Soutenue également par le Centre Lenain de Tillemont auquel appartient la titulaire de l'autorisation de fouille (Univ. Paris IV / UMR 8167), son projet a été pleinement inscrit au sein du programme de l'équipe d'archéologie dirigée par le Pr. Fr. Baratte, sur l'étude de la ville romaine et de ses mutations à travers le temps en Occident, et plus particulièrement sur les phénomènes religieux, notamment à travers leurs manifestations monumentales. Différents articles sont d'ores et déjà prévus dans le cadre des revues de l'UMR.

Fabienne Dugast  
Responsable de l'opération  
15 avril 2009

Fig. 44 – Les différents secteurs concernés par les équipes projetées :

- 1<sup>re</sup> équipe = fanum / cella
- 2<sup>e</sup> équipe = bâtiments NW
- 3<sup>e</sup> équipe = bâtiments SW







# Annexes

---

Annexe 1 : éléments de bibliographie.

Annexe 2 : histogrammes.

Annexe 3 : étude du mobilier céramique (Ingrid Renault).

Annexe 4 : plan de financement 2008.

Annexe 5 : budget annuel prévisionnel 2009-2011.

## Annexe 1 : Éléments de bibliographie.

## • Hanches

- Boisvillette (L. G. Guérineau de)  
1864 *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, Chartes, 1864.
- Blum (B.), Jagu (D.), Lauvray (M.)  
1991 « Hanches : une opération archéologique exemplaire », dans *15 années de recherches archéologiques en Eure-et-Loir*, Maintenon, CAEL, 1991, p. 63-65.
- Joly (D.)  
1984 « La faune d'un habitat gallo-romain à Hanches (Eure-et-Loir) », *Revue archéologique du Centre de la France*, 23/1, Paris, 1984, p. 91-98.
- Jagu (D.)  
1986 « Un habitat gallo-romain à Hanches », *Bulletin municipal de Hanches*, 1986, p. 11-13.
- Lauvray (M.)  
1986 « Nouvelles archéologiques », *Bulletin de la SAEL*, 7, 1986.

- Souty (M.)  
1979 « Hanches, février 1976 », *Bulletin de la SAEL*, 79, 1979.

## Rapports 2006-2007 :

- Dugast (F.)  
2006 *La « Cavée du Moulin », Hanches (Eure & Loir). Prospection géophysique, mai 2006*, CAEL, 2006.
- 2007 *La « Cavée du Moulin », Hanches (Eure & Loir). Diagnostic archéologique, août 2007*, CAEL, 2007.
- 2007(b) *La « Cavée du Moulin », Hanches (Eure & Loir). Diagnostics archéologiques 2006-2007*, SRA Centre, 2007.
- TerraNova  
2006 *Prospection géophysique « La Cavée du Moulin », commune de Hanches (28)*, SRA Centre, 2006.

## • Générale

- Arcelin (P.) et Brunaux (J.-L.)  
2003 « Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer », *Gallia*, 60, 2003, p. 1-268.
- Barat (Y.), Frangin (E.), Pissot (V.)  
2006 « L'atelier de potiers de Saint-Léger en Yvelines (Yvelines) : structures artisanales et production », *SFECAG (Actes du congrès de Pezenas, 25-28 mai 2006)*, Saint-Paul-Trois-Châteaux, 2006, p. 525-540.
- Barat (Y.), Renault (I.)  
2006 *Carte archéologique de la Gaule. Les Yvelines (78)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2006.
- Bémont (C.), Jeanlin (M.), Lahanier (Chr.)  
1993 *Les figurines en terre cuite gallo-romaines*, DAF 38, 1993.
- Blaizot (F.), Alix (G.), Ferber (E.)  
2003 « Le traitement funéraire des enfants décédés avant un an dans l'Antiquité : étude de cas », *Bulletin et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, 15/1-2, 2003, p. 49-77.
- Bourgeois (L.), dir.  
1999 *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, DAF 77, 1999.
- Brunaux (J.-L.)  
1991 « Chronique et histoire : les lieux de culte dans la genèse du Belgium », *RAP*, 3/4, 1996, p. 209-221
- 1991(b) *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen* (Actes du colloque de Saint-Riquier), Paris, Errance, 1991.
- 1993 « Les bois sacrés des Celtes et des Germains », dans O. de Cazanove, J. Scheid (dir.), 1993, p. 57-65.
- 1993 b « Tradition celtique ou innovation gallo-romaine », dans C. Bémont *et al.*, 1993, p. 135-138.
- 1997 « Les sanctuaires celtiques de Gournay-sur-Aronde et de Ribemont-sur-Ancre, une nouvelle approche de la religion gauloise », *CRAI*, janvier-mars 1997, p. 567-600.
- 2000 *Les religions gauloises. Nouvelles approches sur les rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris, Errance, 2000.
- Brunetti (C.)  
2001 « Statue et mandibules, un dépôt votif de l'âge du Fer à Yverdon-les-Bains ? », *Archéologie suisse*, 24/4, 2001, p. 24-33
- Cazanove (O. de), Scheid (J.)  
1993 *Les bois sacrés* (Actes du colloque du centre Jean Bérard), Naples, De Boccard, 1993.

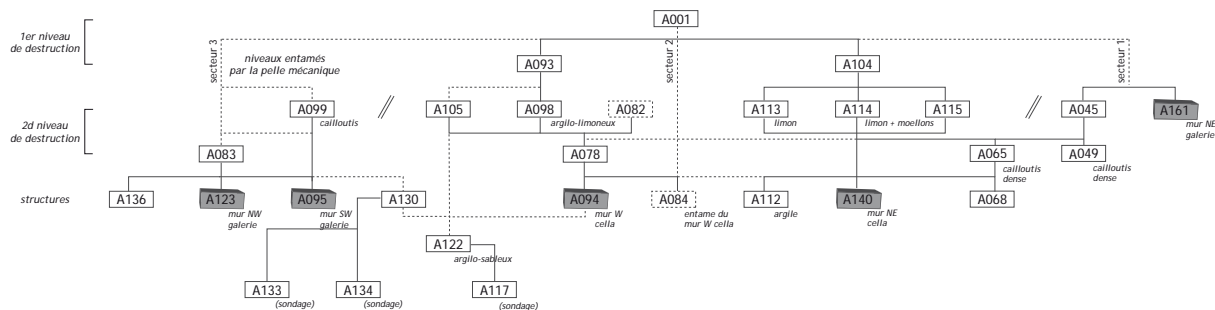
- CAEL (Comité archéologique d'Eure-et-Loir)  
1991 *15 années de recherches archéologiques en Eure-et-Loir*, Maintenon, CAEL, 1991.
- Coulon (G.)  
1996 *Argentomagus. Du site gaulois à la ville gallo-romaine*, Paris, Errance, 1996.
- Coutil (L.)  
1899 *Les figurines en terre cuite des Eburovices, Velio-casses et Lexovii : études générale sur les Vénus à gaine de la Gaule romaine*, Rennes, impr. Ch. Hérissey, 1899.
- Cunliffe (B.)  
1997 *Les Celtes*, Oxford, 1997 ; trad. P. Galliou, Paris, Errance, 2006.
- Dondin-Peyre (M.), Raepsaet-Charlier (M.-T.)  
2006 *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2006.
- DRAC Centre  
1991 « Bilan scientifique 1991 du Centre », *Archeologia*, 268, 1991.  
1994 *Bilan scientifique de la région Centre*, Paris, SDA Orléans, SRA, 1994.
- Dufay (B.), dir.  
1993 *Trésors de terre. Céramiques et potiers dans l'Île-de-France gallo-romaine* (catalogue d'exposition), Versailles, CG Yvelines, 1993.
- Fauduet (I.)  
1988 « Le sanctuaire gallo-romain des Bois du Four à Chauv à Bû », *Bulletin de la SAEL*, 15, 1988, p. 1-27.  
1993 *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*, Paris, Errance, 1993.  
*Atlas des sanctuaires romano-celtiques de la Gaule*, Paris, Errance, 1993.  
2003 « Sanctuaires ruraux et villae en Gaule », *Caesardum*, XXXVII-XXXVIII : Rvs Amœnvm. *Les agréments de la vie rurale en Gaule romaine et dans les régions voisines*, p. 405-427.
- Ferrière (A.)  
1972 *Recherches sur l'habitat rural gallo-romain en Beauce*, thèse doct., Paris IV, 1972.
- Feugère (M.)  
1985 *Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du v<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, RAN, suppl. 12, Paris, éd. du CNRS, 1985.
- Goudineau (Chr.), dir.  
2006 *Religion et société en Gaule*, Paris, Errance, 2006.
- Goudineau (Chr.), Fauduet (I.), Coulon (G.)  
1994 *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine* (Actes du colloque d'Argenton, 8-10 octobre 1992), Paris, Errance, 1994.
- Graves (R.)  
2007 *Les mythes celtes. La déesse blanche* (1995), trad. G. Trévoux, Paris-Monaco, Éditions du Rocher, 2007.
- Jalmain (D.)  
1985 « La fouille de sauvetage de la Mône, 1971-1972 », *Bulletin de la SAEL*, 5, 1985, p. 2-7.
- Joly (D.), Ollagnier (A.)  
1994 *Carte archéologique de la Gaule. L'Eure-et-Loir (28)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1994.
- Joubeaux (H.) et al.  
1988 *Les mystères de Condate. Musée de Bretagne* (catalogue d'exposition), Rennes, Musée de Bretagne, DRAH, 1988.
- Kaenel (G.) et Curdy (P.)  
2005 « Rituel bœuf sur l'oppidum du Mont Vully (canton de Fribourg, Suisse) », *Revue de Paléobiologie*, 10, Genève, Museum d'histoire naturelle, décembre 2005, p. 237-242.
- Lambot (B.)  
1989 « Le sanctuaire gaulois et gallo-romain de Nanteuil-sur-Aisne (Ardennes) », *Bulletin de la société archéologique champenoise*, 82/4, 1989, p. 33-44.
- Lambot (B.), Friboulet (M.), Méniel (P.)  
1994 *Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes)*, Reims, SAC, 1994.
- Lasfargues (J.), dir.  
1985 *Architecture de terre et de bois. L'habitat privé des provinces occidentales du monde romain. Antécédents et prolongements : Protohistoire, Moyen Âge et quelques expériences contemporaines* (Actes du 2<sup>e</sup> Congrès archéologique de Gaule méridionale, Lyon, 2-6 novembre 1983), DAF 2, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1985.
- Lepetz (S.), Van Andringa (W.), dir.  
2008 *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, Paris, 2008.
- Méniel (P.)  
2001 *Les Gaulois et les animaux : élevage, repas et rites*, Paris, Errance, 2001.  
2005 « Sur les traces du mouton en Gaule », *Revue de Paléobiologie*, 10, Genève, Museum d'histoire naturelle, décembre 2005, p. 283-292.  
2008 *Manuel d'archéozoologie funéraire et sacrificielle. Âge du fer*, Gollion, 2008.
- Mitton (Cl.)  
2007 « Les sanctuaires arvernes et vellaves hors des chefs-lieux de cités du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. : approche typologique et spatiale », *Revue archéologique de Centre de la France*, 45-46, 2007.
- Naveau (J.), dir.  
1997 *Recherches sur Jublains (Mayenne) et sur la cité des Diablintes*, Documents archéologiques de l'ouest, Mayenne, 1997.
- Poux (M.)  
2002 « L'enclos cultuel de Corrent (Puy de Dôme) : festins et rites collectifs », *RAC*, 41, 2002, p. 57-110.
- Renault (I.)  
2004 *L'occupation du sol dans le sud des Yvelines*, mémoire de DEA, Univ. Paris IV, 2004.  
en cours *L'occupation du sol chez les Carnutes : les confins de territoire*, mémoire de doctorat, Univ. Paris IV.
- Roussel (A.)  
1990 *Croire et guérir : la foi en Gaule dans l'Antiquité tardive*, Paris, Fayard, 1990.

- Rouvier-Jeanlin (M.)  
1972 « Les figurines gallo-romaines en terre cuite au musée des Antiquités nationales », *Gallia Supplément*, XXIV, 1972.
- Rouvier-Jeanlin (M.), Joly (M.), Notet (J.-C.)  
1990 *Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Un atelier de figurines en terre-cuite gallo-romaines (les fouilles du Breuil, 1985-1986)*, DAF 25, 1990.
- Salicis (Cl.)  
1996 *Rouelles et anneaux et objets singuliers*, Nice, Institut de préhistoire et d'archéologie des Alpes-Maritimes, 1996.
- Scheid (J.)  
1995 « Les espaces cultuels et leur interprétation », *Klio* 77, 1995, p. 424-432.  
2000 « Réflexions sur la notion de lieu de culte dans les Gaules romaines », dans W. Van Andringa (2000), p. 19 s.
- Sellès (H.)  
2001 *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en pays carnute. Catalogue typologique*, 16<sup>e</sup> suppl. à la RCF, 2001.  
2005 « Évolution des répertoires céramiques aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles dans le nord de la cité des Carnutes », *SFE-CAG*, Actes du congrès de Blois, 2005, p. 283-304.  
2005(b) « Céramiques du Bas-Empire en Eure-et-Loir : l'apport des nécropoles de Chartres et du Boullay-Thierry », *SFE-CAG*, Actes du congrès de Blois, 2005, p. 305-322.
- Trément (F.)  
2002 « La cité arverne à l'époque romaine », dans D. Martin (dir.), *L'identité de l'Auvergne, mythe ou réalité historique*, Nonette, Créer, p. 195-217.
- Tuffreau-Libre (M.)  
1992 *La céramique en Gaule romaine*, Paris, Errance, 1992.  
1994 « La céramique dans les sanctuaires gallo-romains », dans C. Goudineau et al. (1994), p. 128-137.
- Van Andringa (W.), dir.  
1996 *Religion et cités en Gaule romaine au Haut-Empire*, thèse doct., Toulouse-le-Mirail, 1996.  
2000 *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, Univ. de St-Étienne, Centre Jean-Palermé, Mémoires xxii, 2000.  
2002 *La religion de la Gaule romaine : piété et politique, I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, Paris, Errance, 2002.
- Vertet (H.)  
1972 *Les figurines gallo-romaines en terre cuite blanche du musée Saint-Raymond*, impr. Marcelin, 1972.
- Viand (A.)  
2008 *Nanterre et les Parisii. Une capitale au temps des Gaulois ?*, Nanterre, Maison des sciences de l'homme, 2008.
- Vigourt (A.), Lorient (X.), Berenger-Badel (A.), Klein (B.)  
2005 *Pouvoir et religion dans le monde romain*, Paris, Presse Univ. de Paris-Sorbonne, coll. Passé-Présent, 2005.

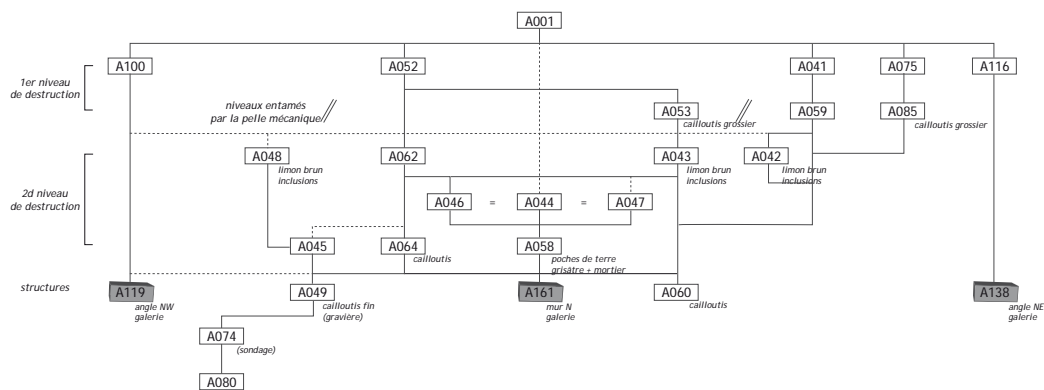


## Annexe 2 : histogrammes

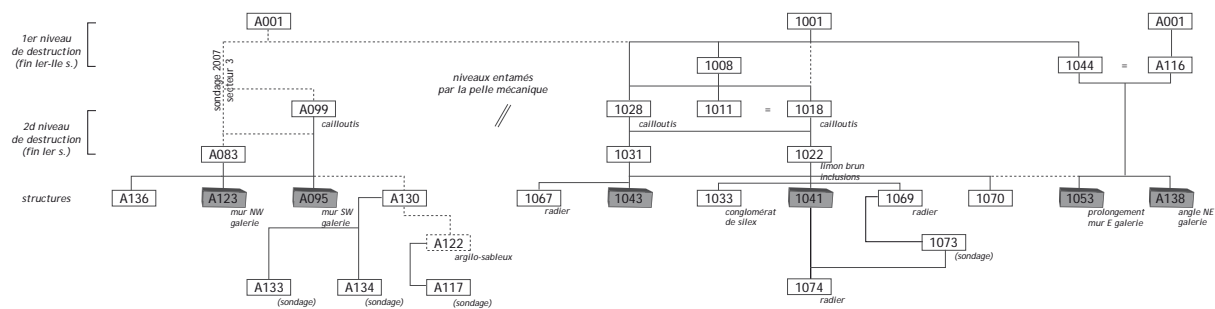
Sondage 2007 (bâtiment de type *fanum* - portion sud)



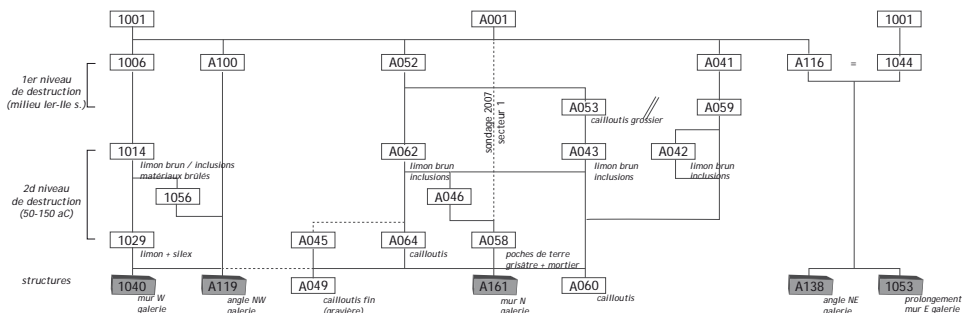
Sondage 2007 (bâtiment de type *fanum* - portion nord)



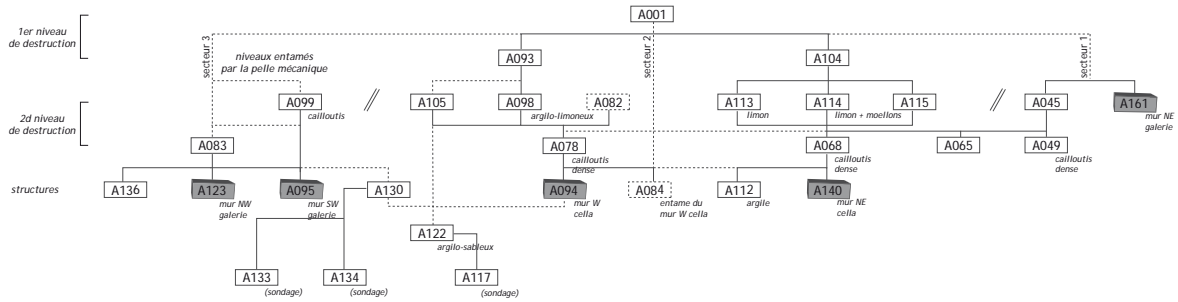
Campagne 2008 (bâtiment de type *fanum* : galerie sud et est)



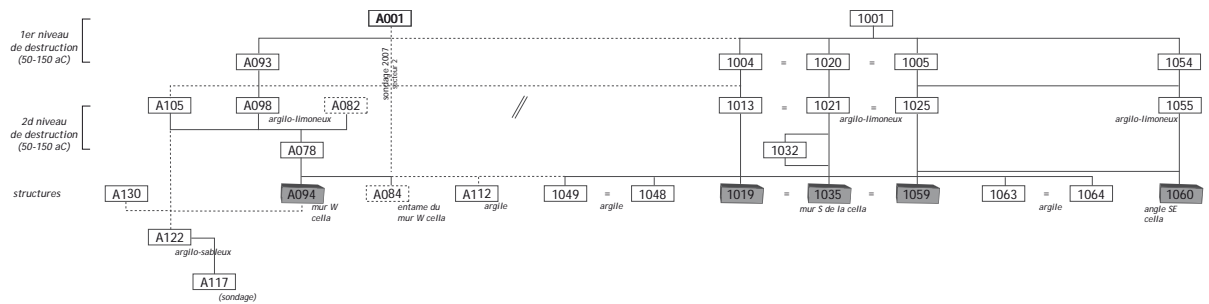
Campagne 2008 (bâtiment de type *fanum* : galerie nord et ouest)



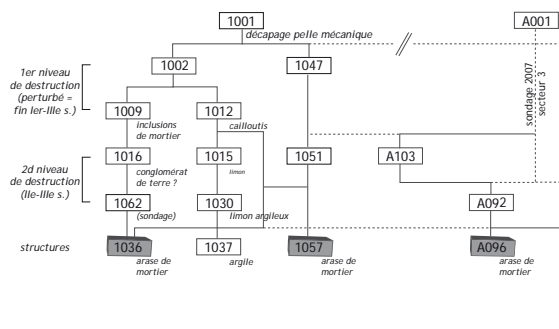
Sondage 2007 (bâtiment de type *fanum* - portion sud)



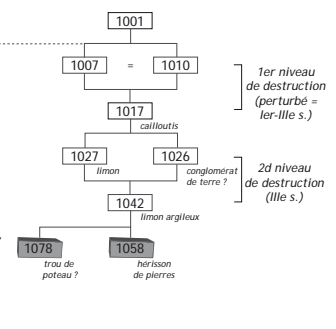
Campagne 2008 (bâtiment de type *fanum* : *cella* - portion sud)



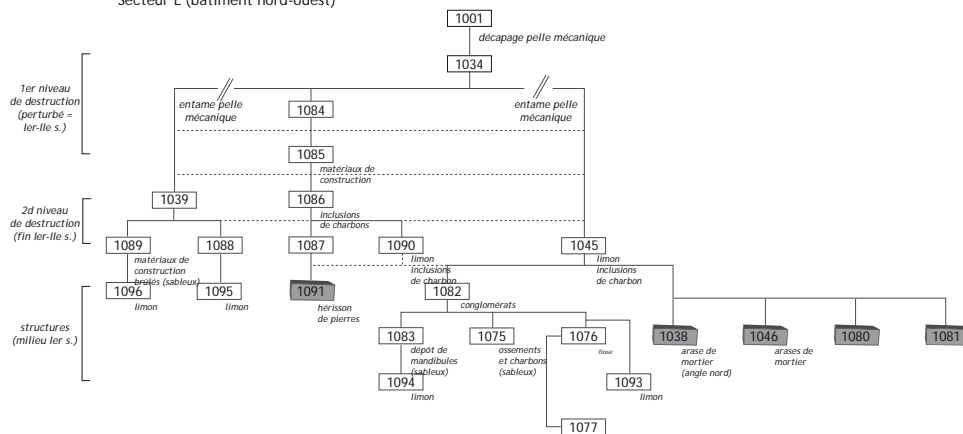
Secteur A (bâtiment sud-ouest)



Secteur K (bâtiment ouest)



Secteur L (bâtiment nord-ouest)



## Annexe 3 : étude du mobilier céramique (Ingrid Renault).

### 1.1. Présentation et méthode de travail

1559 fragments de céramique gallo-romaine<sup>1</sup> (en nombre de reste : NR) et 116 individus (nombre minimum d'individu : NMI) ont été exhumés sur le site archéologique de la « Cavée du Moulin » à l'emplacement du *fanum*.

La céramique est en majorité mal conservée, elle est très fragmentée et altérée. Les éléments de forme (les bords) sont assez rares (7% de la totalité de la céramique gallo-romaine). Cette rareté des éléments influence donc sur la datation souvent imprécise.

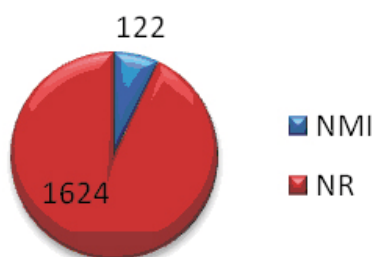


Fig. 1 – Graphique représentant la part du NMI et du NR de la céramique gallo-romaine.

L'étude du mobilier s'est déroulée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, lors de la fouille, il est rapidement inventorié, puis lavé et classé. Les lots de céramique sont par la suite étudiés par unité stratigraphique et par ensemble. Les céramiques ont été classées par groupe technique (sigillée, commune claire, commune sombre...) et les éléments de forme (essentiellement les bords), de décor ont été isolés et dessinés avec un numéro d'ISO propre à chaque US. Les fragments de céramique répartis en groupe technique ont été dénombrés en nombre de reste (NR) et en nombre minimum d'individu (NMI). Le nombre de reste est un décompte total avant collage des tessons ; le nombre minimum d'individu est l'effectif maximal des éléments de forme. Nous reprenons ici le protocole d'étude défini lors de la table ronde du Centre archéologique européen du Mont Beuvray publié en 1998<sup>2</sup>.

En parallèle, un tableau inventaire est créé afin de renseigner, pour chaque unité stratigraphique, des groupes techniques en présence, la quantité de fragments de panse, de bord, de fond et d'anse. Le tableau recense chaque groupe technique présent, le nombre de reste et d'individu comptabilisés ainsi que la pâte, et renseigne également sur la datation connue pour les différentes formes et groupes techniques identifiés. Les informations sont recensées dans une base de données réalisée sous File Maker.

L'identification des bords et leurs datations sont fondées sur le travail réalisé à Chartres par Hervé Sellès et sur son « catalogue de la céramique Carnutes » paru en 2001. La datation a aussi bénéficié des dernières recherches faites par Jonathan Simon à Chartres. Je souhaiterais remercier le CG28 sous la direction d'Hervé Sellès et le Service Municipal de l'Archéologie de Chartres sous la direction de Dominique Joly pour m'avoir permis d'améliorer ma connaissance de la céramique gallo-romaine au cours de stage dans les deux services.

1/ À ce chiffre s'ajoute 65 fragments et 6 bords de céramique médiévale et moderne. Celle-ci apparaît donc ici résiduelle.

2/ Protocole Beuvray (1998).

- **Céramique fine engobée blanc** – La pâte fine, peu épaisse, de couleur brun/beige clair, est siliceuse et micacée. Un engobe blanc assez épais est visible sur la paroi extérieure. Ce groupe technique est diffusé à partir du règne de Tibère jusqu'à la période flavienne (59-69).
- La **Terra Nigra** – La pâte est le plus souvent grise très micacée mais elle peut être grise à cœur brun et sableuse. Cette pâte est attestée au I<sup>er</sup> siècle de notre ère.
- La **Terra Rubra** – Deux sortes de *Terra Rubra* sont présentes, l'une à pâte brune (Val-de-Loire) et l'autre à pâte rouge stampienne toutes les deux sont recouvertes d'un engobe rouge épais dont la surface est lissée. Cette pâte est attestée dans les contextes Flaviens jusqu'à la première moitié du II<sup>e</sup> siècle

#### b/ Les céramiques communes

Les céramiques communes sont des terres cuites à pâte réfractaire et à paroi généralement peu fine. Les formes sont adaptées à la préparation, à la cuisson, au stockage des denrées alimentaires ou non : ce sont le plus souvent des pots à cuire, mortier...

- **Céramique commune claire semi-fine** – La céramique commune claire semi-fine se différencie de la commune claire par une pâte peu épaisse à dégraissant régulier. La paroi extérieure peut être engobée de couleur blanche (vase du dépôt). La pâte bien cuite est beige ou rosée.
- **Céramique commune claire** – Deux types de pâtes sont observées : la première est la pâte stampienne, toujours rouge ou rose, composée de petits sables fins et bien calibrés. Le deuxième type de pâte est celle présente dans les ateliers découverts à Chartres : ce sont des céramiques à pâte sableuse, dont la couleur varie du blanc au jaunâtre et du rose au rouge. Elle peut avoir un traitement extérieur moucheté ou un engobe blanc.
- **Céramique commune à pâte brune** – La céramique est caractérisée par une pâte brune à cœur gris ou noir de type Val-de-Loire ; elle est très micacée et constituée également de quartz de taille variable.
- **La céramique noire à pâte rouge (NPR)** – La pâte est très sableuse : ce sont des sables stampiens fins et bien calibrés ; elle est noire à cœur rouge. Ce groupe technique est présent dans le sud de l'Île-de-France et aussi en pays chartrain. Il est bien attesté au milieu du I<sup>er</sup> siècle, mais sa production pourrait débuter dès la période augustéenne (Jobelot, Vermeersch [1991], p. 300).
- **La céramique commune sombre** – Les pâtes diffèrent, tout comme les communes claires. Plusieurs types ont été observés : le premier est une pâte du sud de l'Île-de-France caractérisée par la présence de sable stampien fin et bien calibré ; le deuxième est celui de type chartrain, constituant des céramiques à pâte sableuse, grise ou noire lissée ou non.

#### c/ Les amphores régionales et importées

- **Les amphores chartraines** – Les amphores chartraines, comme les communes claires, ont une pâte sableuse issue d'une argile très kaolinique mélangée à des sables hétérogènes. La couleur de la pâte varie du blanc, jaunâtre, rosée au orangé voire rougeâtre. Elles peuvent avoir un engobe blanc.
- **Les amphores ligériennes (VDL)** – Les amphores ligériennes ont une pâte brun orangé, bien épurée et les inclusions sont très fines. Elles peuvent être recouvertes d'un engobe blanc. Les ateliers principaux (mais surtout connus) sont ceux de Mougou et de Thésée-Pouillé.
- **Les amphores importées** – Les amphores importées présentes sur le site sont des amphores Bétique (Espagne). Ce sont des amphores à huile transportées dans des Dressel 20 des I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles.

Dans un deuxième temps, tous les bords isolés sont dessinés (si possible) à l'échelle 1/1 et mis au propre sous Illustrator. Les dessins de céramique sont réduits au tiers et classés selon les ensembles. La représentation de tel ou tel bord fait l'objet de choix plus ou moins volontaires : le premier est celui de la représentativité du bord au sein de l'ensemble, le second est dicté par l'état de conservation du mobilier, ce dernier étant le plus souvent trop petit pour être dessiné.

La rédaction de l'étude céramique est enfin la dernière étape. Elle s'organise autour de trois parties correspondant aux trois grands ensembles du *fanum* : la *cella*, la galerie sud-est, les murs extérieurs.

### 1.1.1. Présentation des groupes techniques gallo-romains

Nous présenterons succinctement les différents groupes techniques rencontrés avec une description des pâtes.

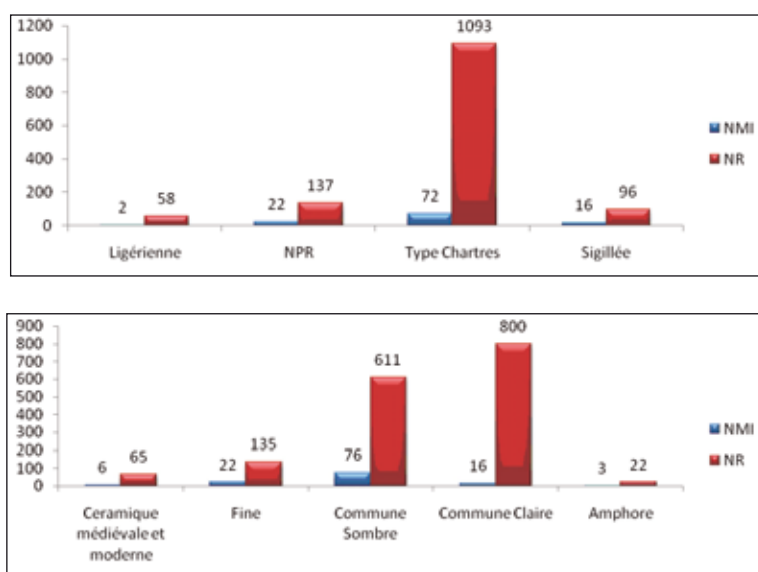


Fig. 2 – Les différents groupes techniques reconnus.

#### a/ Les céramiques fines

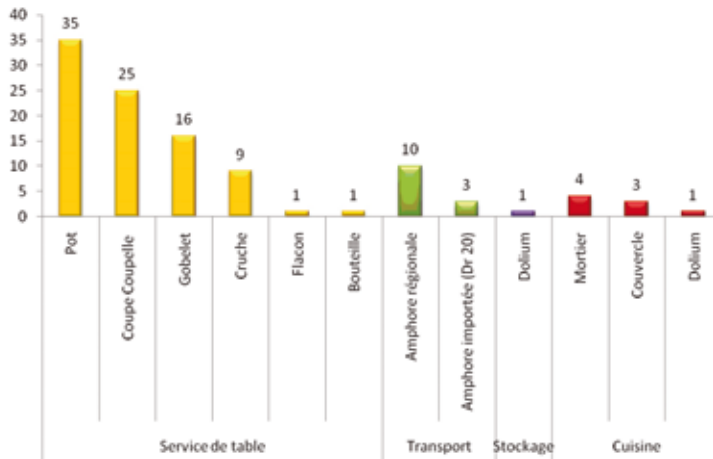
Les céramiques fines englobent les terres cuites à paroi peu épaisse, inutilisable dans la réalisation des plats ou dans la cuisson des aliments, et donc cantonnée aux services de table. Le revêtement extérieur est soigné (lissé, avec la présence d'un engobe ou d'un décor...). Les formes sont souvent des gobelets, des coupes ou des assiettes de service...

- **Sigillée de gaule du sud** – La sigillée de gaule du sud est caractérisée par une pâte calcaire fine de couleur rouge et un engobe grésé. Le site de production le plus connu est celui de la Graufesenque à Millau.
- **Sigillée de gaule centrale** – La sigillée de gaule centrale a une pâte orangée micacée, parfois épaisse ; l'engobe aux teintes relativement variables peut ne pas être grésé. L'atelier le plus connu dans le centre est celui de Lezoux.
- **Céramique à paroi fine engobée de gaule centrale** – La pâte est fine, siliceuse et le plus souvent de couleur beige. Un engobe aux teintes souvent brunes est présent sur la paroi extérieure. Ce groupe technique est attesté à partir de la période flavienne.
- **Céramique à paroi fine de type Beuvray** – La pâte est fine, siliceuse et micacée. Ce type est plutôt attesté dans les contextes de la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère.



### 1.1.2. Les éléments de forme

Dans le tableau ci-dessous, le nombre de forme représente toutes les formes reconnues à partir de bord, d'anse, de fond... Comme il l'indique, les formes reconnues sont majoritairement issues du service de table (bien que les pots puissent aussi servir en cuisine). Si on excepte les pots, il est à noter que coupes et coupelles sont exclusivement en céramique fine : seule une coupe est en *Terra Nigra*, le reste en sigillée. Si on additionne les gobelets, les cruches, le flacon et la bouteille, le service strictement de table reste majoritaire. Les éléments de transport sont présents avec les amphores mais en moins grande quantité. À noter qu'aucune amphore italique n'a été trouvée cette année.



Destination de la céramique en %



## 1.2. Étude de mobilier

Concernant la datation de l'ensemble du *fanum*, une remarque s'impose : rien ne permet vraiment de situer son occupation au III<sup>e</sup> siècle. Il conviendrait prochainement de reprendre les datations du sondage A de 2007 et, si possible, de réévaluer les datations afin de confirmer ou non cette nouvelle fourchette réduite. On peut aussi noter que, si elle se confirmait, il serait alors possible de lier son fonctionnement avec la cave fouillée par M. Souty en 1976.

### 1.2.1. Le *fanum*

Ne sont cités dans cette analyse que les éléments et les formes qui apportent des datations.

- **Céramique de l'ensemble 1001C/ 1001G, couche de surface**

Les seuls éléments datant sont représentés par deux bords : un pot en CS de type Chartres n°1302, daté de 55 à 250 ; un bord de cruche n°3408 (*Pl. 1 : 1001C, n°101*) en commune claire de pâte rosée daté de 55 à 120. La datation est estimée au I<sup>er</sup> et III<sup>e</sup> siècle.

#### a/ La *cella*

- **Céramique de l'ensemble 1004/1020/1054/1023, 2<sup>e</sup> niveau de remblai** – Quatre formes sont reconnues dans cet ensemble : cinq pots, deux coupes, un gobelet, une amphore régionale.

Morphologie	NMI	Groupe technique	Utilisation
Pot	1	Commune sombre NPR	Cuisson, stockage et peut-être transport des denrées
	1	Commune sombre de type Chartres	
	2	Commune claire à pâte rouge	Stockage et peut-être transport des denrées
Coupe	2	Sigillée Gaule centrale	Service de table
Gobelet	1	Commune sombre de type Chartres	Service de table
Amphore régionale	1	Commune claire à pâte rosée	Transport d'huile de vin et stockage

Les pots sont représentés par un pot NPR 150 (c) n° 1324 datés de -27 à 150, deux pots en CC à pâte rouge n° 1124 (Pl. 1 : 1004, n° 106) datés de 14 à 54 et un pot n° 1302 (Pl. 1 : 1004, n° 102) en CSL de type Chartres de 55 à 250.

Les coupes sont représentées par une coupelle Drag 35 (70- 150) et une Drag 27 (25 à 100) ; toutes les deux sont en sigillée de gaule du centre.

Le gobelet n° 1102 est en CS de type Chartres daté de -27 à 300.

L'amphore régionale n° 2803 en CC à pâte rosée, datée de 41 à 120.

L'ensemble des US 1004, 1023 sont datables de 50 à 100. Cette datation est confirmée par la présence d'un décor de Drag 37 en sigillée de Gaule du Sud (97 à 250), par une anse de flacon (2751 /2752/2753) fine à engobe blanc datée de 69-96, enfin par la présence d'un gobelet de type Beuvray qui est attesté depuis le règne d'Auguste jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle.

• **Céramique de l'ensemble : 1013/1021/1025/1055/1052, 3<sup>e</sup> niveau de remblai (scellant les structures)** – Ce sont quatre formes qui sont attestées dans cet ensemble mais 9 bords datables.

Morphologie	NMI	Groupe technique	Utilisation
Plat	3	Commune sombre lissée de Type Chartres	service de table (ou cuisson)
	1	Commune sombre de Type Chartres	service de cuisson (ou de table)
Pot	2	Commune sombre NPR	cuisson, stockage et peut-être transport des denrées
	1	Commune sombre de Type Chartres	
Coupe	1	<i>Terra Nigra</i>	Service de table
Mortier	1	Commune claire de Type Chartres	service de préparation

La forme principale dans cet ensemble est le plat en CSL ou non de type Chartres, la forme étant le plat n° 126/127 daté de 175 à 337, impossible à distinguer pour trois d'entre eux, le quatrième bord étant un bord de plat n° 127 daté de 175 à 250.

Le service de cuisine est représenté par les pots avec deux types de pâte en CS de type Chartres pour le pot n° 1308 daté de 97 à 250 et en CS NPR pour le pot n° 1323.1 NPR150 (a) daté de -27 à 117 et un pot 1303 ou NPR 153 daté de 50 à 100.

Le service de table est représenté par une coupe collerette en *Terra Nigra* n° 306 (Pl. 1 : 1013, n° 103) ou Gose 241/260, datée de 69 à 99.

L'élément de préparation en cuisine est présent sous la forme d'un mortier en CC de type Chartres n° 5301 daté de 50 à 300.

Cet ensemble semblerait daté de 50 à 175, ce que semble confirmé par la présence d'un élément de décor de Drag 37 en sigillée de Gaule du Sud daté de 97 à 250.

## b/ Galerie sud-est

• **Céramique de l'unité stratigraphique : 1008/1018/1028/1031, 2<sup>e</sup> niveau de remblai –**

Morphologie	NMI	Groupe technique	Utilisation
Pot	1	Commune sombre NPR	Cuisson, stockage et peut-être transport des denrées
	1	Commune claire pâte rosée et engobe doré	
	1	Commune sombre de type Chartres	
<i>Dolium</i>	1	Commune claire pâte rouge sableuse	Stockage
Plat	1	Commune sombre lissé de type Chartres	Service de table (ou cuisson)
Coupe	2	Sigillée de Gaule centrale	Service de table
	1	Sigillée de Gaule du Sud	
Amphore régionale	1	Commune claire pâte rosée et engobe blanc	Transport d'huile de vin et stockage

Cet ensemble réuni 9 bords avec trois pots différents : un pot en CS NPR, n° 1323.1 ou NPR 150a, daté de -27 à 117 ; un pot en CS de type Chartres, n° 1304, daté de 70 à 299 ; et un pot en CC à pâte rosée et engobe dorée, n° 1102.1, daté de 55 à 96 (*Pl. 1 : 1008, n° 102*). À noter la présence d'un *dolium* en CC pâte rouge sableuse n° 1902, daté de -27 à 69 ; un plat en CSL de type Chartres n° 127, daté de 175 à 250 ; trois coupes en sigillée pour le service de table ; 2 coupes Drag 37 en sigillée de Gaule Centre datées de 100 à 130 ; une coupe n° 504 en sigillée de Gaule du Sud datée de 97 à 250 ; enfin une amphore régionale en CC pâte rosée et engobe blanc, n° 2807, datée de 75 à 299 (*Pl. 1 : 1008, n° 104*).

Dans cet ensemble s'y ajoute la présence d'un mortier en CC de type Chartres et engobe blanc (le seul mortier avec un engobe répertorié dans le catalogue d'Hervé Sellès est le mortier n° 5305, daté du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle). Deux éléments de bord n'ont pu être identifiés : un bord de cruche en commune claire ligérienne et un bord d'un couvercle (?) en CSNPR.

Cet ensemble daterait donc entre 50 et 175.

• **Céramique de l'ensemble : 1033/1052 –** Seul élément de bord présent : un plat en CS de type Chartres n° 127, daté de 175 à 250. Dans le même ensemble on note la présence d'un fragment de sigillée non grésée.

• **Céramique de l'ensemble : 1022/1023, 3<sup>e</sup> niveau de remblai –** Trois bords datent cet ensemble : une coupe Drag 24/25 datée de 10 à 96 et une coupelle Drag 35 datée de 70 à 150 en sigillée de Gaule du Centre, un bord de plat n° 124 ou NPR 100 en CS NPR daté de 75 à 100. L'ensemble daterait de 50 à 100 ; s'y ajoute, pour confirmer cette datation, la présence d'un fragment de gobelet de type Beuvray et un bord de cruche en CC Val-de-Loire à engobe blanc de type indéterminé (*Pl. 1 : 1023, n° 102*).

## 1.2.2. Les murs extérieurs

## a/ Structure nord-ouest, secteur L

• **Céramique des ensembles 1034/1045/1084/1087, couches de surface –**

Morphologie	NMI	Groupe technique	Utilisation
Pot	1	Commune sombre NPR	Cuisson, stockage et peut-être transport des denrées
Plat	2	<i>Terra Nigra</i>	Service de table
	1	Commune sombre NPR	Service de table ou cuisson
Gobelet	1	Commune sombre lissé de type Chartres	Service de table

5 bords constituent cet ensemble : un bord de pot en CS NPR, pot n° 1323.1 ou NPR 150a daté de -27 à 117 ; deux plats en Terra Nigra, un bord de plat Menez 22 daté de - 25 à 37 et un bord de Menez 6-10/15-16 (Pl.1 : 1084, n° 101) daté de 25 à 70 et un bord de plat en CS NPR plat n° 124 ou NPR 100 daté de 75 à 100 ; un gobelet en CSL de type Chartres n° 1104 daté de 75 à 250

On peut estimer la datation de l'ensemble de 25 à 100. La présence d'autres éléments, comme un décor de Drag 37 en sigillée de Gaule centrale et une *Terra Rubra* de pâte rouge estimée au I<sup>er</sup> siècle, confirmeraient cette fourchette chronologique.

- **Céramique de l'ensemble 1082/1085/1039, 2<sup>e</sup> niveau de remblai** – Seul un bord de pot NPR 150(c) date cet ensemble entre -27 et 117. On peut ajouter la présence d'un fragment de sigillée de Gaule du Sud qui complète la datation au I<sup>er</sup> siècle.
- **Céramique de l'ensemble 1075/1083/1080/1046/1086/1091/1088, 3<sup>e</sup> niveau de remblai** – Cet ensemble ne possède que deux bords (dans l'US 1083) : en CS de type Chartres pour le gobelet n° 2103, lissé, daté largement de 225 à 500 ; un pot n° 1302 daté de 55 à 250. La datation proposée se situe donc au II<sup>e</sup> siècle. À noter dans la même US 1083, un bord de coupe en CS NPR indéterminé (Pl. 1 : 1083, n° 9).
- **Us 1038, angle du mur nord** – Un bord de coupelle Drag. 35 en sigillée de Gaule du Sud à été trouvé à l'intérieur du mortier du mur nord. La datation de celle-ci nous indique donc que la datation du mur est postérieure à 60 après J.-C.

#### b/ Structure sud-ouest (secteur A)

- **Us 1001A, couche de surface** – Cette US comprend trois bords dont deux plats en CSL de type Chartres. Si le premier n'est pas identifié (126/127), le deuxième est un plat 126 daté de 200 à 337 (Pl. 1 : 1001A, n° 102) ; le troisième élément est un gobelet n° 1104 en CSL de type Chartres daté de 75 à 250. Sur ces trois indices de service de table, on peut dater l'US entre 200 et 300 après J.-C.
- **Céramique de l'ensemble : 1002/1009/1012/1047, 2<sup>e</sup> niveau de remblai** –

Morphologie	NMI	Groupe technique	Utilisation
Pot	3	Commune sombre de type Chartres	Cuisson, stockage et peut-être transport des denrées
	1	Commune sombre NPR	
Plat	1	Commune sombre de type Chartres	Service de table ou cuisson
	1	Commune sombre NPR	
Couvercle	1	Commune sombre NPR	Fermeture de vase

L'ensemble présente 7 bords : 3 pots dont un en CS noire à pâte rouge (NPR 150a) daté n° 1323.1 (Pl. 1 : 1002, n° 102) de -27 à 117 ; deux pots CS de type Chartres n° 1302 (Pl. 1 : 1009, n° 101) datés de 55 à 250 ; un pot n° 1308 daté de 97 à 250 ; 2 bords de plats : un plat en CS NPR mais dont le seul bord correspondant dans le catalogue est celui d'une *Terra Nigra* Menez 37b (Pl. 1 : 1002, n° 103) daté de 1 à 40 (?) et un plat 126/127 daté de 175 à 337 en CS de type Chartres ; un bord de couvercle en CS NPR n° 4012 daté de 41 à 117

Si on se réfère à ces 7 éléments de bords, on obtient une datation entre 40 et 175.

• 1015/1016/1051, 3<sup>e</sup> niveau de remblai (a) –

Morphologie	NMI	Groupe technique	Utilisation
Plat	2	Commune sombre de type Chartres	Service de table
Pot	1	Commune sombre de type Chartres	Cuisson, stockage et peut-être transport des denrées
Coupe	1	Sigillée Gaule du Sud	Service de table

Dans cet ensemble, seul quatre bords sur six on pu être identifiés. Deux plats, l'un 126/127 daté de 175 à 337, le deuxième étant un plat n°127 daté de 175 à 250 (Pl.1 : 1015, n°103). Le pot n°1302 est daté de 55 à 250. Le pot et les plats sont en CS de type Chartres. La coupe Drag 37 est en sigillée de Gaule du Sud datée de 97 à 250. À noter la présence d'un bord en CSL de type Chartres indéterminé (Pl.1 : 1015, n°102).

Ces éléments nous donnent une datation plutôt entre 100 et 200-250.

- 1030/1062, 3<sup>e</sup> niveau de remblai (b) – Seule l'US 1030 fournit quelques informations générales, avec la présence d'une sigillée non grésée et d'un tesson de granuleuse de région Ile-de-France.

c/ Structure ouest, secteur K

- *Céramique de l'Us 1001k, couche de surface* – Deux pots n°1302 datés de 55 à 250 en CS de type Chartres et deux coupes Drag 35 en sigillée de Gaule centrale datées de 70 à 200. La datation se situerait donc entre 70 et 200.
- *Us 1007, 2<sup>e</sup> niveau de remblai* – Aucun bord (un fragment de décor de coupe Drag 37 phase 5-6 de Lezoux daté de 100 à 170).
- *Céramique de l'ensemble 1010/1026/1027, 3<sup>e</sup> niveau de remblai* –

Morphologie	NMI	Groupe technique	Utilisation
Gobelet	2	Commune sombre lissé de type Chartres	Service de table
	1	Commune sombre de type Chartres	
Coupe	1	Sigillée de Gaule centrale	

Cet ensemble ne présente que des éléments du service de table. 4 bords dont : une coupe n°504 de sigillée de Gaule centrale datée de 100 à 130 ; deux gobelets en CSL de type Chartres, un bord n°1102.4 daté de 75 à 300 et un autre n°1102.6 daté de 75 à 250, le troisième gobelet n°2103 daté de 225 à 500. La datation proposée est de 100 à 250. Cependant, il est à noter la présence de trois fragments de sigillée de Gaule du Sud.

- *Us 1058, mur (?)* – Seul élément présent, un bord d'amphore régionale n°2810 daté de 54 à 299.

d/ Structure ouest, Secteur J

- *Us 1006, couche de surface* – L'US ne présente que deux bords de CS NPR de pot 1323.1 (NPR 150 a) datés de - 27 à 117. On peut ajouter un décor de Drag 37 de sigillée de Gaule centrale. On ne peut dater celle-ci que du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle.

• Us 1014, 2<sup>e</sup> niveau de remblai –

Morphologie	NMI	Groupe technique	Utilisation
Plat	1	<i>Terra Nigra</i>	Service de table
	1	Commune sombre NPR	Service de table ou cuisson
	1	Commune sombre lissée NPR	
	1	Commune sombre lissée de type Chartres	
Pot	2	Commune sombre NPR	Cuisson, stockage et peut-être transport des denrées
	1	Commune sombre lissée de type Chartres	
	1	Commune sombre type Chartres	
Cruche	1	Commune sombre type Chartres	Service de table ou cuisson

Dans cette US, 9 bords pour 3 types de forme issue du service de table. Les plats sont représentés par un plat de Menez 6-10/15-16 en *Terra Nigra* (Pl. : 1014, n°102) daté de 25 à 70, un plat en CSL de type Chartres n°127 daté de 175 à 250, un plat en CS NPR n°124 ou NPR 100 daté de 75 à 100. Quatre pots dont deux en CS NPR n°1302 datés de 55 à 250, un pot en CSL de type Chartres n°1308 daté de 97 à 250 et un autre en CS type Chartres n°1310 daté de 150 à 249. S'ajoute une cruche mais en CS de type Chartres n°1322.4 datée de 200 à 300.

Cet ensemble semblerait donc dater entre 55 et 200.

• Us 1029, 3<sup>e</sup> niveau de remblai –

Morphologie	NMI	Groupe technique	Utilisation
Pot	2	Commune sombre type Chartres	Cuisson, stockage et peut-être transport des denrées
	1	Commune sombre NPR	
Gobelet	1	Commune sombre lissé type Chartres	Service de table
Amphore régionale	1	Commune claire Ligérienne (VDL)	Transport d'huile de vin et stockage

Dans cette Us sont présents trois bords de pot deux en CS de type Chartres un pot n°1302 daté de 55 à 250 et un pot n°1310 daté de 150 à 249 ; un pot en CS NPR n°1323.1 daté de -27 à 117 (Pl.1 : 1029, n°102) ; un gobelet en CSL de type Chartres n°1104 daté de 75 à 250 et une amphore régionale ligérienne, amphore Gauloise 4 (I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle). A ces éléments s'ajoute un bord de *Terra Rubra* en CC à pâte rouge et engobe rouge et un décor de Drag 37 d'origine indéterminée.


Ces éléments donneraient une fourchette chronologique entre 50 et 150.



## Mobilier céramique du Fanum

  
Us 1001C, n°101 : CC pâte rosée, cruche n°3408

### Cella


  
Us 1004, n°106 : CS pâte rouge, pot 1124

  
Us 1013, n°103 : Terra Nigra, coupe à collerette Gose 241-260

  
Us 1004, n°102 : CS lissée de type Chartres, pot 1302

### Galerie extérieure

  
Us 1008, n° 102 : CC pâte rosée et engobe doré n°1102.1

  
Us 1023, n°102 : CC VDL à engobe blanc, type ind.


  
1008 n°104 : CC pâte rosée à engobe blanc, pot bi ansé (amphore régionale) 2807

  
Us 1014, n° 102 : Terra Nigra, plat Menez 6-10/15-16

  
Us 1029, n°102 : CS NPR, pot 1323.1

## Mobilier céramique des murs extérieurs

### Structure nord-ouest, secteur L

  
Us 1083, n°9 : CSL NPR, type indéterminé.

  
US 1084, n°101 : terra nigra plat Menez 6-10/15-16

### Structure sud-ouest secteur A

  
Us 1001A, n°102 : CS lissée de type Chartres plat 126

  
Us 1002 n°103 : CS NPR (v. Menez 37b)

  
Us 1002, n°102 : CS NPR, pot 1323.1

  
Us 1009, n°101 : CS type Chartres, pot 1302

  
Us 1015, n°103 : CS de type Chartres, plat 127

  
US 1015, n°102 : CSL type Chartres, indéterminé

### Structure sud-ouest secteur K

  
Us 1058, n°101 : CC type Chartres, amphore régionale 2810



## Extrait de tableau de comptage

Sect.	US	Cat	Prod.	B	Tes	A	F	Dé	NMI	NR	N°B	Type	Réf	TPQ	TAQ	Commentaire
K	1001	AMR	VDL eng BI		1					1		AMR				
Rem	1001	CC	Grossière		1					1						
A	1001	CC	Indéterminée		3					3						
C	1001	CC	Indéterminée		3					3						
J	1001	CC	Indéterminée		1					1						
K	1001	CC	Indéterminée		1					1						éclat engobé
K	1001	CC	Indéterminée		1					1						éclat pâte compacte inclusion de sable hétérogène
K	1001	CC	Indéterminée		1					1						sable blanc
B	1001	CC	Micacée		1					1						
D	1001	CC	Micacée		1					1						
C	1001	CC	Micacée		2					2						Pâte rosée stampienne
A	1001	CC	Pâte calcaire		1					1						
C	1001	CC	Pâte calcaire		1					1						
F	1001	CC	Pâte calcaire		1					1						
J	1001	CC	Pâte calcaire		1					1						éclat
Rem	1001	CC	Pâte orangée		1					1						
Rem	1001	CC	Pâte Rosée		5					5						
A	1001	CC	Pâte Rosée		1					1						
B	1001	CC	Pâte Rosée		8					8						
C	1001	CC	Pâte Rosée	1	5				1	6	101	Cruche	3408	120	55	
D	1001	CC	Pâte Rosée		2					2						
D	1001	CC	Pâte Rosée		3					3						
E	1001	CC	Pâte Rosée		3					3						
F	1001	CC	Pâte Rosée		1					1						
G	1001	CC	Pâte Rosée		6					6						
I	1001	CC	Pâte Rosée		1					1						
I	1001	CC	Pâte Rosée			1				1		Cruche				
I	1001	CC	Pâte Rosée		1					1						

## Bibliographie

Protocole Beuvray (1998) : « Protocole de quantification des céramiques », dans P. Arcelin, M. Tuffreau-Libre (dir.), *La quantification des céramiques. Conditions et protocole. Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen du Mont Beuvray* (num. spéciale de I à XVII) (Bibracte, 2), 1998, p. 141-157.

Jobelot, Vermeersch (1991) : Jobelot, Vermersch, « La céramique noire à pâte rougeâtre : une première approche », *SFECAG 1991 (Actes du congrès de Cognac)*, 1991, p. 291-302

Sellès (2001) : Hervé Sellès, *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays carnute, Catalogue typologique, Etudes sur Chartres n°1, 16<sup>e</sup> supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, Chartres, 2001.*